



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 134 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 7 octobre 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 octobre 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Traduction]

LOI SUR LE COMMERCE DES SPIRITUEUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 octobre, de la motion : Que le projet de loi S-38, Loi concernant la mise en oeuvre d'engagements commerciaux internationaux pris par le Canada concernant les spiritueux provenant de pays étrangers, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, le projet de loi S-38 est en fait l'aboutissement de guerres commerciales, si je peux m'exprimer ainsi, et de négociations très difficiles.

Le projet de loi doit être perçu comme une amélioration marquée par rapport à la situation précédente. Nous faisons partie du problème en quelque sorte. Nous faisons également partie de la solution au problème de commerce international que ce projet de loi cherche à corriger.

Le projet de loi établit et met en oeuvre un système permettant de réglementer les vins et les spiritueux au niveau international, pour réduire les conflits qui, à l'avenir, pourront être réglés à l'amiable avec un minimum de répercussions sur l'industrie grâce à un système de médiation et d'arbitrage.

Beaucoup de Canadiens sont au courant du conflit que nous avons eu avec la France au sujet de l'utilisation du terme « champagne ». La région de Champagne, en France, protège vigoureusement cette appellation. Cet accord, qui est compris dans un protocole d'accord international conclu avec un grand nombre de pays industrialisés, et l'Union européenne en particulier, va réserver l'utilisation du mot « champagne » exclusivement aux produits venant de la région de Champagne.

Ce qui est positif dans tout cela, c'est que nous avons nous aussi des appellations semblables que nous voulons protéger. Je viens d'une région du pays qui a des distilleries vieilles de plus de 100 ans et des établissements vinicoles beaucoup plus récents. Dans les deux cas, les industries seront protégées, et les distilleries auront maintenant une appellation, le « Rye Whisky canadien » que personne d'autre ne pourra utiliser. Nous avons une gamme de produits distincts qui, là encore, a bien plus de 100 ans au Canada. Elle sera maintenant bien protégée.

De même, l'appellation « Vin de glace » sera protégée. C'est un merveilleux produit venant du Canada. Nous en produisons beaucoup plus que quiconque dans le monde et notre produit est nettement meilleur. Dans les deux cas, les produits seront protégés.

L'autre protection qui sera fournie est celle de l'appellation réservée à une région géographique. Par exemple, les fabricants de vin de la vallée de l'Okanagan, de la péninsule du Niagara, c'est-à-dire ma région, et de la rive nord du lac Érié seront protégés par ce projet de loi dans l'immédiat ou à l'avenir. Tout comme on peut dire que certains vins mousseux viennent de la Champagne, en France, nous pourrions également dire qu'il y a une région vinicole dans la péninsule du Niagara d'où proviennent certains vins. Il est essentiel pour ces secteurs, en particulier pour le secteur vinicole, que nous établissions ce type de protection.

Nous avons dû livrer une longue bataille, particulièrement aux Français, mais aussi à d'autres pays européens, pour que nos vins de glace soient reconnus dans leur région. J'essaie d'être diplomate, mais je me souviens de l'arrogance que j'ai rencontrée lorsque j'étais de passage en Champagne il y a quelques années. Je dois préciser que mon voyage n'était pas un avantage lié à ma fonction. J'avais en fait gagné ce voyage quelque temps avant d'être élu en 2000, en contribuant à une campagne de financement.

Je pense que c'était à l'époque un signal clair pour beaucoup de libéraux au gros égo. C'était un avant-goût des élections qui allaient venir un mois plus tard, au cours desquelles j'ai réussi à m'emparer du siège d'un libéral. J'ai pu enfin faire le voyage l'été suivant. J'étais en Champagne, où j'ai rencontré l'un des cadres de l'entreprise qui avait gracieusement offert le voyage à l'organisation caritative de ma région.

• (1010)

Je lui parlais du vin de glace et de son importance et je dois mentionner, même si je suis de descendance française, que les Français font preuve d'une certaine arrogance lorsqu'il est question de leurs vignobles, dont ils sont fiers depuis longtemps. Le cadre se moquait en quelque sorte de notre vin de glace, alors lorsque je suis revenu au Canada, je lui en ai envoyé une bouteille. Il a eu quand même l'honnêteté de reconnaître que c'était un produit qui valait bien la peine d'être consommé.

Je venais alors de faire une petite percée pour le secteur vinicole, mais le combat n'était pas terminé. Aujourd'hui, nous sommes enfin arrivés au bout de nos peines. Nos vins de glace sont désormais vendus en Europe et ils seront vendus en volume beaucoup plus important au cours de la prochaine décennie, ce qui fera beaucoup pour stimuler notre secteur vinicole.

Initiatives ministérielles

Pour revenir au projet de loi, permettez-moi de souligner qu'il est très important. Il protège autant les distillateurs que les fabricants de vins canadiens. Grâce à ce projet de loi et à tout le travail acharné qui a été fait, les entreprises de ces secteurs pourront être rentables, et de nouveaux emplois seront créés. Ce sont des secteurs en pleine croissance, et nous devrions faire tout notre possible pour les appuyer.

Le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le Président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Le Président: En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

(La motion est adoptée, le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon. Tony Valeri (au nom du ministre de la Santé) propose que le projet de loi soit agréé.

[Français]

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

Le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

•(1015)

L'hon. Bill Graham (au nom du ministre de la Santé) propose que le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, soit lu pour la troisième fois et adopté.)

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, en réaction au dépôt du rapport du Comité permanent sur la santé qui s'est penché sur le projet de loi C-28, je suis heureux d'intervenir dans ce débat qui propose deux modifications à la Loi sur les aliments et drogues. Ces changements donneraient au ministre de la Santé l'autorité nécessaire pour permettre aux Canadiens d'avoir un meilleur accès à une grande variété d'aliments sains et nutritifs.

J'aimerais profiter de cette occasion pour réitérer les raisons pour lesquelles ce projet de loi a été déposé. Les changements proposés font suite, en partie, aux préoccupations soulevées par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation à l'égard du processus administratif mis en place par Santé Canada afin de donner aux Canadiens un accès plus rapide à une grande variété d'aliments sains et nutritifs dans certains cas précis.

Ce processus administratif permettait l'émission d'avis d'autorisation de mise en marché provisoire aux termes du règlement d'application de la Loi sur les aliments et drogues. Ces avis permettaient au directeur, c'est-à-dire le sous-ministre adjoint de la Direction générale des produits de santé et des aliments de Santé

Canada, d'exempter certains aliments de l'application du règlement lorsqu'une évaluation approfondie de leur salubrité avait conclu qu'ils n'étaient pas dangereux pour la santé humaine. Ce faisant, le directeur était en mesure de permettre la vente de certains aliments par des fabricants et des producteurs alors que le règlement était modifié pour officialiser cette permission.

[Français]

Essentiellement, le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation maintenait que les règlements autorisant la délivrance des avis d'autorisation de mise en marché provisoire vont au-delà de l'autorité réglementaire de la Loi sur les aliments et drogues.

Le projet de loi assure que l'importance de l'entrée en vigueur de ces règlements sur les avis d'autorisation de mise en marché provisoire peut continuer à être utilisée par Santé Canada pour l'accélération d'introduction à des produits alimentaires nouveaux et salubres accessibles aux Canadiens.

Depuis l'entrée en vigueur de ces règlements sur les avis d'autorisation de mise en marché provisoire, les consommateurs ont eu accès plus rapidement à des produits alimentaires nouveaux et salubres. Par exemple, les aliments auxquels on a ajouté des vitamines et des minéraux nutritifs afin d'en améliorer la valeur nutritive ont été offerts plus rapidement sur le marché. De plus, les avis d'autorisation de mise en marché provisoire ont permis la vente en temps plus opportun d'aliments provenant de cultures ayant été traitées avec des produits chimiques agricoles, incluant des produits antiparasitaires, sécuritaires et efficaces.

[Traduction]

Comme je l'ai indiqué, le projet de loi répond non seulement aux préoccupations du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, mais il assure également le maintien de cette approche réglementaire judicieuse et pratique.

La première modification proposée fait suite aux préoccupations du comité mixte permanent en conférant au ministre de la Santé le pouvoir d'exempter, entièrement ou partiellement, certains produits alimentaires de l'application de la Loi sur les aliments et drogues et des exigences applicables du Règlement sur les aliments et drogues.

Le ministre accorderait une telle exemption en émettant une autorisation de mise en marché provisoire, qui permettrait la vente immédiate de certains produits alimentaires pour lesquels une évaluation scientifique aurait déjà établi avec une certitude raisonnable que ces produits ne poseraient pas un danger pour la santé des consommateurs ou usagers canadiens, en attendant la fin du processus réglementaire de modification du règlement.

Autrement dit, les produits ne poseraient pas de risques indus pour la santé humaine. Les recherches scientifiques seraient terminées et seul le long processus réglementaire de modification se poursuivrait.

Pour souligner ce dernier point, je répète que l'émission d'une autorisation de mise en marché provisoire n'affecterait pas ou ne contournerait pas la réalisation d'une évaluation approfondie de la sécurité avant que ces produits alimentaires ne soient mis en vente sur le marché. Les autorisations de mise en marché provisoires ne pourraient viser que des additifs alimentaires, des médicaments vétérinaires et des produits chimiques agricoles ayant fait l'objet d'une évaluation de sécurité approfondie avant d'être inscrits dans le règlement.

Santé Canada n'envisagerait de délivrer une autorisation de mise en marché provisoire que si elle concluait que les produits alimentaires contenant la substance en question ne poseraient pas de danger pour la santé des consommateurs.

La portée d'application limitée de ce mécanisme d'autorisation de mise en marché provisoire, prévu dans le projet de loi, est exactement la même qu'en vertu du mécanisme réglementaire actuel examiné par le comité mixte permanent. La seule différence substantielle c'est que cette mesure législative précise clairement que c'est le ministre de la Santé qui a ce pouvoir à l'égard de la Loi sur les aliments et drogues.

• (1020)

[Français]

Le second volet du projet de loi C-28 concerne les produits antiparasitaires et la façon de les réglementer, selon les dispositions de la nouvelle Loi sur les produits antiparasitaires et du Règlement sur les aliments et drogues. La nouvelle Loi sur les produits antiparasitaires, qui a reçu la sanction royale en décembre 2002, confère au ministre le pouvoir de fixer les limites maximales de résidus pour un produit antiparasitaire ou ses composants ou dérivés dans ou sur les aliments. Avant de fixer la limite maximale de résidus, le ministre doit évaluer les risques pour la santé, posés par le produit et ses composants ou ses dérivés, et déterminer si ces risques sont acceptables.

À cette fin, il doit être raisonnablement certain qu'aucun danger pour la santé humaine ne résultera de la consommation d'un aliment qui contient un résidu de produit antiparasitaire spécifique dont le niveau est égal ou inférieur à la limite de résidus maximale fixée.

[Traduction]

Cependant, en matière de falsification, la Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application disposent que sont falsifiés les aliments qui contiennent des résidus de produits antiparasitaires jusqu'à concurrence de la limite maximale fixée par le ministre en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, de tels aliments ne peuvent pas être vendus avant que la limite maximale de résidus ne soit établie officiellement dans le Règlement sur les aliments et drogues.

Actuellement, il peut s'écouler jusqu'à deux ans entre le moment de l'évaluation réglementaire et celui où les aliments susceptibles de contenir des résidus peuvent être mis sur le marché conformément à la Loi sur les aliments et drogues.

La modification proposée en ce qui concerne la reconnaissance des limites maximales de résidus prévues dans la nouvelle Loi sur les produits antiparasitaires, pour les fins d'application de la Loi sur les aliments et drogues, assurerait une plus grande efficacité administrative et serait aussi profitable tant pour les consommateurs, grâce à un accès plus rapide à produits alimentaires sûrs, que pour l'industrie agricole, en lui permettant un accès plus rapide à de meilleurs produits antiparasitaires destinés aux cultures vivrières.

Le projet de loi C-28 s'inspire de l'objectif du discours du Trône d'octobre 2004 visant à instaurer « un régime de réglementation transparent et prévisible qui permet d'atteindre les objectifs d'intérêt public de manière efficace tout en évitant des répercussions non voulues ».

Les modifications proposées sont également conformes au projet de réglementation intelligente du gouvernement du Canada et aux recommandations du comité consultatif externe sur une réglementation intelligente, qui visent, en partie, à faciliter l'accès à des produits sûrs et à éliminer les possibles obstacles au commerce international.

Initiatives ministérielles

Enfin, les modifications donnent suite aux travaux du groupe de travail technique sur les produits antiparasitaires, dont la création en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain permet à Santé Canada et à l'Environmental Protection Agency des États-Unis d'accélérer l'harmonisation bilatérale de l'homologation des produits antiparasitaires, de manière à assurer un accès plus rapide et simultané à une vaste gamme de produits antiparasitaires nouveaux et plus sûrs, tant au Canada qu'aux États-Unis.

En terminant, je tiens à remercier le Comité permanent de la santé, qui n'a pas ménagé ses efforts pendant son examen de ce projet de loi. Le projet de loi C-28 contribuerait à assurer la salubrité des disponibilités alimentaires du Canada et serait profitable au consommateur et aux industries agroalimentaires. J'invite mes collègues à appuyer l'adoption de ce projet de loi.

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, je me fais un plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues.

Les règlements qui ne s'appuient pas sur des mesures législatives posent un problème qui n'avait pas été abordé de façon satisfaisante avant tout récemment. Lorsqu'une loi est édictée, les règlements permettant sa mise en oeuvre et son application sont souvent élaborés plus tard, par le ministère ou le ministre concerné.

Essentiellement, le Parlement confère au ministre le pouvoir de prendre des règlements, sous réserve qu'ils ne dépassent pas le cadre de la loi. Toutefois, il arrive souvent qu'au terme d'un processus long et complexe, les règlements pris ne soient pas légaux au plan de la forme. Des pouvoirs que la loi ne lui confère pas sont alors conférés au ministre par règlement. Or, en plus de contrevenir à la suprématie du Parlement, cette façon de procéder fait en sorte que l'élaboration des lois échappe à toute reddition de comptes ou surveillance.

Alors que certaines irrégularités sont de pures erreurs, d'autres sont des tentatives délibérées en vue de passer outre à l'objectif de la loi et de modifier l'effet de celle-ci. Puisque le projet C-205 a été adopté, en 2003, même s'il arrive rarement qu'un projet d'initiative parlementaire le soit—et j'en profite pour féliciter de son travail acharné le parrain de cette mesure, le député de Newton—North Delta, le Parlement dispose maintenant de pouvoirs plus considérables pour veiller à ce que l'on légifère le moins possible par voie réglementaire.

Le projet de loi est l'aboutissement direct de cinq années de pressions exercées sur Santé Canada par le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation. C'est en 1999 que l'anomalie réglementaire a été signalée au départ, et ce n'est qu'aujourd'hui, après quatre ans de résistance, que le ministère propose enfin le projet de loi.

La mesure vient modifier la Loi sur les aliments et drogues. À l'heure actuelle, une disposition réglementaire autorise le directeur—il s'agit en l'occurrence du sous-ministre de la santé responsable des produits sanitaires—à émettre des avis d'autorisation de mise en marché provisoire. Le Règlement accorde au directeur une discrétion administrative qui va au-delà du pouvoir législatif accordé par le Parlement au gouverneur en conseil. Autrement dit, le Règlement va à l'encontre du pouvoir de la mesure législative habilitante. Le projet de loi vise à corriger cette anomalie.

Initiatives ministérielles

Le Règlement a été adopté en 1997 et, depuis cette date, 82 autorisations de mise en marché provisoire ont été accordées. Étant donné que le Règlement viole la loi dont il relève, toutes ces autorisations sont techniquement illégales. La modification vise à corriger l'anomalie en accordant au ministre le pouvoir de délivrer des autorisations de mise en marché provisoire.

Le projet de loi vise également à exempter tout aliment dont la teneur en produits chimiques agricoles est égale ou inférieure à une limite établie aux termes de la nouvelle Loi sur les produits antiparasitaires. Les aliments qui contiennent des niveaux de substances jugés sûrs peuvent être vendus puisqu'ils sont sans danger pour le consommateur.

Le projet de loi s'applique à la vente immédiate de produits alimentaires dont la teneur en pesticides, médicaments pour usage vétérinaire, vitamines ajoutées, minéraux et acides aminés est égale ou inférieure à la limite maximale établie. Le projet de loi ne crée pas de toutes pièces une nouvelle pratique; il légalise simplement ou enchâsse dans la loi des pratiques qui ont cours depuis des années.

Le Parti conservateur appuie cette modification parce que les règlements qui contreviennent à la lettre ou à l'esprit de la loi ne sauraient être tolérés. Il faut encourager toute mesure qui élimine les irrégularités. Nous appuyons aussi l'inclusion dans la loi des autorisations de mise en marché provisoire. Il n'y a pas de raison d'interdire la vente d'aliments ou de produits contenant des substances qui ne dépassent pas les limites prescrites, dans la mesure où ces produits ne présentent aucun danger pour les Canadiens.

Ces mesures devraient permettre aux producteurs d'aliments et aux fabricants de produits alimentaires canadiens de mettre leurs produits rapidement en marché et d'accroître ainsi leur capacité de soutenir la concurrence. Les consommateurs canadiens en profiteront également, car ils auront accès plus vite à des produits nouveaux et modifiés.

À l'instar d'autres règlements sensés, les autorisations de mise en marché provisoire créent des règles du jeu équitables pour les entreprises canadiennes, notamment sur le marché américain. Actuellement, le gouvernement des États-Unis autorise la mise en marché de produits alimentaires qui sont en voie d'être approuvés, à condition qu'ils ne présentent pas de danger et qu'ils ne soient pas limités par d'autres lois.

• (1025)

Cela dit, la prudence est de mise. Même si les autorisations de mise en marché provisoire sont une pratique courante depuis 1997 et qu'elles n'ont apparemment pas posé de problème, cela ne veut pas dire que la vente de produits alimentaires dangereux n'a pas été prématurément autorisée dans le passé. Leur vente peut non seulement constituer un risque pour la santé, mais le gouvernement pourrait aussi être tenu responsable des dommages dans l'éventualité où un aliment dangereux causerait des problèmes.

Les autorisations de mise en marché provisoire sont nécessaires et elles sont les bienvenues, mais on ne doit y recourir que lorsqu'on a, hors de tout doute, l'assurance que les substances contenues dans un produit alimentaire ne dépassent pas les niveaux inoffensifs déjà autorisés.

En somme, le projet de loi C-28 est une mesure correctrice qui arime un règlement à la loi à laquelle il s'applique. Nous voulons réduire le nombre de règlements qui contredisent les pouvoirs conférés par la loi. Il faudra des années pour ce faire, mais cela en vaut le coup. Nous appuyons cette modification qui constitue un petit pas en vue d'améliorer les lois et le processus législatif.

• (1030)

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député et ses collègues continuent d'appuyer cet important projet de loi. Ses collègues du comité de la santé ont fait de l'excellent travail sur le projet de loi afin de le faire progresser et de veiller à ce qu'il atteigne ses objectifs projetés. Des témoins ont comparu devant le comité et je peux assurer au député et à la Chambre qu'ils ont été interrogés avec rigueur.

Un aspect que je juge important, et le député pourrait peut-être nous en donner un exemple, est la compétitivité et les concurrents du secteur de l'alimentation, qu'il s'agisse des producteurs, des transformateurs ou des fabricants de produits finis. Notre processus conjoint est harmonisé avec celui des États-Unis, ce qui a du sens puisque, comme le député l'a mentionné, les États-Unis sont notre principal partenaire commercial. Nous évaluons de concert les nouveaux produits de lutte contre les ravageurs, ce qui est plus utile que si les deux pays faisaient leurs propres évaluations indépendantes à l'aide de leurs propres procédés. Notre processus est harmonisé.

Conformément à nos règlements actuels, après que ce processus ait déterminé la salubrité d'un produit, nous procédons à la modification des règlements afin d'obtenir les niveaux maximaux de résidus. Ces règlements doivent être publiés dans la Gazette du Canada. Nous devons recueillir les commentaires du public, puis passer à une deuxième ronde de consultations. Enfin, le Conseil du Trésor donne son approbation. Ce processus peut prendre des années.

Ces ententes de mise en marché permettent de mettre des produits en vente, après que les recherches aient été faites et que le processus harmonisé d'évaluation ait déterminé qu'ils ne présentent aucun danger, mais le processus se poursuit. Les niveaux maximum sont toujours publiés dans la Gazette du Canada. Le public a une deuxième possibilité de faire des commentaires et les consultations se poursuivent.

Le député croit-il qu'il s'agit d'un meilleur moyen pour notre industrie de se tailler une part de marché, de faire concurrence à nos partenaires commerciaux américains et d'assurer la protection constante et transparente de la sécurité des Canadiens?

M. Gordon O'Connor: Monsieur le Président, en matière d'aliments, la salubrité constitue notre première priorité. Nous devons toujours nous assurer que les aliments consommés par les Canadiens ne contiennent aucune substance dangereuse pour leur santé.

Au-delà de cette priorité, nous devons penser à l'économie et au commerce, et à comment nous pouvons aider les fabricants d'aliments à vendre leurs produits au détail. C'est pourquoi notre parti appuie les autorisations de mise en marché provisoire, dans la mesure où il n'y a aucun risque pour la santé.

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, je suis un peu déçu d'entendre nos collègues conservateurs mentionner qu'ils vont appuyer le projet de loi C-28. Depuis ce matin, on a beaucoup parlé de l'importance de la sécurité de l'alimentation.

Initiatives ministérielles

Ne craint-on pas jusqu'à un certain point que, suite aux différentes pressions, le gouvernement soit parfois tenté d'expédier rapidement certains dossiers afin de faire la mise en marché de certains produits? Je comprends que dans le projet de loi il est quand même question de s'assurer de la santé et de la sécurité des citoyens. Toutefois, on met un peu de côté les études scientifiques. N'est-ce pas là une préoccupation importante?

[Traduction]

M. Gordon O'Connor: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, notre première priorité est la sécurité des consommateurs. Nous voulons être sûrs que les Canadiens ne consomment pas des aliments qui pourraient mettre leur vie en danger.

Cependant, si je comprends bien le projet de loi, qui modifie la loi actuelle, nous ne sommes pas en train d'autoriser les agences gouvernementales à permettre la mise en marché d'aliments dangereux. Avant de délivrer une autorisation provisoire, les agences vérifieront les quantités de pesticides, d'herbicides et autres substances contenues dans les aliments. À ma connaissance, très peu d'aliments dangereux se sont retrouvés sur le marché depuis que nous procédons officiellement de cette façon. Nous appuyons les modifications proposées à la loi et à son règlement.

• (1035)

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui, au sujet du projet de loi C-28, afin de tenter de mettre en garde les députés de cette Chambre, et particulièrement ceux du gouvernement, contre certains effets de ce projet de loi qui, à notre avis, introduisent un certain élément de sécurité à la Loi sur les aliments et drogues.

Dans un premier temps, j'aimerais faire une légère mise en situation et répéter l'objectif du projet de loi. Le projet de loi C-28 vise à donner au ministre de la Santé le pouvoir de délivrer des autorisations de mise en marché provisoire pour des aliments qui contiennent certaines substances en des quantités qui ne présentent pas de risque pour la santé et d'exempter ces aliments des exigences à leur vente prévues dans la Loi sur les aliments et drogues et ses règlements.

Cela nous pose déjà un problème. En effet, il est question d'exempter certains aliments des exigences relatives à leur vente. Les substances en question sont des produits chimiques agricoles, des composants ou dérivés, des additifs alimentaires, des drogues pour usage vétérinaire et des produits antiparasitaires. Nous comprenons bien que, selon de nombreuses études scientifiques, ces produits sont utilisés dans différentes cultures ou dans la production des aliments et drogues. Comme cela a été mentionné un peu plus tôt, nous reconnaissons tous massivement que cela ne pose aucun problème. Cependant, l'existence de ces études scientifiques est importante afin que nous nous assurions qu'il n'y a aucun danger.

Les modifications proposées répondent en partie, — on doit l'admettre — aux inquiétudes soulevées par le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation relative à un processus administratif mis en place par le ministère de la Santé, et je cite :

[...] afin de permettre aux Canadiennes et Canadiens, l'accès plus rapide à des produits alimentaires sains et nutritifs dans des circonstances spécifiques.

Il y a longtemps que le Bloc québécois se préoccupe de cette question. D'ailleurs, l'une de nos grandes questions est la suivante: pourquoi Santé Canada semble parfois incapable de résister aux pressions des grandes compagnies pharmaceutiques et alimentaires, qui désirent faire approuver rapidement leurs nouveaux produits? Le

projet de loi C-28, loin de calmer cette inquiétude, en rajoute en permettant effectivement au ministre de donner des autorisations temporaires.

Ce qui est inquiétant pour la population dans ce projet de loi, c'est que Santé Canada multiplie les exemples de négligence. Par exemple, nous nous rappellerons qu'à la fin des années 1990, Santé Canada avait provoqué un tollé lorsqu'il a voulu autoriser une hormone de croissance bovine recombinante, et ce, malgré l'opposition des scientifiques. L'usage de ce produit n'avait finalement pas été approuvé.

Ce matin, nous pouvons facilement imaginer la même situation si le projet de loi C-28 avait été adopté. Nous sommes en droit de nous poser la question suivante: à ce moment-là, le ministre aurait-il autorisé ce produit ou aurait-il attendu? Nous n'avons pas la réponse à cette question, mais le projet de loi C-28 lui aurait permis d'autoriser ce produit. Qui sait quelles auraient alors été les conséquences?

Le gouvernement, en préférant la gestion du risque au principe de précaution, accepte d'approuver des médicaments ou des produits alimentaires sans avoir obtenu toutes les données scientifiques requises par la loi. Du même coup, il fait courir de grands risques à la population. Cela est très important. Afin de s'assurer de la sécurité alimentaire de la population, il faut obtenir toutes les données scientifiques. Nous savons trop souvent que, dans ce domaine et dans celui des médicaments, il y a des effets à long terme qui n'ont pas toujours été bien prévus. Nous le constatons. De là l'importance de faire une excellente évaluation scientifique des produits mis en marché.

Par conséquent, depuis longtemps, le Bloc québécois réclame que le principe de précaution — à l'instar des Européens — soit appliqué au Canada sur les produits alimentaires, les médicaments et les pesticides. Si un tel principe était en vigueur, il y aurait un étiquetage des OGM ainsi que l'élimination de l'utilisation des produits aux conséquences inconnues.

À notre avis, ce projet de loi donne beaucoup de pouvoir au ministre: c'est comme si l'on jouait, jusqu'à un certain point, à une certaine forme de roulette russe avec des produits pouvant avoir des effets excessivement nocifs sur la santé de la population non seulement à court et à moyen termes, mais aussi à long terme.

• (1040)

On comprendra que nous avons deux principales critiques à l'endroit du projet de loi C-28. Comme je l'ai mentionné à quelques reprises depuis le début de ma présentation, la première critique porte sur le pouvoir conféré au ministre, un pouvoir discrétionnaire, jusqu'à un certain point, si je comprends bien. Si le ministre a effectivement le pouvoir, selon la loi, d'émettre de tels avis d'autorisation de mise en marché provisoire, il doit cependant prendre appui sur des critères scientifiques. Il ne peut pas prendre appui, avant de rendre une telle décision, simplement sur les pressions qu'aurait pu exercer auprès de lui une industrie ou un secteur quelconque de mise en marché.

Le seul critère de l'aspect non nuisible à la santé de l'acheteur ou du consommateur, comme l'énonce le paragraphe 30.2(1) que veut instituer le projet de loi, laisse une très grande marge de manoeuvre qu'il serait, à notre avis, très important d'encadrer.

Initiatives ministérielles

Naturellement, il est ici question de la confiance de la population non seulement envers la réglementation du gouvernement à l'égard des aliments et drogues, mais, en définitive, envers ce qui se retrouve dans son assiette. En effet, la population doit avoir une entière confiance envers les aliments qu'elle consomme de façon régulière, mais aussi envers les drogues et médicaments. Ces derniers sont censés procurer des bienfaits à des gens qui en ont besoin pour soulager différents symptômes ou différentes maladies. S'il fallait que ces produits aggravent leur situation, il y aurait une rupture dans la confiance qu'il serait très difficile de regagner.

Pour cette raison, il est important de rassurer les Québécoises et les Québécois, les Canadiens et les Canadiennes sur la salubrité et la qualité des aliments qu'ils consomment. Il serait bien que le ministre soit tenu d'informer la population des motifs pour lesquels il accède à la demande de délivrance d'un avis d'autorisation de mise en marché provisoire. Comme je le mentionnais plus tôt, le projet de loi C-28 permettrait au ministre d'émettre de tels avis en s'appuyant sur des critères qui laissent une très grande marge à l'interprétation.

Non seulement serait-il absolument essentiel que le ministre s'entoure des études scientifiques nécessaires, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, mais s'il devait ne pas le faire, il devrait obligatoirement expliquer les raisons qui le portent à délivrer ces permis provisoires et préciser quels groupes de pression il a rencontrés concernant un produit quelconque. Il en va de la confiance de la population envers leur sécurité alimentaire. C'est donc très important.

Pour ce qui concerne la sécurité et la confiance, on parle beaucoup de la perception qu'ont les gens. Loin de moi l'idée de présumer — je ne voudrais surtout pas donner cette impression — que le ministre prendrait des décisions à la légère. Jamais je n'oserais prétendre une telle chose. On ne peut que présumer de la bonne foi d'un individu qui a la responsabilité de prendre un tel type de décisions.

Par contre, on sait très bien qu'il arrive parfois que l'on rencontre des gens très convaincants, pour toutes sortes de raisons. Je me plais parfois à dire que, avant que je sois député et peut-être comme certains de mes collègues, j'ai occupé des emplois dans le domaine de la vente et de la représentation. Jamais je n'aurais osé mentir à l'un de mes clients, mais j'en profitais naturellement pour mettre en évidence les aspects positifs des produits que j'avais à présenter à mes clients.

Ce pouvoir discrétionnaire conféré au ministre se doit d'être très bien encadré. On ne retrouve malheureusement pas cette assurance parmi les dispositions du projet de loi C-28.

C'est malheureux, certes, mais c'est aussi symptomatique de ce gouvernement. Souvent, il nous offre des demi-mesures ou des mesures expéditives. Assez étonnamment, dans un certain nombre de dossiers, le gouvernement n'arrive pas à prendre les précautions ni les décisions nécessaires, mais dans d'autres, il fait un travail forcené.

Je me dois ici de faire un bref rappel d'une présentation que j'ai faite hier.

● (1045)

Hier, j'ai parlé des paradis fiscaux. J'ai très bien démontré comment, au fil des années, l'action concertée du gouvernement en était arrivée à une situation où un certain nombre d'entreprises ne payaient pas leur juste part en impôts. Il y a eu des mesures très précises qui ont mené à cette situation.

Malheureusement, on trouve dans le projet de loi C-28, jusqu'à un certain point, une demi-mesure qui ne rassure pas la population canadienne. Elle ouvre la porte à certaines décisions presque

arbitraires qui risqueraient — on ne l'espère pas — de mettre en danger la santé de nos concitoyens et concitoyennes.

C'est pourquoi, après analyse du mécanisme proposé et à la lumière des témoignages des groupes de la société civile, nous allons nous opposer au projet de loi C-28. Au Bloc québécois — c'est une conviction profonde —, on est d'avis que la confiance des consommateurs est un élément essentiel de la mise en marché des aliments. Un processus d'autorisation provisoire, tel que proposé dans le projet de loi C-28, est susceptible de créer plus d'inquiétudes qu'il n'apportera d'avantages.

Dans ce type de domaine, lorsqu'il est question de la sécurité de nos concitoyens et concitoyennes, il me semble que la prudence devrait être le mot d'ordre et non pas la rapidité. Une erreur dans ce type de domaine peut-être très malheureuse et peut avoir des conséquences très graves sur la santé des gens que nous prétendons servir.

À ce titre, on doit prendre une extrême précaution. Malheureusement, toutes les inquiétudes n'ont pas été levées par Santé Canada quand à l'approbation de nouveaux produits. Un tel mécanisme qui fait appel à la gestion du risque plutôt qu'au principe de précaution risque de faire augmenter la méfiance des consommateurs. Telle est la situation. Ce n'est plus un principe de précaution où l'on s'assure que toutes les études scientifiques nécessaires ont été effectuées. C'est une situation où l'on gère un risque.

Dieu merci, je ne serai jamais ministre de la Santé. En effet, je ne voudrais pas avoir à gérer ce risque. Comme je le mentionnais plus tôt, on ne peut que présumer que les bonnes décisions seront prises. On doit donc s'assurer par le biais de toutes les études scientifiques nécessaires que les bonnes décisions seront prises. Il ne faut pas se fier à l'opinion d'un individu, si bien intentionné soit-il.

Le premier but de la Loi sur les aliments et drogues est de veiller à ce que la qualité des aliments soit assurée et que ceux-ci ne représentent pas de risques pour la santé. Or, la santé des Québécois et des Canadiens est primordiale. Toute autorisation de produits nouveaux devrait se faire en vertu du principe de précaution. Malheureusement, le projet de loi C-28 n'inclut pas ce principe.

Cette semaine, nous avons eu un certain nombre d'annonces de la part du gouvernement. Pour être gentil, je dirais que ce sont des annonces à saveur électorale. Aujourd'hui, le projet de loi C-28 en troisième lecture provoque chez nous de profondes inquiétudes. Imaginons simplement la réaction s'il fallait que le ministre, n'ayant pas toutes les données en main, fasse une erreur qui mettrait en péril la santé de nos concitoyens. Je ne voudrais pas avoir à porter ce poids sur mes épaules. Je ne voudrais pas avoir à rendre une telle décision.

Il est incroyable — je le mentionnais plus tôt lors de la période des questions et commentaires — de voir que nos collègues du Parti conservateur appuient ce projet de loi alors qu'ils se font régulièrement les champions du bon civisme et de la sécurité. Pourtant, dans le projet de loi C-28, on y trouve exactement l'opposé d'un bon nombre de principes qu'ils appuient normalement. Je vous avoue que j'ai été un peu estomaqué tout à l'heure de les entendre dire qu'ils allaient appuyer C-28. J'ai encore de l'espoir, puisque nos collègues néodémocrates prendront sûrement la parole bientôt concernant ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

•(1050)

J'ose espérer que ceux-ci verront les dangers inhérents à ce projet de loi. S'ils ne devaient pas les voir, je les invite à venir nous rencontrer. Je lance d'ailleurs cette même invitation à la fois à mes collègues libéraux comme conservateurs. Je les invite à venir soit me rencontrer ou à rencontrer mon collègue, le député de Hochelaga, qui, je dois l'avouer, connaît beaucoup mieux que moi ce projet de loi puisqu'il a passé plusieurs heures à l'étudier attentivement.

Je disais donc que ce projet de loi ne répondait pas à bon nombre d'inquiétudes et qu'il semblait être fait de demi-mesures. Je trouve cela malheureux, mais en même temps cela ne m'étonne pas puisque ce gouvernement s'y connaît en demi-mesures. Trop souvent, il agit en demi-mesures.

Effectivement, au cours des derniers jours, le gouvernement a déposé un plan d'aide fédérale pour atténuer les hausses du prix du pétrole. On était bien contents puisqu'ils ont repris, en grande partie, ce qu'on leur proposait, alors que le ministre des Transports, il y a à peine quelques semaines, disait que le gouvernement ne pouvait rien faire. Or, environ deux semaines plus tard, il reprend les grands plans de notre parti. Malheureusement, c'étaient des demi-mesures puisqu'elles n'ont pas visé les bonnes personnes. Il n'y a rien pour les chauffeurs de taxi, l'agriculture ou les camionneurs. Je sais que ce n'est pas le thème de ce débat. Cependant, je trouvais important de le mentionner comme exemple de demi-mesures trop souvent prises par ce gouvernement.

Donc, le projet de loi C-28, loin d'assurer une meilleure sécurité de nos concitoyennes et de nos concitoyens, soulève de l'inquiétude. Comment pourrait-on s'assurer, face à un nouveau produit, qu'il est parfaitement sécuritaire à la consommation? En définitive, la population devra se fier sur le bon jugement du ministre de la Santé. Malheureusement, je ne crois pas que ce soit suffisant, bien qu'il fasse de son mieux et qu'il agisse de bonne foi. À notre avis, le projet de loi C-28 devrait être battu. Disons que le statu quo, en ce moment, serait préférable aux modifications proposées par le projet de loi C-28.

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je serais en mesure d'approuver tous les points soulevés par le député s'ils s'appuyaient sur des faits. Or, il n'a pas raison. Il est important d'y apporter des clarifications.

La sécurité du public, la sécurité des aliments et la salubrité de nos produits sont des choses très importantes aux yeux du ministre de la Santé; elles sont de sa responsabilité et il en fait sa religion primaire.

Premièrement, il est important de reconnaître que, dans le cas des aliments, ces autorisations ne peuvent être accordées que pour des produits déjà existants. Il n'est pas question ici de nouveaux produits, ni de nouveaux produits chimiques créés en laboratoire dont on souhaite la consommation et pour lesquels on exercerait des pressions politiques auprès du ministre. Il s'agit de produits qui sont déjà utilisés. Le cas qui nous intéresse concerne de nouvelles utilisations de différents produits sous différentes formes, par exemple l'ajout à des produits déjà existants d'une vitamine ou d'une céréale qu'on connaît déjà.

Plutôt que d'attendre les quelques années nécessaires aux produits pour franchir le cycle réglementaire, le ministre peut, après les évaluations scientifiques, en autoriser la mise en marché. Ce faisant, on ne court-circuite pas le système d'évaluation scientifique. Une fois ces évaluations complétées, on peut demander une autorisation temporaire. Cela se fait déjà.

Cela ne représente aucun changement pour le public canadien. On répond seulement à la demande du comité de la Chambre des communes voulant, pour de bonnes raisons, que nos réglementations soient conformes à la loi. On ne voudrait pas que les fonctionnaires prennent à leur charge l'application de mesures dont la responsabilité revient au ministre. À moins que la réglementation et la loi le permettent, c'est ainsi qu'on procède.

En ce qui concerne les pesticides et les produits de contrôle que veulent utiliser les agriculteurs, les propos du député laissent entendre que ce sont les grandes compagnies pharmaceutiques qui exercent d'énormes pressions auprès du ministre. Ce n'est pas le cas. La demande provient des producteurs agricoles et des compagnies qui font la transformation de ces produits. Ces derniers veulent que nous soyons au même niveau que la compétition. Il n'est pas question de passer outre aux évaluations scientifiques. Ces autorisations ne peuvent être accordées que lorsque les évaluations sont complétées. Il est important de le comprendre. Il en va de la sécurité des aliments, du public et des consommateurs.

Nous procédons à ces évaluations de concert avec nos confrères américains. Nous arrivons aux mêmes résultats. Dans les deux pays, le processus indique au gouvernement s'il devrait autoriser l'utilisation des produits en cause et détermine les limites de résidus pouvant être contenus dans certains produits. Les industries qui forment la compétition directe, au sud de la frontière, mettent moins de temps que nous à mettre en marché des produits. Notre cycle réglementaire est normalement de deux ans. Une fois les évaluations scientifiques complétées, le ministre aura le pouvoir, comme c'est le cas actuellement, d'émettre un avis d'autorisation de mise en marché provisoire de ces produits. Or, même si les évaluations scientifiques ont été faites, le processus se poursuit et on continue à tenir des consultations et à apporter des amendements réglementaires. Le processus n'est donc aucunement court-circuité.

Il faut reconnaître que cela ne concerne pas les produits pharmaceutiques ni les médicaments destinés aux humains, mais bien, dans certains cas, des produits vétérinaires. Encore là, ce ne sont pas de nouveaux produits, mais des produits existants. On en évalue l'utilisation ou les limites de résidus, dans le cas des pesticides. La sécurité du public est garantie et protégée.

Ce qu'on vise, c'est de faire avancer la cause de nos producteurs agricoles et de nos industries qui doivent être concurrentielles à l'échelle mondiale. Pour ce faire, on doit se doter d'une réglementation intelligente et efficace qui répond tant aux consommateurs qu'aux producteurs.

•(1055)

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, je suis un peu déçu. La très grande majorité des raisons spécifiées par mon collègue d'en face sont relatives aux pressions du marché concernant les périodes d'attente pour la réglementation ou avant que les études scientifiques soient complétées. Je m'excuse, mais il me semble qu'il devrait savoir que ces réglementations ne sont pas identiques au Canada et aux États-Unis.

J'en donne un bon exemple: le TCE à Shannon. C'est quelque chose qui touchait directement mon comté. Ce projet de loi n'aborde pas cette question, j'en suis conscient. Néanmoins, la réglementation en vigueur au Canada et dans différents États américains n'est pas adéquate. Dans certains États américains, elle était beaucoup plus sévère qu'au Canada.

Article 31 du Règlement

Il faut éviter que des normes, notamment celles des États-Unis, qui seraient plus permissives soient acceptées au Canada à la suite d'une décision du ministre. C'est un bel exemple. Les pressions du marché ne doivent pas faire abstraction des besoins de nos concitoyens quand il en vient à leur sécurité.

Le Président: Quand le débat reprendra plus tard aujourd'hui sur ce projet de loi, il restera quatre minutes pour les questions et commentaires qui pourront être adressés à l'honorable député de Portneuf—Jacques-Cartier.

Nous passons maintenant aux déclarations de député. L'honorable député de Mississauga—Sud a la parole.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, les personnes âgées comptent parmi les éléments les plus vulnérables de la société. Elles sont souvent victimes d'abus et de fraude. Bon nombre d'entre elles ont besoin de soins à domicile ou de soins à long terme qui ne sont pas nécessairement accessibles ou abordables. La plupart ont un revenu fixe qui n'est pas protégé contre l'inflation. Beaucoup craignent de perdre leurs maisons à mesure que leurs économies de retraite s'envolent et bon nombre connaissent des périodes de dépression ou d'angoisse. Malgré leur vulnérabilité, les personnes âgées méritent de vivre dans la dignité et le respect.

Selon le Conseil consultatif national sur le troisième âge, jusqu'à 300 000 aînés admissibles au Programme de la sécurité de la vieillesse ou au Supplément de revenu garanti ne touchent pas ces prestations, car ils n'ont pas rempli les demandes nécessaires. J'encourage donc tous les députés, dans leur prochain bulletin parlementaire, à demander à leurs électeurs de s'assurer que les membres de leur famille et leurs amis admissibles à ces prestations les reçoivent bel et bien.

En tant que parlementaires, nous avons l'occasion et la responsabilité d'aider les personnes âgées qui sont au nombre des plus vulnérables dans notre société.

* * *

● (1100)

LA CIRCONSCRIPTION DE SELKIRK—INTERLAKE

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, ma circonscription, Selkirk—Interlake, traverse une année très éprouvante. Nous avons d'abord craint que le projet du lac Devils entraîne des problèmes de contamination de l'eau. Ensuite, les inondations du printemps et les niveaux records de précipitation ont laissé trop d'eau dans les champs, ce qui a donné lieu aux pires récoltes depuis des années. L'excès d'humidité a aussi occasionné des dommages importants sur les rives. Tout cela a causé de l'inquiétude et de grandes difficultés à de nombreuses personnes dans ma circonscription.

Les collectivités en bordure du lac Winnipeg et du lac Manitoba risquent maintenant d'être inondées en raison de la hausse du niveau d'eau de ces lacs, attribuable aux tempêtes automnales et aux vents violents. Les habitants Selkirk—Interlake ont relevé ces défis. Avec la collaboration des propriétaires fonciers, des résidents et des municipalités, nous avons pu aménager des digues pour protéger nos collectivités.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont aidé à empiler des sacs de sable et à construire des digues. Je remercie aussi tous les représentants municipaux des efforts qu'ils ont déployés pour protéger nos collectivités et établir des plans d'urgence pour faire face à cette dernière menace d'inondation.

* * *

LA COURSE TERRY-FOX

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, au nom des 14 000 participants et plus à la 25^e édition de la course Terry-Fox qui se déroulait entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, je tiens à remercier la société Strait Crossing Bridge Limited, qui exploite le pont de la Confédération.

La course Terry-Fox est le fruit des efforts de centaines de bénévoles qui incitent des centaines de personnes à marcher, courir ou rouler pour contribuer à une cause utile. Nous devons aussi rendre hommage au milieu des affaires.

La société Strait Crossing a généreusement rendu l'un des ouvrages d'ingénierie les plus impressionnants du Canada disponible pour la course du 25^e anniversaire. Ainsi, la société et de nombreux autres exploitants commerciaux qui avaient besoin du pont ont fait passer les gens avant les profits. Ils méritent notre reconnaissance et nos remerciements. Grâce à eux et aux efforts de l'équipe Terry-Fox, la course entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick s'est révélée la plus longue course de cette journée de commémoration au Canada.

Nous remercions tout le monde.

* * *

[Français]

JEAN-PHILIPPE PAIEMENT ET ANOUK CHARBONNEAU

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, l'avenir du Québec passe par ses jeunes et, dans Laurentides—Labelle, je vous assure que nous avons de quoi être fiers.

L'été dernier, Jean-Philippe Paiement, un jeune golfeur de 16 ans de Mont-Laurier, a été couronné champion juvénile et champion junior du Québec. Ce fier représentant du Club de golf de Nominique est devenu un exemple de fierté et de détermination pour les jeunes du Québec.

Les jeunes filles ne sont pas en reste avec Anouk Charbonneau, âgée seulement de 14 ans, comme fière représentante du Club de golf de la Vallée de la Lièvre de Beaux-Rivages, qui s'est classée grande première à la finale du Québec « Maxi golf de Lachute ».

Le Bloc québécois vous souhaite tout le succès possible dans vos projets présents et futurs. Que chaque victoire et chaque défaite demeurent pour vous des expériences enrichissantes.

* * *

[Traduction]

RELIEF AID INTERNATIONAL

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais saluer les efforts des étudiants et du corps professoral de l'Université McMaster de Hamilton, en Ontario. Ils ont travaillé avec acharnement pour remédier de manière durable aux difficultés des personnes dévastées par le tsunami dans le village de Kinniya, au Sri Lanka.

Article 31 du Règlement

En réaction au désastre de l'an dernier, le groupe a créé Relief Aid International, une ONG bénévole, sous la gouverne de l'enseignante Alison Miculan et de Noor Nizam, Sri-Lankais d'origine. Cette ONG met à contribution l'Université McMaster et la collectivité de Hamilton en général. Près de 600 000 \$ ont été amassés jusqu'à maintenant et des entrepreneurs ont commencé à travailler au projet du groupe, qui vise l'établissement d'un centre de formation professionnelle, d'un entrepôt de fabrication et d'une installation de construction de bateaux, ainsi que la rénovation et l'agrandissement d'une école qui pourra accueillir les enfants du village.

J'invite mes collègues à féliciter avec moi les étudiants et le corps professoral de l'Université McMaster de leurs efforts visant à aider les personnes touchées par le tsunami.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ont montré aux Britanno-Colombiens que le règlement de la crise du bois d'oeuvre n'est pas une priorité pour eux. Le premier ministre durcit le ton, mais il n'ose pas parler directement au président Bush.

La solution du Nouveau Parti démocratique est peut-être pire que l'inaction du Parti libéral, car elle nous engage dans une voie dangereuse puisqu'il s'agit d'imposer une taxe à l'exportation sur le pétrole et le gaz. Seul le NPD peut imaginer que combattre une taxe à l'importation par une taxe à l'exportation constitue une bonne politique commerciale.

Les conservateurs continuent de défendre les travailleurs, les entreprises et les collectivités de la Colombie-Britannique qui sont touchés par les droits illégaux sur le bois d'oeuvre.

Sitôt élu, un gouvernement conservateur nommerait un envoyé spécial à Washington pour faire pression dans ce dossier et obtenir le remboursement de notre argent. Nous offririons une aide aux entreprises injustement frappées par le conflit. Nous exigerions que les accords commerciaux et les décisions rendues au sujet des différends soient respectés.

Contrairement à la coalition libéro-néo-démocrate, nous ne croyons pas que la solution consiste à jouer à l'autruche ou à susciter le ressentiment contre les Américains. Nous devons recourir à des solutions novatrices, et nous avons besoin d'un premier ministre intéressé davantage par la mise en oeuvre d'une politique gouvernementale que par son image publique.

En somme, nous avons besoin d'un nouveau premier ministre.

* * *

●(1105)

LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, la Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 9 au 15 octobre. Tout au long de cette semaine, les Canadiens seront sensibilisés aux mesures de prévention et de sécurité liées aux incendies.

Cette année, l'accent est mis sur la prévention des blessures et des décès causés par l'utilisation imprudente des bougies. La semaine a donc pour thème: « Utilisez les bougies avec prudence. Éteignez avant de vous en aller! »

J'espère que les députés feront leur part et communiqueront l'information sur la prévention des incendies à leurs proches, à leurs amis et à leurs voisins. En renseignant les gens sur la façon d'utiliser

les bougies avec prudence, nous sauverons des vies. Chaque semaine, sept personnes en moyenne périssent dans un incendie, et beaucoup d'autres sont blessées.

Ce chiffre est trop élevé. Les Services de protection contre les incendies, qui sont un élément du Programme du travail de RHDCC, dirigent les efforts du gouvernement fédéral en matière de prévention des incendies. Le programme est fier de son partenariat de longue date avec Prévention des incendies du Canada, avec qui il prépare des activités de sensibilisation en vue de cette importante semaine.

Il faut promouvoir la prévention des incendies toute l'année, pas seulement durant la Semaine de la prévention des incendies. J'espère que les députés appuieront les importants efforts déployés en ce sens, car il en va de l'intérêt et de la sécurité de tous les Canadiens.

* * *

[Français]

LE 150^E ANNIVERSAIRE DE SAINTE-SOPHIE

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, c'est en 1855, au pied des Laurentides, dans l'actuelle circonscription de Rivière-du-Nord, que naissait Sainte-Sophie. Colonisée par des Écossais, des Irlandais et des Canadiens français, Sainte-Sophie fut la terre d'accueil de nombreux Européens de l'Est et du Sud au début du XX^e siècle. Communauté riche de sa diversité culturelle, ses 10 000 habitants ont su tisser des liens de solidarité exemplaires dans le respect de leurs origines. Plaines et montagnes y ont épousé leur destin pour offrir un visage où cohabitent un sol généreux et fécond ainsi que des étendues d'eau qui invitent à la rêverie.

Des activités se sont tenues tout au cours de l'année et trouveront leur point culminant le 15 octobre prochain, lors d'un souper où l'on procédera au lancement du livre de Normand Champagne qui relate magnifiquement *Le temps que j'm'en souviens*. Le Bloc québécois salue le travail des organisateurs, du maire de Sainte-Sophie et des membres du conseil municipal pour le succès de ces activités. À toutes les Sophiennes et tous les Sophiens, bon 150^e anniversaire.

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AUX MALADIES MENTALES

Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales se déroule du 3 au 10 octobre. Il s'agit d'une campagne nationale dont le but est de sensibiliser le public à la fréquence des maladies mentales au Canada, de combattre les préjugés sur les maladies mentales et de promouvoir les bienfaits des pratiques exemplaires en prévention, diagnostic et traitement médical.

Cette année, la campagne a pour thème: « La santé mentale à visage découvert ». On ne peut trop insister sur l'incidence considérable des maladies mentales sur la famille, les amis et la société.

Les questions relatives à la santé mentale sont multiples et vont de l'amélioration de notre équilibre émotionnel à la prévention et au traitement des maladies mentales graves. La dépression, le stress, la maladie d'Alzheimer, les troubles anxieux et la schizophrénie sont tous des exemples de troubles mentaux. D'après les chiffres actuels, un Canadien sur cinq souffrira d'une maladie mentale au cours de sa vie.

Article 31 du Règlement

Le temps d'une semaine, les maladies mentales sont en tête de liste. Nous devons faire mieux. Nous devons veiller à l'élimination des préjugés et de la discrimination à l'égard des maladies mentales et faire en sorte que les troubles mentaux reçoivent l'attention qu'ils méritent au sein du système de soins de santé.

* * *

LES GRANDS LACS

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC): Monsieur le Président, les Grands Lacs constituent une ressource précieuse. Seulement 1 p. 100 des eaux des Grands Lacs se renouvellent tous les ans.

De récents événements ont illustré comment l'homme et la nature peuvent facilement déséquilibrer le niveau des eaux dans les lacs.

Actuellement, huit États américains et deux provinces canadiennes passent en revue les dispositions de l'accord d'exécution de l'annexe 2001 de la Charte des Grands Lacs. Beaucoup de gens craignent que cet accord n'entraîne d'importants détournements d'eau des Grands Lacs et ne permette que cette précieuse ressource soit considérée comme une marchandise aux termes de l'ALENA.

Les résidents de Leeds et Grenville ont de sérieuses craintes à ce sujet, surtout ceux qui vivent le long du Saint-Laurent et dans la région des Mille-Îles, et certains d'entre eux se sont rendus à Ottawa aujourd'hui.

Le gouvernement fédéral doit intervenir et protéger le bassin des Grands Lacs de la menace qui plane sur lui.

* * *

LE PROJET DES HÉROS SE RACONTENT

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que l'équipe chargée du projet « Des héros se racontent » a récemment remporté la médaille d'or lors du gala 2005 de remise des Prix de la technologie dans l'administration fédérale.

Le projet « Des héros se racontent » est une collection en direct d'enregistrements vidéo et audio de conversations avec d'anciens combattants du Canada. Elle permet aux Canadiens de comprendre l'histoire à travers les yeux de ceux qui l'ont vécue. Grâce à une technologie en continu, les Canadiens ont maintenant accès à des entrevues enregistrées au cours des 30 dernières années, auprès de centaines d'anciens combattants du Canada.

Je voudrais féliciter tous ceux qui ont participé au projet « Des héros se racontent », notamment Anciens Combattants Canada et Patrimoine canadien, dont l'esprit novateur a été reconnu à juste titre pendant l'Année de l'ancien combattant.

• (1110)

[Français]

C'est un beau travail fait au ministère des Anciens Combattants et à Patrimoine Canada.

* * *

[Traduction]

LES PASSEPORTS

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, il y a plus d'un an, le département de la Sécurité intérieure des États-Unis annonçait l'initiative de l'hémisphère occidental. C'est un projet assez simple qui obligera toute personne entrant aux États-

Unis à avoir un passeport, ce qui aura des effets plutôt dévastateurs sur les Canadiens et différents secteurs économiques de notre pays.

Seulement 20 p. 100 des Américains ont des passeports. Pour acquérir des passeports, une famille de quatre doit déboursier environ 400 \$US. Les gens qui traversent la frontière pour venir participer à des activités récréatives, sportives et culturelles dans ma circonscription ne déboursieront tout simplement pas cette somme. Cela se traduira littéralement par des pertes de milliards de dollars pour l'économie canadienne, notamment dans l'industrie touristique et le secteur du tourisme d'accueil. Au casino de Windsor, 80 p. 100 des visiteurs viennent des États-Unis, la plupart en provenance de Detroit et de l'État du Michigan, pour des visites d'une journée ou des séjours de plus de 24 heures.

L'industrie canadienne du tourisme a appuyé très fermement cette initiative visant à lutter...

Le Président: Le député de Crowfoot a la parole.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA VUE

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, la Journée mondiale de la vue se tiendra jeudi prochain, le 13 octobre.

Je crois que la majorité des Canadiens seraient d'accord pour dire que la vue est leur sens le plus important. Nombreux sont ceux qui sont aveugles et qui connaissent néanmoins beaucoup de succès dans la vie.

Je ne peux qu'imaginer la vie sans la vue: ne pas pouvoir apprécier les coloris de l'automne, admirer le rougeoiement d'un coucher de soleil sur un lac, regarder la brume s'élever au-dessus des montagnes, un arc-en-ciel après un orage ou le sourire radieux d'un enfant innocent.

Tout le mois d'octobre est le Mois de la santé des yeux. L'Association canadienne des optométristes encourage tous les Canadiens à s'interroger sur la date de leur dernier examen de la vue et, si cela fait un certain temps, elle les invite à prendre rendez-vous sans tarder.

Je me joins à l'Association canadienne des optométristes pour encourager tous ceux qui tiennent à leur vue à prendre rendez-vous pour un examen. Il y a tant de choses à voir dans le monde, ne vous en privez pas.

* * *

[Français]

LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, le 15 juillet 1965, le gouvernement du Québec adoptait le projet de loi n° 51, qui donnait naissance à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

La caisse a grandi, au fil des ans, pour devenir le plus important investisseur institutionnel au Canada, et au Québec évidemment, et gère maintenant un actif net supérieur à 102 milliards de dollars.

La recherche de rendement optimal du capital de ses déposants, le développement économique du Québec ainsi que son rayonnement international ont toujours été au cœur de la mission et des engagements de la caisse.

Sa présence dans le paysage québécois, depuis quarante ans, a contribué à l'éclosion de plusieurs générations d'experts en finances et d'entrepreneurs, en plus de permettre à la population québécoise de mieux contrôler ses leviers financiers.

Le Bloc québécois est fier de rendre hommage aux artisans visionnaires initiateurs, aux développeurs ainsi qu'à ceux et celles qui assurent la pérennité du puissant outil de développement qu'est la Caisse de dépôt et placement du Québec.

* * *

[Traduction]

LA REMISE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, l'annonce faite récemment par le gouvernement quant aux moyens qu'il prendra pour protéger les Canadiens de l'augmentation du prix de l'essence et du mazout domestique n'est qu'une tentative voilée d'acheter des voix.

Le gouvernement n'a rien offert pour réduire la TPS. Il ne va pas éliminer la taxe sur la taxe, ni la taxe de 1,5 p. 100 pour le déficit, même si n'avons pas de déficit depuis des années.

Une action concertée pour réduire les impôts aiderait les Canadiens de toutes catégories, pas simplement les 10 p. 100 pris en compte dans les plans du gouvernement.

À l'approche de l'Action de grâce, le gouvernement devrait donner aux Canadiens un motif de reconnaissance, un répit fiscal.

* * *

MADÉLINE-ANN AKSICH

M. Francis Scarpalessa (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec une immense tristesse que je prends la parole aujourd'hui pour souligner le décès d'une personne remarquable, courageuse et exemplaire, Madeline-Ann Aksich.

Madeline était une force de la nature qui a profondément marqué tous ceux qui ont eu l'insigne honneur de la connaître. Femme d'affaires, internationaliste, bénévole, peintre, Madeline était à la fois forte, attentionnée, profondément altruiste, humaine, cultivée, modeste et sincèrement reconnaissante pour la moindre gentillesse témoignée à son égard.

Émue par le sort des enfants en ex-Yougoslavie, Madeline a créé en 1992 l'Institut international des enfants. Sa mission: aider les enfants des régions déchirées par la guerre à s'adapter aux chambardements et à la violence dans leur vie. En 2002, Madeline a été décorée de l'Ordre du Canada.

Madeline est venue sans cesse en aide aux autres et à la vie elle-même, même dans les moments les plus difficiles de sa maladie. En plus d'être une merveilleuse amie et une présence rassurante et d'avoir changé le monde, Madeline nous a appris à vivre. Elle nous a montré le chemin. Elle a fait de nous des êtres infiniment meilleurs.

* * *

• (1115)

[Français]

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je salue la décision de l'Université du Québec à Trois-Rivières de démarrer cet automne, à Drummondville, un tout nouveau programme d'études de deuxième cycle universitaire ayant pour titre « Gestion de l'innovation dans les PME ».

L'initiative qui a mené au développement de ce programme d'études novateur vient du Centre universitaire PME, plus précisément de sa directrice scientifique, Josée Saint-Pierre, et de Michel

Questions orales

Trépanier, tous deux professeurs-chercheurs, membres de l'Institut de recherche sur les PME de l'UQTR.

Le programme destiné aux professionnels d'entreprises et d'organismes ainsi qu'aux consultants propose une approche multidisciplinaire dédiée à la compréhension du processus d'innovation, à sa gestion et, surtout, à la stimulation de la créativité nécessaire au développement de l'innovation.

De nos jours, on ne parle plus d'innovation uniquement pour conquérir de nouveaux marchés, mais on l'évoque aussi pour conserver ses parts de marché et demeurer concurrentiels.

Bravo pour cette innovation, une première au Québec!

* * *

[Traduction]

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, une nation peut être jugée d'après les sourires de ses enfants et les soins donnés à ses personnes âgées. J'aimerais raconter à la Chambre la malheureuse histoire d'un de mes électeurs, M. Earl Shadbolt, d'Eastern Passage, qui m'a dit que l'augmentation de ses prestations de sécurité de la vieillesse équivaut à 3 ¢ par jour, alors que le gouvernement est prêt à offrir 1 370 \$ par jour à David Dingwall.

Le Conseil consultatif national sur les personnes âgées a dit très clairement qu'il y a un très grand risque qu'un grand nombre de personnes âgées tombent dans la pauvreté extrême. Qu'est-ce qui fait croire au gouvernement que David Dingwall mérite 1 370 \$ par jour, alors que Earl Shadbolt d'Eastern Passage et bien d'autres personnes âgées d'un bout à l'autre du pays ne méritent que 3 ¢ par jour?

J'ai un conseil pour le premier ministre: qu'il annonce dans sa déclaration d'aujourd'hui qu'il remettra cet excédent aux personnes âgées sous forme de crédits d'impôt et d'un programme incitatif afin qu'elles puissent subvenir à leurs besoins. Les personnes âgées sont la gloire de notre pays, qu'elles ont aidé à bâtir. Plus que quiconque, les libéraux devraient le savoir.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE BOIS-D'OEUVRE

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, la petite séance de photos organisée hier par le premier ministre à New York est naturellement présentée par ses collaborateurs comme un grand succès et le signe avant-coureur d'une nouvelle politique de défense vigoureuse des intérêts canadiens dans le dossier du bois-d'oeuvre. Il est dommage qu'elle se soit déroulée dans un studio de CNN plutôt qu'à la Maison-Blanche.

Malgré ses fausses bravades, le premier ministre n'a toujours pas trouvé le temps d'appeler le président Bush pour lui parler de cet important dossier et défendre sa position très ferme.

Comme on l'a appris récemment, le premier ministre et son Cabinet ont une forte propension à prendre l'avion aux frais du contribuable. Au lieu de dépenser des milliers de dollars pour se rendre à New York en avion pour aller faire un exercice tapageur de relations publiques, le premier ministre pourrait peut-être faire marcher ses doigts et appeler le président.

Questions orales

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député parle de séances de photos. Je peux comprendre que les conservateurs soient plutôt chatouilleux sur le sujet après la tournée plutôt catastrophique que leur chef a faite l'été dernier quand il a essayé en vain d'attirer l'attention des médias sur lui.

Le fait est qu'hier soir, à New York, le premier ministre du Canada a défendu avec vigueur les droits et les intérêts des Canadiens dans le domaine du commerce mondial, et il s'est adressé aux dirigeants d'entreprises américains qui doivent entendre haut et clair son message.

* * *

[Français]

DAVID DINGWALL

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, la population canadienne ne croit pas que David Dingwall doive être indemnisé. Il a abusé de son allocation de dépenses. Il n'a pas respecté les règles des lobbyistes. Il a donné sa démission et il réclame aujourd'hui une indemnité de départ. Une situation aussi aberrante ne peut se produire sous un gouvernement libéral.

Quand le premier ministre refusera-t-il d'indemniser David Dingwall? Quand cessera-t-il de trahir les contribuables canadiens?

• (1120)

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous paierons à M. Dingwall seulement ce qui est obligatoire, selon les conseils de notre conseiller juridique.

Je vous avise aussi que nous procédons maintenant à une vérification de ses dépenses. Si nous trouvons que certaines n'étaient pas correctes, nous en récupérons chaque dollar à même l'argent de M. Dingwall.

[Traduction]

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): D'autres salades, monsieur le Président, de la part de ce roi de la farce qui nous prend pour des dindes.

Les Canadiens ne sont pas très heureux de savoir...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je n'ai pas très bien entendu ce que le député a dit, mais il a semblé parler de dinde et de farce. Si c'est le cas, c'est bien de saison, mais il est inutile de décrire ainsi les capacités du ministre.

Le député de Nova-Centre a la parole pour poser une question et je l'invite à s'en tenir à cela.

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, les Canadiens ne croient pas tout ce qu'il dit, car en fonction des avis juridiques reçus, le gouvernement n'a pas à payer David Dingwall à la suite de sa démission. Étant donné qu'aucun contrat ne force le gouvernement à verser des indemnités de départ à M. Dingwall, qu'aucune loi ne l'y oblige et qu'il n'a reçu aucun avis juridique en ce sens, le gouvernement devrait simplement faire ce qui s'impose et ne rien donner à David Dingwall.

Quand le premier ministre va-t-il simplement reconnaître qu'il essaie de cacher David Dingwall et tout ce qui entoure le scandale des commandites? Pourquoi n'agit-il pas de façon honorable en disant non à David Dingwall et oui aux contribuables canadiens?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que les dépenses de M. Dingwall sont examinées très attentivement et que nous allons recevoir un rapport à ce sujet en temps voulu.

Je me demande si nous ne devrions pas également examiner les dépenses de candidats conservateurs comme John Baird et Jim Flaherty, qui continuent d'être payés par les contribuables de l'Ontario, alors qu'ils font campagne pour le Parti conservateur fédéral. Cela mériterait peut-être une enquête.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, toujours à propos de l'affaire Dingwall, je pense que les Canadiens méritent mieux que d'entendre le ministre du Revenu national répéter sans cesse la même chose. Il a dit à la Chambre toute la semaine que, selon l'avis juridique qu'il a reçu, la personne qui quitte son poste volontairement aurait droit à une indemnité de départ. C'est ridicule.

Permettez-moi de faire une suggestion au ministre. D'abord, pourquoi ne pas congédier le cabinet d'avocats qui lui donne ce genre d'avis ridicule et, enfin, faire ce qui est juste, c'est-à-dire redonner l'argent aux Canadiens et défendre nos concitoyens plutôt que ses petits copains libéraux?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement ne versera à M. Dingwall que le montant qui lui est dû, selon le conseiller juridique. Une vérification comptable indépendante est en cours et s'il est découvert que M. Dingwall a demandé le remboursement de dépenses inappropriées, je peux donner à la Chambre l'assurance que cet argent sera recouvré intégralement.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Obtenez un meilleur avis juridique. Monsieur le Président, nous avons assez entendu le ministre du Revenu.

Ma question, toutefois, s'adresse à la ministre responsable du renouveau démocratique. Elle a écouté ces sottises pendant toute la semaine et elle est dégoûtée, comme le sont les Canadiens, des réponses de ses collègues. Est-ce bien vrai? Je parie qu'elle l'est.

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous ne paierons à M. Dingwall que le montant qui lui est dû, selon le conseiller juridique. J'informe la Chambre que la firme PricewaterhouseCoopers a entrepris une vérification et que si elle découvre que M. Dingwall a demandé le remboursement de dépenses inappropriées, cet argent sera intégralement recouvré auprès de M. Dingwall.

* * *

[Français]

LES SURPLUS BUDGÉTAIRES

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement s'apprête à déposer un projet de loi sur l'utilisation des surplus. Bien que nous soyons d'accord avec ce principe, que le Bloc québécois lui-même avait proposé à plusieurs reprises, il y a lieu de se questionner sur la façon dont il prévoit allouer les surplus.

Est-ce qu'il n'aurait pas été plus logique que le ministre des Finances consacre, dans son projet de loi, l'essentiel de ses surplus au règlement du déséquilibre fiscal, en permettant au Québec et aux provinces d'avoir accès à l'argent des surplus pour qu'elles puissent établir leurs priorités et leurs besoins dans leurs champs de compétence?

Questions orales

• (1125)

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la députée devrait peut-être attendre que le projet de loi soit présenté. Comme vous le savez, le Règlement ne m'autorise pas à en parler avant qu'il soit déposé.

Cependant, je tiens à souligner que le gouvernement s'en est tenu, ces dernières années, à une politique très réfléchie qui consiste à réduire la dette, à diminuer les impôts et à investir dans les plus importantes priorités des Canadiens, comme la santé et l'éducation, des secteurs qui intéressent aussi les provinces.

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, quoi qu'en dise le ministre des Finances, la part du lion ira encore au paiement de la dette, parce qu'il laisse dans l'ombre une somme de 3 milliards de dollars au chapitre de la réserve pour éventualités qui, bon an mal an, s'en va directement au paiement de la dette. Encore une fois, pourquoi le ministre refuse-t-il de s'attaquer au déséquilibre fiscal puisque ses surplus démontrent année après année qu'il taxe trop pour rencontrer les obligations qui sont les siennes?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la députée semble mettre en doute la prudence du gouvernement du Canada sur le plan budgétaire.

Je tiens à lui faire remarquer que la prudence budgétaire, l'équilibre budgétaire, les excédents budgétaires et la réduction de la dette ont eu pour effet que notre pays a obtenu une cote de crédit triple A. Cela se traduit par l'obtention des taux d'intérêt les plus bas possibles et par des économies pour tous les emprunteurs canadiens, y compris les consommateurs, les entreprises, les municipalités, le gouvernement du Canada ainsi que toutes les provinces et tous les territoires du pays.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le 28 septembre dernier, le Conference Board affirmait que le surplus fédéral devrait se situer entre 10 et 12 milliards de dollars cette année et qu'il dépassera amplement ce niveau au cours des prochaines années. Encore une fois, c'est la preuve que l'argent est à Ottawa alors que le Québec et les provinces ont besoin de ressources supplémentaires pour donner les services nécessaires à leur population.

Le ministre des Finances admet-il qu'il est plus que temps de s'asseoir avec le Québec et les provinces afin de revoir le partage des champs fiscaux, afin de leur permettre de disposer des ressources nécessaires pour répondre à leurs mandats fondamentaux, notamment en santé, en éducation postsecondaire et au soutien des personnes les plus démunies.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je souligne que 7 des 10 provinces affichent maintenant leurs propres excédents. Grâce à la responsabilité budgétaire dont fait preuve le gouvernement fédéral, la dette fédérale accumulée diminue. Cependant, je vous signale qu'elle est encore près de deux fois plus élevée que l'ensemble de la dette des provinces et des territoires.

Cette année, les transferts fédéraux aux provinces ont atteint un sommet record. De plus, nous avons annoncé à la Chambre des

augmentations de plus de 100 milliards de dollars au cours des dix années à venir.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le Québec et les provinces sont unanimes à réclamer un relèvement substantiel des transferts fédéraux pour les collèges et les universités. Hier encore, les premiers ministres ont réitéré une fois de plus cette demande. Quand le gouvernement fédéral se décidera-t-il à reconnaître qu'il a largement les moyens de régler le déséquilibre fiscal en transférant des champs fiscaux au Québec et aux provinces?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada est très fier d'investir dans les systèmes de R et D et d'éducation du pays. Cela revêt une importance capitale pour l'avenir de tous les Canadiens.

Nous consacrons 2,1 milliards de dollars aux transferts pécuniaires au moyen du TCPS. Nous consacrons 1,7 milliard de dollars au transfert de points d'impôt. Nous versons 600 millions de dollars en paiements de péréquation. Nous versons 5 milliards de dollars en contributions fédérales directes à l'aide aux étudiants, à la R et D ainsi qu'à des mesures concernant la fiscalité, le développement, l'éducation préscolaire et la garde d'enfants, l'alphabétisation, la formation en cours d'emploi, l'établissement des immigrants, les titres et certificats étrangers et les investissements pour les Autochtones.

Nous appuyons...

Le Président: La députée de Vancouver-Est a la parole.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce.

Le NPD demande depuis longtemps qu'un lien soit établi entre l'énergie et le bois d'oeuvre pour que le Canada puisse protéger ses emplois et ses entreprises contre les attaques de George Bush.

Le gouvernement a-t-il maintenant comme politique de lier l'énergie au bois d'oeuvre? Avons-nous dit à l'administration Bush que le Canada est prêt à agir ainsi ou le premier ministre a-t-il prononcé hier un autre de ses discours de menaces vides? En fait, avons-nous aujourd'hui une réponse précise que nous n'avions pas il y a quatre mois?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a livré un message très clair à New York hier. Tous les pays doivent respecter leurs ententes internationales. Les droits sur le bois d'oeuvre doivent être remboursés et le libre-échange doit être équitable.

Le premier ministre n'a pas fait de lien entre le bois d'oeuvre et l'énergie, mais il a précisé que l'ALENA était remise en question quand ses règles étaient si manifestement violées. L'énergie est un volet de l'ALENA. C'est un fait, au même titre que les débouchés en Chine et en Inde.

Questions orales

●(1130)

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, ce discours n'a aucune valeur car nous l'avons entendu trop souvent sans qu'aucune mesure soit prise.

Il en va de même pour les statistiques sur le chômage publiées aujourd'hui. Plus de 8 000 emplois ont été perdus au mois de septembre dans le secteur manufacturier, et des milliers relevaient du secteur automobile.

Nous réclamons au gouvernement depuis des années une politique automobile. Où est-elle?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, si l'industrie canadienne de l'automobile livre concurrence à l'échelle mondiale et qu'elle connaît du succès, c'est que le gouvernement y fait des investissements. Les avantages découlant de cette industrie se répercutent d'ailleurs dans tout le pays.

Nous nous employons à élaborer une meilleure stratégie automobile canadienne. Le gouvernement et le ministre de l'Industrie sont déterminés à atteindre cet objectif. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui investit dans l'avenir du pays et dans une industrie automobile compétitive à l'échelle mondiale.

* * *

LES COÛTS DU CHAUFFAGE DOMESTIQUE

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, le gouvernement libéral a accouché d'une autre tactique préélectorale. La dernière fois que les libéraux ont essayé pareille manoeuvre, des criminels en prison et des personnes décédées ont reçu des chèques.

Le nouveau plan libéral exclut 90 p. 100 des Canadiens. Pourtant, tous les Canadiens ont besoin d'être soulagés du coût élevé du carburant. Pourquoi ce plan laisse-t-il pour compte la plupart des Canadiens?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, notre plan prévoit le versement de 2,4 à 2,5 milliards de dollars. C'est de toute évidence une aide substantielle. Nous avons investi en favorisant surtout les Canadiens les plus vulnérables, ceux à l'égard de qui nous avons une obligation dans le cadre de programmes sociaux comme le Supplément de revenu garanti et la Prestation nationale pour enfants.

Nous invitons les provinces à participer au programme. Certaines ont déjà exprimé leur intention de le faire. Comme je l'ai dit à d'autres occasions, d'autres mesures seront prises par le gouvernement pour améliorer le revenu disponible de tous les Canadiens.

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a réagi rapidement pour aider les politiciens et les bureaucrates d'Ottawa, mais il continue de négliger le reste du Canada. Le gouvernement continue d'engranger des recettes sur le dos des braves travailleurs canadiens. Fera-t-il enfin ce qui s'impose, pour une fois, en éliminant la TPS du prix élevé du carburant?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): C'est très bien de critiquer, monsieur le Président, mais je pense que le député devrait vérifier soigneusement ses informations. L'augmentation des indemnités de kilométrage dont il a été question hier est le résultat d'un processus tout à fait indépendant du gouvernement et sur lequel il n'a aucun pouvoir discrétionnaire.

Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a exprimé son intention de soumettre la partie de ces indemnités qui s'applique aux

politiciens au Bureau de régie interne, dont vous assumez la présidence, monsieur le Président. Tous les députés pourront donc juger si ces indemnités sont appropriées ou non.

De plus, le gouvernement du Canada est responsable de l'ajustement des frais de kilométrage admissibles aux fins de l'impôt sur le revenu et nous augmenterons ces frais.

* * *

PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE CANADA

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, il y a plus d'un an que le gouvernement a ordonné une vérification de Partenariat technologique Canada et nous n'avons toujours pas de réponse. Le gouvernement nous a dit que 11 des 33 vérifications qui sont terminées ont montré qu'un montant de 2,4 millions de dollars a été versé illégalement à des lobbyistes. Pourtant, le gouvernement refuse de révéler le nom de ceux qui ont reçu ces paiements illégaux.

Quand le gouvernement dira-t-il à la Chambre qui a reçu ces 11 paiements illégaux?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le processus de vérification est en cours. Le ministre de l'Industrie et le gouvernement l'appuient. Nous continuerons de l'appuyer et nous avons hâte qu'il soit terminé. Entre-temps, je rappelle aux députés qu'il est très important de laisser les vérificateurs accomplir leur travail.

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, au cours des deux dernières semaines, j'ai posé la même question huit fois au gouvernement, et il refuse toujours de révéler qui sont ces 11 sociétés.

Je le ferai donc moi-même. La Spectrum Signal Processing, établie en Colombie-Britannique, fait partie des 11 sociétés en question. J'ai obtenu ce renseignement de son site web.

Le premier ministre a entamé son mandat en faisant de nobles promesses de reddition de comptes et de transparence. Pourquoi nous, les députés, devons-nous consulter un site web privé pour trouver ce renseignement au sujet d'Industrie Canada? Quand le gouvernement va-t-il révéler le nom des 10 autres sociétés?

●(1135)

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le ministre de l'Industrie appuie pleinement ce processus de vérification afin d'obtenir les faits auxquels les Canadiens ont droit et l'information dont le gouvernement a besoin pour prendre une bonne décision.

Il faut reconnaître que Partenariat technologique Canada a fait des investissements importants, au nom des Canadiens, dans des industries qui augmentent vraiment la prospérité et le niveau de vie des Canadiens. Nous investissons dans l'avenir.

Quoi qu'il en soit, je félicite le député ou un membre de son personnel d'avoir été capables d'utiliser Internet.

Questions orales

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, au lieu de régler le déséquilibre fiscal en transférant une partie de ses surplus au Québec et aux provinces, le gouvernement, fidèle à son habitude, s'apprêterait à envahir encore un champ de compétence, notamment avec un nouveau programme d'aide aux études postsecondaires.

Si la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences veut travailler de concert avec le Québec et les provinces comme elle le prétend, entend-elle respecter les compétences du Québec en matière d'éducation et transférer l'argent sans condition au Québec conformément aux ententes en vigueur?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie de voir que les provinces reconnaissent aussi qu'il est important d'investir dans les ressources humaines et dans l'apprentissage et de promouvoir les programmes d'apprentissage. Je travaille en étroite collaboration avec le président du CMCE, le ministre Jean-Marc Fournier, et j'examine de quelles façons nous pouvons collaborer à l'avancement de nos objectifs mutuels.

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre avait promis de transférer entre 7 et 8 milliards de dollars pour l'éducation postsecondaire. Il avait même promis que cet argent serait transféré sans condition au Québec et aux provinces.

À la lumière de la promesse du premier ministre, comment la ministre peut-elle justifier ce qui apparaît comme une nouvelle intrusion de son gouvernement en matière d'éducation postsecondaire?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je vais me répéter. Je travaille en étroite collaboration avec le ministre Fournier, qui est le ministre de l'Éducation du Québec et le président du CMCE. Nous évaluons nos priorités communes. Nous envisageons des actions dans nos domaines de compétence traditionnels en matière d'accès et de recherche. Qu'on ne voie là aucune intention d'empiéter dans des domaines de compétence provinciale.

[Français]

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, alors que débute la rencontre entre Québec et Ottawa sur le respect des compétences québécoises dans les relations internationales, les positions des deux gouvernements semblent irréconciliables. Pour Jean Charest « ce qui est de compétence québécoise chez nous est de compétence québécoise partout », mais pour le ministre des Affaires étrangères, consulter le Québec c'est fallacieux.

Le ministre peut-il nous indiquer ce qu'il entend proposer pour faire en sorte que le Québec soit enfin autonome dans ses champs de compétence, y compris si le Québec les exerce à l'étranger?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, ma collègue, ministre des Affaires intergouvernementales, et moi-même rencontrerons cet après-midi nos homologues du gouvernement du Québec.

Je suis étonné d'entendre le député du Bloc prétendre que je refuserais de consulter les provinces. Cela fait 10 ans que je suis ministre au gouvernement, député ici. Je suis le ministre qui a transféré la main-d'oeuvre au gouvernement du Québec. J'ai négocié la Prestation nationale pour enfants. J'ai été ministre du Commerce international. De plus, j'ai toujours intégré les ministres du gouvernement du Québec et des autres provinces qui participaient aux négociations. Ma collègue du Patrimoine canadien fait la même chose.

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, la réponse du ministre me laisse sans voix, un peu comme le Québec en ce moment. Je n'ai pas besoin du pedigree du ministre; je veux seulement qu'il commente. Même le ministre Benoît Pelletier dit, et je le cite : « La position fédérale ne répond même pas aux besoins du Québec contemporain. »

Comment le ministre des Affaires étrangères peut-il concilier sa position avec celle de son propre premier ministre qui affirmait, en mai 2004, que la porte doit être toute grande ouverte au Québec, et ce, sans équivoque?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, j'ai le mandat de mettre en oeuvre l'énoncé de politique internationale que nous avons déposé à ce Parlement le 19 avril dernier. Dans cet énoncé, nous avons été très clairs. Le premier ministre du pays, ma collègue et moi devons nous assurer que les partenaires de ce pays, les provinces et le Québec, sont parfaitement représentés par notre politique étrangère et par notre présence sur le plan international.

Nous le ferons encore la semaine prochaine, sous le thème de la diversité culturelle. La ministre du Patrimoine canadien a réussi à faire adopter le texte canadien, avec l'appui du Québec, par 53 des 54 membres de l'UNESCO.

* * *

● (1140)

[Traduction]

LE FINANCEMENT DES CAMPAGNES

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, nous avons appris que le ministre d'État au Multiculturalisme avait canalisé 4 900 \$ de sa campagne électorale de 2004 vers une de ses propres entreprises. Une somme de 3 400 \$ a été versée à la Greenwood Academy pour de la publicité. Selon les renseignements fournis par le ministre lui-même conformément au code régissant les conflits d'intérêts, il est propriétaire unique de la Greenwood Academy, par l'entremise d'une société de portefeuille du nom de Grand Canadian Academy, dont il est également le propriétaire.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi il a canalisé des fonds électoraux vers une de ses propres entreprises?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, ce serait bien que le député d'en face ne ternisse pas la réputation des gens sans vérifier les faits au préalable.

Voici les faits. Mon collègue a remboursé des dépenses de campagne pour deux boîtes postales et a payé le loyer pour son bureau de campagne, comme l'exige la loi, et a déclaré le tout, comme l'exige la loi.

Questions orales

Le député d'en face se trouve essentiellement à accuser mon collègue d'avoir respecté la loi. Ne se sent-il pas un peu ridicule?

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, ce mépris des contribuables est ridicule.

Voici un résumé très simple de la situation. Le ministre d'État responsable du Multiculturalisme a pris de l'argent provenant de dons à sa campagne et s'en est servi pour régler des factures de sa propre compagnie. Il a pris des dons déductibles d'impôt, dont il profite, pour payer sa propre compagnie, dont il profite, et a ensuite reçu d'Élections Canada un remboursement subventionné par les contribuables, dont il profite.

Le ministre pourrait-il dire aux contribuables pourquoi ils doivent rembourser des dépenses électorales qui ont été payées à ses propres compagnies?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué les faits, et c'est absolument le contraire de ce que dit le député.

Cependant, j'ai ici l'état des dépenses électorales du chef de l'opposition officielle. Si j'acceptais la logique du député, et ce n'est pas le cas, comment expliquerait-il que le rapport sur la campagne électorale de juin fait état de dépenses de plus 3 000 \$ au titre de la campagne de son chef à la direction du parti en mars? Encore une fois, si nous acceptions la logique du député, ce qui n'est pas le cas, comment expliquerait-il cela?

* * *

LES AÉRONEFS DU GOUVERNEMENT

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le Président, au cours de l'exercice 2004-2005, j'ai dépensé 66 577 \$ pour tous mes déplacements aériens. Cela comprend tous les vols que j'ai pris à destination de Saskatoon et d'ailleurs au Canada. Le ministre des Finances a toutefois dépensé 67 100 \$ pour un seul vol à destination de sa circonscription à Regina. C'est 523 \$ de plus que ce qu'ont coûté tous mes déplacements pour le dernier exercice financier.

Pourquoi cela coûte-t-il tellement plus cher de se rendre à Regina qu'à Saskatoon?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous avons discuté de cela en long et en large toute la semaine. C'est très simple. Les députés peuvent choisir tel ou tel exemple. En fait, bon nombre des exemples qu'ils soulèvent ne sont pas conformes à la réalité. J'ai donné des exemples de déplacements ministériels dont il n'a pas été rendu compte comme il se doit.

Je peux donner aux députés l'assurance que, lorsque ces vols sont autorisés, ils sont conformes aux lignes directrices. Ils sont nécessaires pour la conduite des affaires du gouvernement du Canada. Le ministre des Finances est l'un des ministres qui travaillent le plus fort, et les Canadiens ont amplement bénéficié des fruits de son travail. Il mérite des félicitations, pas...

Le Président: Le député d'Oxford a la parole.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC): Monsieur le Président, malgré tous les renseignements dont nous disposons déjà sur l'agent

Orange, y compris les documents du ministère de la Défense, le gouvernement s'est contenté de mettre sur pied trois groupes d'enquête, sans nommer de coordonnateur et sans fixer de délai.

Des gens sont malades. Des gens se meurent. Ils n'ont pas le temps d'attendre. Le ministre de la Défense nationale dira-t-il à la Chambre qui remplacera M. Vaughn Blaney?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, la question du député me donne l'occasion de remercier M. Blaney, au nom de tous les députés, pour avoir accepté de se charger de cette tâche. Il l'a fait avec distinction. C'est un homme qui a eu une carrière très remplie. Il a été forcé de se retirer pour des raisons de santé. Nous lui souhaitons la meilleure des chances.

J'aimerais bien pouvoir annoncer au député que j'ai trouvé quelqu'un pour le remplacer. Ce n'est pas encore le cas, mais je peux lui promettre que nous travaillons tous très fort, la vice-première ministre, la ministre des Anciens combattants, le ministre de la Santé, moi-même et tous ceux qui interviennent dans ce dossier, pour nous assurer de trouver quelqu'un qui pourra aider à coordonner ce travail et pour veiller à ce que les Canadiens qui se sentent victimes aient une chance de dire...

Le Président: Le député d'Honoré-Mercier a la parole.

* * *

[Français]

LE SOMMET DES AMÉRIQUES

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, le 4^e Sommet des Amériques se tiendra à Mar del Plata, en Argentine, les 4 et 5 novembre prochain. Ce sommet réunira les 34 chefs d'État et de gouvernement démocratiquement élus des Amériques afin de cerner les principaux enjeux régionaux et définir un programme commun pour améliorer la qualité de vie des citoyens de l'hémisphère.

C'est un événement fort important mais qui reçoit par contre pour l'instant peu de couverture médiatique.

J'aimerais donc savoir, de la part du gouvernement du Canada, quels sont les principaux objectifs que le Canada s'est fixés pour cet important sommet?

• (1145)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le 4^e Sommet des Amériques offre une occasion magnifique au Canada.

Nous travaillerons avec nos partenaires dans la région afin de promouvoir la démocratie, l'équité et la prospérité dans notre hémisphère. Nous voulons mettre en valeur les meilleures pratiques que nous connaissons au pays concernant la bonne gouvernance démocratique, la Zone de libre-échange des Amériques, la démocratie en Haïti, le développement durable, les enjeux liés aux peuples autochtones, la contribution de la société civile et les partenariats entre les secteurs privés et publics pour le développement.

C'est une excellente occasion pour le Canada de promouvoir ces valeurs très importantes.

Questions orales

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement insiste pour verser une indemnité de départ à M. Dingwall, mais il refuse à 14 000 anciens combattants toute indemnité sous prétexte qu'ils sont réputés ne jamais avoir servi dans l'armée tout simplement parce qu'ils n'ont pas rempli leur certificat de libération dans le délai prescrit. Ces anciens combattants ont répondu à l'appel de la nation comme les autres, mais leurs états de service ont été rayés par décret du gouverneur en conseil.

Cette année est l'Année de l'ancien combattant. Est-ce que le ministre de la Défense nationale peut nous dire qu'il fera renverser le décret du gouverneur en conseil pour verser leurs prestations à ceux de ces anciens combattants qui sont encore vivants ou à leurs conjoints? Ils ont servi leur pays et on ne peut pas tout simplement effacer les états de service d'une personne par décret du gouverneur en conseil.

L'hon. Albina Guarnieri (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, en cette Année de l'ancien combattant, il est clair que nous voulons honorer ceux qui ont servi dignement leur pays pendant la Seconde Guerre mondiale. J'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère de consulter les organisations d'anciens combattants. Je travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Défense afin de découvrir les faits et de connaître la vérité. S'il y a des personnes dont le dossier a été mal classé, nous leur rendrons justice.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable du Renouveau démocratique.

Le président de la Commission de la fonction publique a révélé hier que 35 anciens employés politiques du Parti libéral avaient obtenu des nominations préférentielles sans concours dans des emplois bien rémunérés de la fonction publique.

Cette forme de favoritisme mine la compétitivité et l'objectivité de la fonction publique. Cela n'est pas permis en Grande-Bretagne et cela ne devrait pas l'être au Canada. Quelles mesures prend la ministre pour mettre fin à cette pratique antidémocratique?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que cette politique existe depuis 1967, lorsque la Loi sur l'emploi dans la fonction publique a reçu la sanction royale. L'article 39 de cette loi prévoit que certaines personnes qui travaillent dans les cabinets des ministres ont un droit limité à des nominations sans concours dans des postes de la fonction publique pour lesquels ils sont qualifiés.

Cette pratique existe depuis 1967 et elle ne vise qu'un nombre très restreint de personnes, qui doivent posséder les compétences requises pour occuper les postes.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, depuis trop longtemps, le gouvernement libéral ignore les producteurs de grains canadiens.

Le projet de loi C-40, qui a été adopté le 19 mai dernier, prévoit qu'un examen indépendant et exhaustif de la Loi sur les grains du Canada devra être terminé dans l'année suivant son adoption.

Le ministre de l'Agriculture pourrait-il indiquer à la Chambre quelle mesure il a prise pour réaliser cet examen de la Loi sur les grains du Canada dont on a désespérément besoin?

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Monsieur le Président, c'est en fait le parti au pouvoir qui a proposé, au moment de l'étude du projet de loi C-40, un examen de la Commission canadienne des grains. Les ministres et d'autres responsables discutent avec le secteur des grains pour déterminer la meilleure manière de procéder, et tout sera fait en temps et lieu.

Nous faisons notre travail comme nous nous sommes engagés à le faire lorsque nous avons discuté du projet de loi C-40.

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, voilà beaucoup de détours pour dire simplement que le gouvernement n'a rien fait au sujet de mon amendement.

Simplement pour montrer jusqu'à quel point les libéraux se fichent du secteur canadien des grains, je vous signale premièrement qu'Estey et Kroeger ont été ignorés, puis qu'on a aussi ignoré, en 2002, un comité d'examen mis sur pied par le secteur des grains. Aujourd'hui, le gouvernement libéral ignore la loi qu'il a fait adopter lui-même.

Le secteur canadien des grains a besoin de voir des résultats, et non de la rhétorique vide et davantage de rapports qui finissent par s'empoussiérer. Compte tenu du bilan lamentable du gouvernement, quelles assurances le ministre peut-il nous donner pour nous montrer qu'il a l'intention d'agir concrètement en vue de réviser et de réformer la Commission canadienne des grains?

● (1150)

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Monsieur le Président, la porte-parole en matière d'agriculture fait fausse route, comme cela lui arrive souvent devant la Chambre.

En réalité, notre gouvernement n'a pas cessé de prendre les devants pour résoudre les problèmes du monde agricole.

Nous savons bel et bien qu'il y a une crise agricole actuellement, mais les sommes versées par les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont jamais été aussi élevées de toute l'histoire canadienne.

La création d'un fonds d'un milliard de dollars pour les améliorations agricoles a été annoncée en mars. Lorsque les agriculteurs ont réclamé des changements au PCSRA, nous avons fait trois changements en coopération avec les gouvernements provinciaux. Le gouvernement est solidaire de l'industrie agricole et continuera de l'être.

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. En raison des conditions météorologiques, les récoltes et les travaux d'automne se poursuivront jusqu'à la fin d'octobre et en novembre dans les Prairies.

Pour réaliser des économies considérables à l'achat de Clearout 41, un produit contenant du glyphosate, les agriculteurs ont besoin d'un permis pour usage personnel. La date limite pour la délivrance de ces permis, telle que fixée par l'ARLA, est le 30 septembre.

À une époque caractérisée par l'augmentation des prix de l'essence, la flambée des coûts et le bas prix des produits de base, pourquoi le ministre priverait-il les agriculteurs d'une occasion d'acheter des produits à meilleur prix?

Questions orales

Le ministre fera-t-il le nécessaire pour que la date limite du 30 septembre soit reportée au moins à la fin d'octobre?

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Monsieur le Président, nous avons été mis au courant de la question que vient de soulever le député. C'est une question importante car elle touche également l'Ivomec, je crois, pour le traitement du bétail.

Les divers ministères concernés sont saisis de la question et nous tenterons de régler le problème.

* * *

LES AÉROPORTS

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, le conseil municipal de Toronto, notre Comité des transports et tout un éventail d'intervenants, dont l'Association du transport aérien international, l'Association du transport aérien du Canada et la Chambre de commerce du Canada, sont en faveur de la réduction des loyers à l'aéroport Pearson. Or, les dernières réductions des loyers aéroportuaires consenties par le ministre ont été préjudiciables pour Toronto.

Aujourd'hui, l'aéroport Pearson paie 66 p. 100 de l'ensemble des loyers aéroportuaires au Canada alors qu'il n'a que 33 p. 100 des passagers aériens.

Combien de sièges les libéraux devront-ils perdre dans la région du Grand Toronto avant que le ministre des Transports ne conclue une entente équitable avec l'aéroport Pearson?

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, à la question concernant le nombre de sièges que cela va nous coûter, la réponse est: aucun.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, hier à New York, le premier ministre est allé dévoiler l'arsenal qu'il entend déployer pour contrer la menace américaine dans le dossier du bois d'oeuvre. Le premier ministre doit comprendre que lever le ton ne suffit pas.

Quand le gouvernement comprendra-t-il qu'un discours menaçant ne pourra à lui seul faire fléchir les Américains et qu'il doit, s'il veut gagner en crédibilité, ajouter à ses beaux discours des garanties de prêts pour donner à l'industrie des outils pour se défendre?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Il est vrai, monsieur le Président, que les paroles ne suffisent pas pour régler les situations et les différends. C'est la raison pour laquelle nous avons commencé le litige pour recouvrer les dépôts. Nous allons prendre des mesures de rétorsion. Nous avons également augmenté les pressions sur les États-Unis. S'agissant des autres mesures pour aider aux industries, nous avons déjà mis en place quelque chose et le ministre du Commerce international est en train d'étudier d'autres mesures.

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, il n'y a pas que les travailleurs forestiers et ceux du textile qui sont touchés. D'ici quelques jours, plusieurs dizaines d'extravailleurs de l'usine Port-Alfred de La Baie, au Saguenay, se retrouveront sans revenu, ayant épuisé toutes les ressources disponibles.

Qu'attend le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences pour implanter un nouveau programme de soutien au revenu pour les travailleurs âgés, afin de venir en aide aux travailleurs durement touchés par les fermetures d'usines qui frappent plusieurs secteurs d'activité?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes toujours inquiets lorsqu'il y a des licenciements à grande échelle. Nous sommes très sensibles aux répercussions de ces licenciements. Le ministère a un programme en cas de licenciements annoncés. Nous travaillons en collaboration avec les employeurs de manière à assurer que les travailleurs touchent des revenus d'appoint temporaires dès que possible. Nous examinons la possibilité d'offrir des programmes de recyclage à ces travailleurs.

Nous sommes en train d'élaborer une stratégie pour les travailleurs d'âge mûr et collaborons de près avec le Québec. Nous nous réunissons aux trois semaines afin de mettre au point cette stratégie le plus tôt possible.

* * *

● (1155)

[Français]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, le nombre de meurtres par arme a augmenté de 13 p. 100 au pays depuis deux ans. Le registre des armes à feu du gouvernement libéral a coûté plusieurs milliards de dollars et n'a rien fait pour abaisser le taux de crimes violents. La sécurité des Canadiens est menacée et ce gouvernement ne s'en préoccupe pas.

Quand le gouvernement mettra-t-il en place des mesures pour que les Canadiens puissent se promener dans leur communauté l'esprit en paix?

[Traduction]

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le député ne veut pas reconnaître que le registre des armes à feu en vigueur au Canada fonctionne de façon efficace et efficiente.

Chaque jour, le registre fait l'objet de quelque 3 000 demandes de renseignements de la part des organismes d'application de la loi. L'Association canadienne des chefs de police appuie le registre. L'Association canadienne de la police professionnelle l'appuie aussi. Le registre est utile dans la préparation des affidavits pour les poursuites au criminel. Environ 15 000 Canadiens qui auraient pu se procurer une arme à feu avant l'instauration du système de permis se sont vu refuser un permis pour diverses raisons.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, voilà maintenant nettement plus de trois ans que le Conseil du Trésor n'a pas réglé de convention entre le Service correctionnel du Canada et ses agents de correction.

Le ministre du Travail est tout fier d'avoir réussi à régler le bref conflit à Radio-Canada. Il a déclaré dans le *London Free Press* qu'il avait réuni les deux groupes, leur avait fait un petit sermon et leur avait dit de se soucier de l'intérêt public.

Questions orales

Le ministre du Travail va-t-il en faire autant pour les agents de correction qui sont sans convention depuis trois longues années et n'ont pas le droit de grève?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je regrette de ne pas avoir de renseignements précis sur cette question, mais je vais consulter mon collègue, le président du Conseil du Trésor, qui communiquera avec le député à ce sujet.

* * *

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. John Maloney (Welland, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Ressources naturelles. Le prix du baril de pétrole a atteint cette année des sommets inégalés. Voilà qui inquiète considérablement les gens de ma circonscription, Welland, aussi bien que de nombreux autres Canadiens.

Compte tenu de la récente montée en flèche du prix de l'essence, le ministre peut-il expliquer à la Chambre ce que fait le gouvernement pour que les Canadiens aient accès aux renseignements les plus à jour au sujet du prix de l'essence à la pompe?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je signale que l'information donne le pouvoir et que l'information donne des munitions. Ainsi, le bureau nouvellement créé, grâce en partie à mon collègue, le secrétaire parlementaire auprès du ministre des Affaires étrangères, fournira l'information la plus juste et la plus transparente permettant d'expliquer l'évolution des prix.

Voilà qui donnera des munitions puissantes à un Bureau de la concurrence renforcé, tout aussi bien qu'aux médias, de sorte qu'ils pourront dénoncer les prix abusifs, et des munitions puissantes également aux provinces, qui ont le pouvoir de réglementer en la matière.

* * *

LES PÊCHES

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, après avoir attendu en vain de l'aide du gouvernement fédéral pendant des années, la Nova Scotia Salmon Association et la Fédération du saumon Atlantique ont lancé un projet de chalutage sur la rivière West. Ces organisations bénévoles sans but lucratif ont dû recueillir 270 000 \$ et n'ont reçu aucune aide financière du gouvernement libéral.

La Suède et la Norvège ont des programmes de chalutage qui fonctionnent, mais au Canada, le gouvernement se contente de laisser le saumon de l'Atlantique sur la liste des espèces en péril. Le gouvernement libéral a la responsabilité d'appuyer le chalutage afin d'atténuer les effets des pluies acides. Pourquoi ne le fait-il pas?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter les groupes qui, un peu partout au Canada, veillent à l'intendance du saumon. En fait, plusieurs milliers de Canadiens s'emploient à protéger nos rivières et nos cours d'eau et à promouvoir la sécurité et le développement des stocks de saumon, d'un océan à l'autre. Sans eux, nous ne pourrions absolument pas faire notre travail. Autrement dit, nous comptons sur ces bénévoles très efficaces.

Dans le budget de cette année, 30 millions de dollars ont été prévus pour le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique, mesure qui contribuera à améliorer la situation du saumon dans cette région.

● (1200)

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, une autre saison du saumon rouge vient de se solder par un autre désastre pour les pêcheurs de la Colombie-Britannique. Je constate là une tendance.

La saison dernière, sous sa direction, le ministre a été témoin de certaines périodes de frai les plus basses jamais enregistrées. Cette année, en dépit du retour de plus de sept millions de saumons rouges, le MPO a empêché les pêcheurs commerciaux et sportifs d'obtenir leur juste part de cette ressource qui s'offrait à eux. En fait, les pêcheurs commerciaux n'ont carrément pas été autorisés à pêcher.

Le ministre admettra-t-il qu'il a encore une fois mal géré une autre saison de pêche au saumon rouge? Informera-t-il la Chambre des mesures qu'il envisage pour indemniser les Canadiens que ses décisions ont lésés sur le plan financier?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue doit savoir que, cette année, la température de l'océan a entraîné une baisse imprévue des stocks de saumon rouge et une montaison tardive record. J'estime qu'il devrait être au courant de ces faits. Évidemment, la pêche commerciale a malheureusement dû être interdite cette année pour atteindre les objectifs de conservation. Voilà notre grande priorité.

Je comprends les difficultés auxquelles le secteur commercial est confronté. Il est impératif que nous collaborions pour assurer le maintien des populations de saumon et protéger l'avenir de ce secteur.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Gérard Asselin (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, le 18 août dernier, le premier ministre du Québec affirmait, à Baie-Comeau, que la réalisation du projet d'expansion de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau—Hauterive était directement liée à une décision du gouvernement fédéral, qui tarde à confirmer son implication dans ce dossier.

Le ministre responsable du développement économique peut-il prendre l'engagement de rencontrer son homologue à Québec afin de dénouer cette impasse et ainsi parvenir à concrétiser cet important projet pour la région?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, c'est quand même surprenant qu'un député du Bloc québécois qui a voté contre le projet de loi C-9, qui donnait justement l'autonomie complète à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, demande aujourd'hui l'intervention de mon collègue quant à une situation qui se passe dans une région en particulier.

Outre le Bloc québécois, j'assure tous les députés que dès que se présente une situation économique problématique dans une région du Québec, Développement économique Canada et mon collègue sont là pour analyser la situation et apporter des solutions avec les gens du milieu.

Affaires courantes

[Traduction]

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement social. Dans le budget et dans des annonces par la suite, le ministre a fait part de la détermination constante du gouvernement de veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à des services de garde d'enfants abordables.

Le ministre pourrait-il nous indiquer les mesures prises par le gouvernement pour respecter l'engagement pris dans le discours du Trône et le budget de 2005?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, comme les députés le savent, la semaine dernière, nous avons conclu une entente avec la province de la Colombie-Britannique. C'est la septième entente provinciale que nous signons.

On distribue déjà l'argent aux provinces et aux territoires sous forme d'un fonds fiduciaire. Cet argent représente à l'heure actuelle une hausse de 40 p. 100 des dépenses de tous les ordres de gouvernement pour les services de garde d'enfants au pays. Ces sommes permettent d'offrir des services beaucoup plus abordables et de bien meilleure qualité et permettent d'assurer la prestation de services de garde d'enfants...

Le Président: Je sais que beaucoup d'autres députés voudraient poser des questions, mais le temps est écoulé. Nous avons disposé de 45 bonnes minutes.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable David Alward, ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick, et de l'honorable Chris d'Entremont, ministre de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Gary Carr (Halton, Lib.): Monsieur le Président, je demande que le 48^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre portant sur la liste des membres et des membres associés des comités permanents de la Chambre soit considéré comme déposé et adopté.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

Le Président: Avant que nous ne commençons, je veux vous faire part d'une réserve qu'a eue la présidence au sujet des délibérations qui se sont déroulées pendant la période des questions aujourd'hui. Des questions ont été posées au sujet, semble-t-il, de transferts de fonds de campagnes électorales à d'autres fins. Je sais que le leader adjoint du gouvernement à la Chambre s'est empressé de répondre à ces questions. Or, à mon avis, les questions concernant les dépenses et les fonds d'élection ne relèvent pas des responsabilités administratives du gouvernement.

Je suis désolé de ne pas être intervenu au moment où la question a été posée. Je me suis rendu compte, après réflexion, que je ne l'avais pas fait. Je tiens à m'assurer que les députés savent que ces questions sont irrecevables. Les questions posées pendant la période des questions doivent porter sur les responsabilités administratives du gouvernement, et l'administration du droit électoral ne fait pas partie des responsabilités administratives du gouvernement. Les questions à cet égard sont donc irrecevables.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le Président: Je tiens à informer la Chambre que, conformément aux dispositions du paragraphe 97.1(2) du Règlement, je désigne le mardi 18 octobre 2005 comme jour fixé pour l'étude de la motion d'adoption du 20^e rapport du Comité permanent des comptes publics.

Le rapport contient une recommandation pour ne pas poursuivre l'étude du projet de loi C-277, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général (vérification des comptes).

[Traduction]

Le débat sur la motion aura lieu de 18 h 30 à 19 h 30, après quoi la Chambre procédera au débat sur la motion d'ajournement, conformément à l'article 38 du Règlement.

J'informe également la Chambre que, conformément aux dispositions de l'article 30 du Règlement, je désigne le jeudi 20 octobre journée consacrée à l'étude de la motion n^o 154 inscrite dans l'ordre de priorité au nom du député de Burnaby—New Westminster.

[Français]

Cette autre période réservée à l'étude des affaires émanant des députés s'étendra de 18 h 30 à 19 h 30, après quoi la Chambre procédera au débat sur la motion d'ajournement, conformément à l'article 38 du Règlement.

AFFAIRES COURANTES

● (1205)

[Traduction]

LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport d'étape sur la Prestation nationale pour enfants pour l'année 2003. Il fait suite à une recommandation figurant dans le premier rapport du Comité permanent des comptes publics concernant Développement des ressources humaines Canada, publié en novembre 1999.

* * *

NOMINATIONS PAR DÉCRET

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

LOI SUR LES EXCÉDENTS BUDGÉTAIRES IMPRÉVUS

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-67, Loi concernant l'affectation des excédents budgétaires imprévus et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Randy White (Abbotsford, PCC) demande à présenter le projet de loi C-427, Loi modifiant le Code criminel (défaut d'arrêter lors d'un accident).

—Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi que ce projet de loi soit appuyé par mon collègue et ami d'Okanagan—Shuswap. Il s'agit de la deuxième occasion pour la Chambre d'apporter des modifications conséquentes aux lois relatives au défaut d'arrêter en cas d'accident.

Aujourd'hui, je dépose le projet d'une « loi de Carley » sur le bureau de la Chambre des communes. Un tel projet de loi est devenu le symbole du besoin désespéré de réparer les injustices créées par des tribunaux de partout au pays, qui ont abandonné à elles-mêmes les victimes de ceux qui omettent de s'arrêter après un accident.

Ma première version de ce projet de loi remonte à 2003. Des centaines de crimes de cette nature ont été enregistrés au Canada, dont 15 depuis que mon premier projet de loi a été rejeté à la deuxième lecture à la Chambre, en juin.

Il est bien connu qu'avocats et juges s'entendent pour imposer les peines minimales aux auteurs d'un tel crime. Ce projet de loi vise à corriger le défaut des tribunaux de tenir compte de la gravité du problème; il imposera une peine minimale de sept ans d'emprisonnement à une personne qui aurait omis de s'arrêter lors d'un accident ayant entraîné un décès, et une peine minimale d'emprisonnement de quatre ans pour le même crime si l'accident a entraîné des blessures.

Carley Regan n'avait que 13 ans lorsqu'il a été victime d'un chauffard qui a omis de s'arrêter après l'avoir frappé...

●(1210)

Le Président: Le député d'Abbotsford siège depuis fort longtemps. Il sait que, à la présente étape de l'étude du projet de loi, il ne doit en donner qu'un bref résumé; il semble que ce soit amplement fait. Il doit attendre le débat à l'étape de la deuxième lecture pour livrer le reste de ses propos, que nous attendons tous avec impatience. Je considère donc qu'il a déjà résumé le projet de loi.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI VISANT LA CONSERVATION ET LA PROTECTION D'ORDRES, DE DÉCORATIONS ET DE MÉDAILLES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC) demande à présenter le projet de loi C-428, Loi visant la conservation et la protection d'ordres, de décorations et de médailles pour les générations futures.

—Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à garantir au gouvernement du Canada le droit de

Affaires courantes

premier refus d'acheter à leur juste valeur marchande les décorations et médailles militaires importantes décernées à des Canadiens, et à les préserver ainsi pour les générations à venir.

Nous ne pouvons plus compter sur la générosité d'hommes comme Arthur Lee, qui a acheté les médailles du lieutenant-colonel John McCrae, pour ensuite en faire don au Musée McCrae, ni sur les talents de collecteur de fonds du 1^{er} bataillon de parachutistes canadiens, qui ont empêché la vente aux enchères de la Croix de Victoria décernée au caporal Topham.

Notre pays devrait s'inspirer de leurs exemples et acheter ces objets historiques, les exposer dans des musées et donner aux générations futures l'occasion de les admirer et de réfléchir au courage et à la bravoure de ceux à qui ces médailles ont été décernées.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA NOMINATION DE LA GREFFIÈRE

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose :

Que la Chambre approuve la nomination d'Audrey Elizabeth O'Brien à titre de greffière de la Chambre des communes.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le Président: Au nom de tous les députés, je félicite la nouvelle greffière de sa nomination.

Des voix: Bravo!

* * *

LA NOMINATION D'UN HAUT FONCTIONNAIRE HONORAIRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis et vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante. Je propose :

Que la Chambre, désirant témoigner sa profonde reconnaissance des longs et distingués services que M. William Corbett a rendus en sa qualité de greffier à la Chambre des communes, le nomme haut fonctionnaire honoraire de la Chambre des communes avec droit d'entrée à la Chambre et lui réserve un siège au Bureau.

Le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La motion est adoptée à l'unanimité.

Recours au Règlement

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, c'est un plaisir de présenter cinq pétitions de la part des électeurs d'Okanagan—Shuswap. Dans les deux premières, ils expriment leur opposition au mariage homosexuel même si le projet de loi a déjà été adopté par la Chambre.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris invoquer l'article 33 de la Charte, au besoin, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage, soit l'union d'un homme et d'une femme.

●(1215)

LA JUSTICE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, les trois dernières pétitions viennent aussi de mes électeurs. Ces derniers ne se sentent plus en sécurité dans leur maison et dans les rues de leur ville à cause du nombre de délinquants violents qui sont remis en liberté et qui commettent de nouvelles infractions, notamment des meurtres.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de rétablir la peine de mort pour les meurtres au premier et au second degré.

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais présenter trois pétitions au nom d'habitants de ma circonscription, Oxford. La première vient des membres fiers et travailleurs de la section locale 88 du Syndicat canadien des travailleurs de l'automobile, à Ingersoll.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de réformer l'assurance-emploi.

LE MARIAGE

M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient des résidents d'Oxford qui, même s'ils reconnaissent que le projet de loi C-38 a été adopté, demandent au Parlement d'adopter une loi définissant le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme.

L'AIDE AU SUICIDE

M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC): Monsieur le Président, la troisième pétition vient de la coalition pour la prévention de l'euthanasie. Elle est signée par des gens de partout au Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas autoriser qu'on donne des conseils en matière de suicide, qu'on encourage le suicide ou qu'on aide quelqu'un à se suicider.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 138 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 138—**M. John Cummins:**

Combien d'argent les ministères, agences et sociétés d'État ont-ils consacré aux programmes et à toutes les dépenses spéciales se rapportant à la bande Musqueam ou à toute société dans laquelle cette bande détient une participation majoritaire pour les exercices financiers suivants: (i) 2000-2001, (ii) 2001-2002, (iii) 2002-2003, (iv) 2003-2004, (v) 2004-2005?

(Le document est déposé)

[Traduction]

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA LOI SUR LES RELATIONS AVEC TAIWAN

M. Gary Carr (Halton, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet du projet de loi C-357 concernant Taiwan. Durant la première heure de débat, le député d'Île de Vancouver-Nord a répété plusieurs allégations qui ont été faites dans l'affaire Lai Cheong Sing.

M. Lai et sa famille ont demandé le statut de réfugié en 2000. En 2002, la Commission du statut de réfugié a conclu qu'ils n'étaient pas des réfugiés aux termes de la convention parce qu'ils avaient commis des crimes graves de nature non politique avant de venir au Canada. La décision a été confirmée par la Cour fédérale, par la Cour d'appel fédérale et par la Cour suprême du Canada en 2005.

Le député d'Île de Vancouver-Nord a fait allusion à une lettre qui aurait été envoyée par l'honorable Allan Rock, alors ministre de l'Industrie, à Mme Esta Resnick, avocate du gouvernement dans l'affaire Lai, au sujet d'une conversation téléphonique entre eux concernant cette affaire. En fait, l'avocate du gouvernement a affirmé qu'elle n'avait jamais eu de conversation téléphonique avec M. Rock ni reçu de lettre. De plus, le ministère de l'Industrie a cherché cette lettre et n'en a trouvé aucune trace.

Le député d'Île de Vancouver-Nord a également allégué que l'avocate du gouvernement et le gouvernement avaient violé une promesse de confidentialité et que, à cause de cela, un témoin dans l'affaire Lai avait été vendu à la police chinoise.

En réalité, l'avocat de M. Lai a produit des affidavits et une déclaration non signée et a ensuite demandé à la Cour fédérale de les rendre publics. Au moment où ces documents étaient confidentiels, l'avocate du gouvernement n'en a divulgué le contenu à personne.

Étant donné la nature de ces questions et étant donné que le passage du hansard contenant ces informations inexacts a été soumis à la Cour fédérale et qu'il en sera question dans le cadre de procédures judiciaires dès le 12 octobre, il est important de rétablir les faits dès maintenant.

Le Président: Je ne suis pas certain que ce soit là un rappel au Règlement. J'ai l'impression que cela relève plutôt du débat. J'examinerai toutefois la question. S'il y a là un rappel au Règlement qui nécessite une intervention de la part de la présidence, et je signale qu'aucune intervention de ce genre n'a été suggérée, je ferai le nécessaire au moment opportun.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES ET DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

M. Gary Carr (Halton, Lib.): Monsieur le Président, le rapport du Comité de sélection a été adopté et il y a eu des discussions entre tous les partis au sujet des projets de déplacement du Comité permanent des finances et du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants. Vous constaterez qu'il y a un consentement unanime à l'égard de la motion suivante. Je propose :

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, le Comité permanent des finances soit autorisé à voyager dans l'Ouest canadien durant la semaine du 17 octobre 2005; que le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants soit autorisé à voyager en Europe durant la semaine du 9 octobre 2005;

Que ces comités tiennent des réunions d'organisation, conformément à l'article 106 du Règlement, dès leur retour à Ottawa.

• (1220)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPd): Monsieur le Président, j'interviens au nom du caucus néo-démocrate pour partager mon point de vue sur le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues. Je remarque que l'objet du projet de loi est d'autoriser le ministre de la Santé à délivrer des autorisations de mise en marché provisoire pour des aliments qui contiennent certaines substances en des quantités fixées et d'exempter ces aliments des exigences relatives à leur vente prévues dans cette loi et ses règlements.

Cela résume nos réserves au sujet du projet de loi. La définition même du projet de loi donne lieu à mes préoccupations, que notre caucus a essayé d'expliquer dans les instances que nous avons présentées relativement à ce projet de loi dans le passé. Nous sommes contre le fait que ce projet de loi donne plus de poids aux décisions du ministre de la Santé.

Je remarque, par exemple, qu'une décision prise par le ministre de la Santé au sujet des acides gras trans a été remise en question récemment. C'est une grave question de santé publique qui a été discutée à la Chambre des communes. Le projet de loi C-28 envisage de donner au ministre plus de pouvoirs de prendre ces décisions sans suivre le processus de réglementation prévu pour les produits déjà visés par la Loi sur les aliments et drogues. Les acides gras trans tomberaient justement dans cette catégorie.

En l'absence de la surveillance par un organisme de réglementation qui existe à l'heure actuelle pour déterminer ce qui devrait ou non se retrouver dans nos produits alimentaires, le projet de loi envisage, si je ne m'abuse, de donner plus de pouvoirs au ministre de la Santé.

Le projet de loi porte également sur l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et la Loi sur les produits antiparasitaires, qui

Initiatives ministérielles

visent les pesticides utilisés en agriculture ou dans d'autres secteurs. Le NPd note avec une certaine appréhension que récemment, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a envoyé un communiqué de presse disant que le pesticide 2,4-D pourrait être utilisé en toute sécurité, même si la Loi sur les produits antiparasitaires limite le langage que les fabricants de pesticides peuvent utiliser dans leurs publicités, et ils ont d'ailleurs été mis à l'amende dans le passé pour avoir prétendu que leur produit était sûr. Il est inquiétant pour nous de constater que, dans le cadre du régime de contrôle des pesticides et de lutte antiparasitaire, un produit comme le 2,4-D est jugé sûr dans certaines conditions, alors que même un profane comme moi sait qu'il pose un véritable danger pour la santé et qu'il devrait entrer dans la catégorie des produits dont l'utilisation est la plus restreinte.

Je préférerais que le gouvernement du Canada prenne une toute autre orientation. Je préférerais que le gouvernement adopte une position audacieuse et interdise l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques au lieu de considérer que des produits chimiques que nous savons être dangereux peuvent, dans certaines conditions, être utilisés en toute sécurité.

Je crains que le projet de loi C-28 ne nous entraîne sur une voie sur laquelle nous ne voulons pas nous engager. En fait, il nous entraîne sur une voie qui se trouve à 180 degrés dans la direction opposée. Nous nous sommes opposés au projet de loi au comité parce que nous étions d'avis que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire ne faisait pas correctement son travail dans l'évaluation des pesticides.

Le Canada est envahi et contaminé par des pesticides. J'ai entendu cette année le témoignage émouvant d'un jeune homme de 21 ans du Québec qui a grandi dans un secteur entouré par cinq terrains de golf. Je ne me souviens pas du nom de la petite agglomération où il a grandi, mais il y avait cinq terrains de golf dans cette région. L'incidence du cancer du cerveau dans son entourage l'a incité à consacrer sa vie à l'éradication de l'utilisation généralisée et irresponsable de pesticides à des fins cosmétiques et non nécessaires, notamment pour assurer une surface gazonnée parfaite pour le golf. Il n'y a aucune justification agricole pour cela.

• (1225)

Ce jeune homme qui a prononcé ce discours émouvant et puissant nous a dit que les médecins avaient découvert chez son meilleur ami et lui un cancer du cerveau en même temps lorsqu'ils avaient 14 ans. De plus, il a été découvert qu'il y avait dans leur région un taux presque sans précédent de cas de cancer du cerveau causé par une exposition à des produits chimiques. Son ami et lui ont conclu un pacte selon lequel, s'ils survivaient à la maladie, ils continueraient à informer les Canadiens au sujet des dangers de l'usage irresponsable de ces produits chimiques. Hélas, un des deux a succombé à sa maladie.

Je veux qu'on débattenne à la Chambre des mesures interdisant la présence de ces toxines dans notre chaîne alimentaire et notre système agricole. Je ne veux pas que l'on parle de la possibilité d'accorder un plus grand pouvoir arbitraire au ministre pour l'utilisation de ces produits que l'on sait dangereux.

Je ne m'attarderai pas à la question des gras trans. Nous avons fait adopter à la Chambre une motion visant à ce que l'on fasse une étude plus sérieuse des gras trans. Un groupe de travail a été formé, sous la coprésidence de la Fondation des maladies du cœur du Canada et de Santé Canada, pour faire des recommandations, mais nous trouvons inquiétant le rapport provisoire de ce groupe de travail.

Initiatives ministérielles

Le ministre de la Santé fait déjà des déclarations qui laissent entendre que l'étiquetage est peut-être la solution ou que le gouvernement devrait aider l'industrie à réduire volontairement les gras trans dans les produits qu'elle fabrique, mais ce n'est pas le discours que nous voulons entendre. Je ne suis absolument pas plus optimiste du fait que le ministre de la Santé prenne des mesures concrètes pour éliminer de la chaîne alimentaire certains produits reconnus nocifs ou que, dans l'évaluation des nouveaux produits, le gouvernement envisage d'imposer le genre d'étude minutieuse, de direction et de contrôle attendus en matière d'administration des aliments et drogues.

Le président du Comité permanent de la Santé a réagi à la déclaration de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et a demandé quand elle émettrait un communiqué de presse pour démentir la déclaration selon laquelle il pourrait y avoir une façon sécuritaire d'appliquer le 2,4-D. Nous ne voulons pas donner une fausse impression au grand public.

Dans des milliers de garages derrière les maisons, à l'échelle du pays entier, on peut trouver un vieux contenant de 2,4-D sur une tablette. La dernière chose que les Canadiens doivent entendre c'est qu'un organisme de réglementation a changé d'avis et qu'il leur dit que le 2,4-D n'est pas si dangereux après tout et qu'ils peuvent continuer à se débarrasser des pissenlits avec ce produit incroyablement toxique. Les gens qui possèdent déjà des tonnes de ce produit et qui devraient être avisés de s'en débarrasser dans un site de récupération de déchets dangereux pour qu'il soit traité en conséquence, peuvent croire à tort qu'il y a une façon sécuritaire d'utiliser ce produit.

Je ne pense pas devoir rappeler à qui que ce soit à la Chambre des communes que l'épandage des agents orange et pourpre à la base des Forces canadiennes de Gagetown a révélé que certains produits chimiques peuvent rester dans l'environnement pendant des années. Certaines personnes ne savent peut-être pas que le 2,4-D entre dans la composition de l'agent orange et de l'agent pourpre.

Au moment où les députés sont saisis de la question de la contamination à Gagetown suite à l'épandage, dans l'année qui a suivi la guerre, des agents orange et pourpre, épandage qui a mis nos militaires en péril, il est paradoxal de voir qu'on envisage une utilisation sécuritaire du 2,4-D, un des principaux ingrédients de ces agents cancérigènes. Cette idée est aussi insensée que de dire que certaines utilisations de l'amiante ne comportent pas de risques. On trouve plein de ce genre de contradictions au Canada.

Comment pouvons-nous, en toute bonne conscience, affirmer que l'amiante peut être sans danger, alors que la contamination à l'amiante est omniprésente. Le pays entier est pollué par l'amiante. Il y a en dans toutes les écoles, dans tous les hôpitaux et dans tous les édifices du gouvernement. Même la Chambre des communes est contaminée par l'amiante. Il semble qu'on ait recours à la même approche cavalière pour les substances chimiques dangereuses comme le 2,4-D.

Le Sierra Club du Canada mène actuellement une campagne publique afin de découvrir pourquoi l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a décrété que le 2,4-D pouvait être utilisé sans danger. Mais cette question demeure sans réponse.

• (1230)

Si nous démantelons ou, du moins, modifions le processus réglementaire maintenant pour pouvoir notamment faire appel à des experts de l'extérieur plutôt qu'aux chercheurs de Santé Canada, c'est que nous sommes réellement inquiets et insatisfaits du travail du ministère.

J'aimerais d'ailleurs préciser que le ministère n'effectue pas lui-même ses recherches. Il se contente d'amasser des données empiriques provenant d'études menées par d'autres, souvent par le fabricant même du produit. Il évalue ensuite les risques à partir des résultats disponibles. C'est ce qui est ressorti clairement des témoignages de trois fonctionnaires de Santé Canada lors des audiences sur les divulgateurs. Ces fonctionnaires ont été renvoyés après qu'ils aient mis en lumière les risques pour la santé associés à l'hormone de croissance bovine.

M. Shiv Chopra a été clair à ce sujet. Il a dit : « Tout le monde pense que c'est nous qui avons fait cette étude et que nous mettons les Canadiens en garde contre les dangers de la somatotrophine bovine ». Puis, il a ajouté qu'il aurait aimé que Santé Canada puisse faire ses propres études, mais que le ministère ne disposait pas d'un laboratoire, ni du budget nécessaire pour faire ce genre de travail et qu'il devait donc se fier aux études effectuées par d'autres, en espérant qu'elles étaient faites de manière indépendante et qu'elles véhiculaient des données scientifiques fiables. Il arrive parfois que les études de ce genre soient faites par des gens de l'industrie, parce que ce sont les seuls qui sont prêts à financer la recherche sur un produit donné, ce qui fait que les études peuvent alors être biaisées. Ce fut certainement le cas pour de nombreux additifs alimentaires et produits chimiques qui se sont par la suite révélés dangereux.

L'amiante n'est pas le seul produit. Regardons les choses en face, la plupart des études sur l'amiante dont nous disposons au pays actuellement ont été réalisées par un institut fondé par La Métropolitaine, compagnie d'assurance-vie. Celle-ci se désolait du fait qu'elle ne pouvait plus assurer des travailleurs de l'amiante en raison de l'incidence extraordinairement élevée des maladies professionnelles parmi les gens qui manipulaient ce produit. Par conséquent, la compagnie a décidé de financer son propre laboratoire de recherche et de publier les rapports favorables à l'amiante tout en omettant de publier ceux qui lui étaient défavorables.

J'aimerais revenir au projet de loi C-28. Parmi les problèmes connexes se trouve l'étude des dioxines chlorées. Je pense que tout le monde sait que les dioxines ont un puissant effet cancérigène. Personne ne dit qu'elles sont nécessairement présentes dans le 2,4-D, mais elles sont en fait un sous-produit de la fabrication du 2,4-D. Nous sommes en train d'adopter une approche plus insouciantes à propos du 2,4-D et nous disons qu'il y a des applications sécuritaires de ce produit. Nous avons l'intention d'en stimuler la production et, ce faisant, que ce soit par inadvertance ou parce que nous négligeons les effets secondaires, nous serons forcés d'admettre qu'il y aura également une augmentation de la production de dioxines accompagnant la production de 2,4-D.

La forme la plus toxique de 2,4-D, qui contient du 111-42-2, a été exclue de l'évaluation. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a peut-être déterminé qu'il pouvait y avoir des applications sécuritaires du 2,4-D, mais elle n'a même pas étudié la forme la plus toxique du 2,4-D, qui contient du 111-42-2, se contentant de dire qu'elle examinerait ce cas plus tard, ce qui est peu rassurant.

Nous sommes préoccupés par le fait que le projet de loi C-28 augmenterait les pouvoirs du ministre de la Santé en matière de réglementation des produits alimentaires, des suppléments et des additifs aux termes des lois et règlements sur les aliments et drogues. Cela s'inscrit dans la tendance que nous avons dégagée de nombreux projets de loi présentés par le gouvernement libéral. L'augmentation des pouvoirs arbitraires des ministre et le démantèlement ou l'érosion des pouvoirs de réglementation des organes indépendants est une tendance évidente. Nous ne pouvons la tolérer et nous devons la contester.

• (1235)

Le 29 novembre 2004, ce projet de loi a été présenté à la Chambre des communes sans indication des objectifs qu'il visait. C'est rare pour un projet de loi. Il a été présenté comme un projet de loi technique, rien de plus qu'une mesure législative d'ordre administratif. C'est après avoir mené nos propres enquêtes et examens approfondis que ces préoccupations sont ressorties au sein du caucus du NPD.

C'est lors du débat à l'étape de la deuxième lecture que ces renseignements ont commencé à faire surface. Des mises en garde ont été faites à propos des mesures de prévention en matière de santé et des questions d'alimentation. Des intervenants ont fait part de leurs préoccupations sur l'affectation trop importante de nos ressources en matière de soins de santé au traitement des malades au détriment de la prévention des maladies.

Certains ont proposé de changer le titre du ministre de la Santé pour celui de ministre de la Gestion des maladies, car notre ministre de la Santé n'a pas grand-chose à voir avec l'amélioration de la santé des Canadiens et avec la mise en oeuvre d'initiatives qui pourraient améliorer la santé de la population.

Nous sommes tous conscients des maladies évitables et nous savons tous que nous pourrions prendre des mesures afin d'alléger le fardeau de notre système de santé surchargé. Nous nous attendons certainement à ce que notre ministre de la Santé soit plus actif à cet égard.

Cela nous inquiète quand un tel projet de loi est présenté et qu'il ne traite pas vraiment des préoccupations de santé que nous partageons, mais vise plutôt à simplifier un processus réglementaire de manière à permettre au ministre de la Santé d'accepter ou de rejeter plus facilement un additif ou un produit alimentaire qui se trouve actuellement dans la chaîne alimentaire ou dans le système de médicaments.

Je reconnais et j'accepte, comme l'a signalé le secrétaire parlementaire, que le projet de loi ne s'applique pas aux nouveaux produits chimiques ni aux nouveaux additifs. Ces derniers demeureront assujettis au processus complet que nous connaissons bien. Nous parlons cependant des produits, produits chimiques et additifs qui peuvent se trouver actuellement dans la liste des produits alimentaires ou des médicaments que les Canadiens consomment en croyant que des mesures de sécurité sont appliquées pour protéger ce qu'il y a de plus important, leur santé.

Je ne peux m'empêcher de penser que l'industrie trouvera très intéressant ce nouveau virage qui retire le pouvoir de réglementation du régime que nous connaissons pour le remettre au ministre.

Permettez-moi d'utiliser une autre fois l'exemple des gras trans; c'est un produit qui est actuellement pleinement intégré dans la chaîne alimentaire. Il est généralement reconnu à l'échelle du pays que ce produit est mauvais pour nous. Les scientifiques le qualifie de toxique, puisqu'il a les caractéristiques des toxines. Notre corps ne peut traiter les gras trans; il les rejette.

Initiatives ministérielles

En fait, notre corps ne reconnaît pas les gras trans comme un aliment. Il croit qu'il s'agit d'une substance étrangère, ce qui est le cas, devant être stockée ailleurs. Il stocke donc les gras trans dans notre système cardiovasculaire sous la forme de gras qui fait augmenter notre cholestérol. C'est le problème des acides gras trans. Nous voulons qu'ils soient éliminés de notre système d'approvisionnement alimentaire.

Cependant, comme une part de plus en plus grande de cette autorité réglementaire relève directement du ministre, je ne suis pas certain de lui faire confiance, pas plus qu'aux ministres de la Santé qui suivront, pour donner la priorité aux meilleurs intérêts des Canadiens en prenant une initiative aussi audacieuse malgré la réaction de l'industrie. Cela sera délicat. Il ne sera pas pratique de changer la formule des produits pour enlever les gras trans des biscuits.

Si jamais il fallait choisir entre la durée de vie des beignets et la durée de vie des Canadiens, j'espère que le ministre de la Santé pencherait en faveur de la promotion de la durée de vie des humains. Les gras trans ne servent qu'à solidifier l'huile à la température ambiante et à prolonger la durée de vie de certains produits. En utilisant cet exemple et celui du 2,4-D, nous avons toutes les raisons d'être inquiets au sujet du projet de loi C-28.

Voilà un de ces projets de loi qui sont présentés sans tambour ni trompettes. Il a en quelque sorte échappé au radar lorsqu'il a été présenté pour la première fois à la Chambre des communes.

• (1240)

Pendant tout le débat, j'ai en fait appris beaucoup de choses. J'ai notamment relu une partie du débat de deuxième lecture dans le *hansard*. Mon propre collègue, le député de Winnipeg-Nord, ainsi que mon collègue du Parti conservateur, le député de Charleswood—St. James—Assiniboia, ont exprimé de sérieuses réserves étant donné l'impact que cela aurait sur les travaux du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation. Celui-ci devrait renoncer à une partie de l'autorité dont il dispose actuellement, en transférant ce pouvoir et cette autorité au ministre.

Nous devrions tous faire preuve de prudence lorsque nous accroissons les pouvoirs arbitraires d'un ministre au détriment de l'autorité démocratique de la Chambre des communes. Cela revient à donner à l'exécutif un pouvoir que nous détenons actuellement au Parlement. Nous devrions être très prudents.

Les autorisations de mise en marché ont été délivrées régulièrement par la procédure réglementaire actuelle. Celle-ci n'est pas aussi coûteuse que certains voudraient le faire croire, et le fait d'accélérer le processus en confiant cette autorité au ministre me fait vraiment peur, surtout lorsqu'il s'agit de la santé des Canadiens.

[Français]

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, j'écoutais attentivement l'intervention de mon collègue du NPD de Winnipeg-Centre. Ce collègue est un député d'expérience qui ne parle pas à tort et à travers. Il a beaucoup d'expérience à l'égard de sa recherche.

Lorsqu'il est intervenu au sujet du projet de loi C-28, la Loi qui modifie la Loi sur les aliments et les drogues, il a soulevé quelques inquiétudes qui, ma foi, m'ont également rejoint. Il s'agit des inquiétudes en ce qui concerne l'utilisation d'un certain pesticide. En anglais, il parlait de 2,4-D. Si j'ai bien compris, ce pesticide est l'une des composantes du fameux agent orange qui a été utilisé à Gagetown. On comprend alors son inquiétude.

Initiatives ministérielles

Toutefois, on peut aussi partager la mienne. En effet, je voulais savoir comment, avec l'utilisation d'herbicides, on peut à la fois réconcilier les impératifs de sécurité et de santé et l'apparence cosmétique que les gens donnent parfois à leur verdure extérieure, ce qui m'apparaît tout à fait farfelu.

Est-ce un peu le sens de son intervention quand il disait que l'on peut s'engager sur une avenue dangereuse en utilisant ce genre de produit et que, dans la législation, il n'y a pas assez de protection pour éviter ce genre de danger? J'aimerais donc l'entendre afin qu'il élabore davantage à ce sujet.

• (1245)

[Traduction]

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question très pertinente, qui me donne l'occasion d'exprimer encore mes préoccupations à propos des pesticides, comme le 2,4-D et d'autres, dont on se sert à des fins esthétiques, non pas parce qu'il y en a un besoin réel sur le plan agricole, mais par simple vanité, que ce soit pour nos plantes en pots, les buissons devant nos maisons ou simplement pour avoir un gazon plus vert que celui de notre voisin.

Le pays devra très bientôt se pencher sur cet excès de vanité parce que nous commençons à constater les conséquences néfastes du volume inquiétant de produits chimiques que nous introduisons dans l'environnement sans raison valable et de façon tout à fait irresponsable.

J'ai mentionné que l'histoire d'un jeune Québécois a servi de point tournant dans mon éducation en la matière. Il a grandi entouré de cinq terrains de golf. Il souffre d'un cancer du cerveau. Son meilleur ami est mort d'un cancer du cerveau. Sa localité compte un nombre inquiétant de cas de ce type de cancer, qu'on attribue à une exposition excessive à ce genre de produit chimique.

Mon collègue a tout à fait raison. Les municipalités au Québec et ailleurs au Canada prennent des mesures. Les unes après les autres, elles adoptent unilatéralement des règlements interdisant l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques, mais le gouvernement fédéral reste muet. Son silence est assourdissant.

Honnêtement, ce silence est une honte nationale parce que nous avons l'occasion, aujourd'hui, de débattre de la question des pesticides dans notre environnement et on n'a pas encore vu de projet de loi progressiste et courageux qui affirmerait haut et fort : « Ces produits sont nuisibles. Nous n'en voulons plus dans nos communautés. Accordons la priorité à la santé publique plutôt qu'au droit de l'industrie de produire ces produits chimiques et qu'au droit de personnes irresponsables de polluer nos communautés. »

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je me vois dans l'obligation d'intervenir pour corriger le député. J'ai écouté la question posée plus tôt par un député du Bloc et la réponse du député néo-démocrate.

Je ne conteste pas les faits dont ils font état. Cependant, ces faits n'ont rien à voir avec le projet de loi C-28, qui ne traite nullement de l'adoption de nouveaux produits. Ce projet de loi ne contourne pas le système de réglementation plus qu'il ne l'abrège. Il est question ici de réglementation intelligente, de la santé des Canadiens, de la sécurité de notre approvisionnement alimentaire et en même temps de faire en sorte que notre industrie des services alimentaires assure la compétitivité de notre secteur agricole.

Ce projet de loi prévoit que, si certains produits sont ajoutés à des aliments déjà approuvés, il s'agit d'une nouvelle utilisation ou d'une nouvelle combinaison — le cas d'une céréale avec une vitamine, par

exemple —, et que si les deux ont déjà été approuvés, alors le ministre peut, une fois que le produit a fait l'objet d'une évaluation scientifique en bonne et due forme et pendant qu'il franchit les étapes du processus de réglementation, accorder une autorisation d'utilisation provisoire.

La procédure est déjà en application et ce n'est rien de nouveau. Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation s'inquiétait du fait que la loi ne prévoyait pas pour le ministre la possibilité de déléguer ce pouvoir au sous-ministre, au sous-ministre délégué ou au sous-ministre adjoint. C'est l'aspect que vient corriger la mesure.

L'autre aspect concerne les produits antiparasitaires en usage qui ont fait l'objet du processus d'évaluation scientifique prévu par la réglementation. Par exemple, nous collaborons à l'heure actuelle avec les États-Unis pour assurer un processus d'harmonisation. Il arrive souvent qu'un produit devant remplacer un autre produit antiparasitaire déjà sur le marché soit jugé plus sûr et nettement plus avantageux pour notre système alimentaire par les utilisateurs.

Nous évaluons les niveaux maximum de résidus dans les aliments. Une fois effectuée l'évaluation conjointe en bonne et due forme, pendant que le produit franchit les étapes du processus de réglementation, et une fois obtenus les avis selon lesquels le produit est sûr et plus sûr que d'autres produits que nous utilisons et que la limite de résidus est plus avantageuse que celle obtenue avec les produits en usage, alors le ministre peut accorder une autorisation de mise en marché provisoire. Le produit peut alors être utilisé durant la période où il franchit les étapes du processus de réglementation, de la publication dans la Gazette et des diverses autres procédures.

Il ne s'agit pas de contourner ou d'abrèger le processus. Il s'agit plutôt de réglementer de façon intelligente. Il en résulte que des produits plus sûrs peuvent être mis en marché plus rapidement et que les consommateurs canadiens peuvent bénéficier de nouveaux perfectionnements sans aucun risque pour la sécurité de notre système alimentaire.

• (1250)

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je ne me suis peut-être pas exprimé clairement. Je ne crois pas que le secrétaire parlementaire comprenne la nature de mes inquiétudes.

Je vais tenter d'expliquer le plus clairement possible le problème que je vois. Selon l'article 5 du projet de loi, si le produit chimique agricole est un produit antiparasitaire, la limite maximale de résidu, aussi appelée valeur limite d'exposition, qui est fixée en vertu du Règlement sur les aliments et drogues, est réputée être la limite maximale de résidu stipulée dans la Loi sur les produits antiparasitaires.

Soyons clairs : les valeurs limites qui figurent dans la Loi sur les produits antiparasitaires ont été fixées par un comité d'examen sur la lutte antiparasitaire. Il s'agit d'un tribunal externe composé d'experts indépendants. Nous pouvons critiquer ses conclusions, mais, au moins, c'est un groupe qui est indépendant du Parlement.

En accordant progressivement au ministre le pouvoir d'établir les valeurs limites d'exposition, nous affaiblissons le pouvoir des comités d'examen indépendants qui peuvent exister ailleurs dans le processus réglementaire. C'est ce transfert de compétences qui nous préoccupe.

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

Corrigez-moi si je me trompe, mais j'ai l'impression que le projet de loi accroît le pouvoir arbitraire du ministre et de l'exécutif, et porte atteinte à la nature indépendante du processus réglementaire et à la capacité du Parlement de surveiller ce processus.

Je pense que l'exemple du 2,4-D entre nettement dans les catégories décrites par le secrétaire parlementaire. C'est un produit qui existe déjà. Il ne s'agit pas d'un nouveau produit chimique qui serait assujéti au processus réglementaire normal. Il est question d'une nouvelle application de ce produit chimique. Il a déjà été interdit, et maintenant on prétend que son utilisation est sans danger. C'est déroutant.

Je ne veux pas qu'un ministre de la Santé qui n'est pas un scientifique prenne ce genre de décisions. Je veux que ce soit des scientifiques indépendants qui les prennent.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés :

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au lundi 17 octobre, à l'heure ordinaire de l'ajournement.

M. Gary Carr: Monsieur le Président, les partis ont convenu, conformément au paragraphe 45(7) du Règlement, de reporter au mardi 18 octobre, à la fin de la période réservée aux initiatives ministérielles, le vote par appel nominal sur le projet de loi C-28 qui vient tout juste d'être demandé.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Gary Carr: Monsieur le Président, il y a eu des consultations et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que vous déclariez qu'il est 13 h 30 afin qu'on puisse passer à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Est-on d'accord pour faire comme s'il était 13 h 30?

Des voix: D'accord.

• (1255)

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

[Traduction]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD) propose que le projet de loi C-251, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (changement d'appartenance politique), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Monsieur le Président, ce projet de loi est en gestation depuis six ans. Il y a eu deux élections générales pendant ce temps et maintenant, enfin, voici l'occasion de débattre de l'attitude responsable que nous devons avoir envers nos électeurs.

Le projet de loi C-251 intéresse tous les Canadiens, partout au pays. Pour l'essentiel, il prévoit que les députés doivent se comporter de manière responsable envers nos électeurs, en leur rendant des comptes. Nos postes ne nous appartiennent pas. Ce sont nos électeurs qui nous les confient. C'est un honneur et un privilège et, dans de nombreux cas, le rêve par excellence des gens d'être député à la Chambre des communes du Canada.

Le projet de loi C-251 a pris naissance en 1999 lorsqu'un collègue du Parti progressiste-conservateur a décidé de se joindre au Parti libéral. Avant cela, cette personne avait été un formidable porte-parole du Parti progressiste-conservateur dans le domaine des pêches. Je n'avais pu d'empêcher de remarquer à notre comité, à l'époque, que cette personne tenait des propos assez durs pour dénoncer l'attitude du gouvernement libéral envers les pêcheurs et leurs familles. Au cours des jours qui ont suivi, alors que les paroles de ce discours résonnaient encore, le député s'est retrouvé dans la pièce 130-S en compagnie de M. George Baker, devenu le sénateur Baker, pour annoncer au monde qu'il était devenu un libéral.

Comment les électeurs réagissent-ils lorsque leur député, élu comme progressiste-conservateur, décide de devenir un libéral sans les avoir consultés, sans leur avoir demandé leur avis ou sans qu'ils aient voté en ce sens? Ce n'est là qu'un exemple. Des libéraux sont passés chez les conservateurs. Des membres du Bloc se sont rangés du côté des libéraux et des conservateurs sont devenus des députés bloquistes. Même des néo-démocrates — Que Dieu nous en préserve — ont décidé d'aller siéger dans les ténèbres, mais beaucoup de gens sont venus chez nous aussi. En fait, il ne doit pas y avoir de jeu de chaise musicale à la Chambre. Notre travail ne consiste pas à courir en rond jusqu'à ce que la musique s'arrête.

Je rappelle à chacun que nous avons été élus à la Chambre des communes du Canada. Nous ne sommes pas dans un motel discret où nous nous enregistrons sous une fausse identité. Ce n'est pas là l'attitude qu'il faut. En réalité, nous avons une responsabilité à l'égard de nos électeurs. Ce sont eux qui déterminent nos actes et ce qui convient le mieux pour nous.

Initiatives parlementaires

Lorsque quelqu'un se porte candidat à l'investiture d'un parti politique, il porte la bannière de ce parti, plante des affiches sur les pelouses et annonce à tous ses concitoyens « Je me porte candidat aux élections sous la bannière de ce parti. Votez pour moi. Les autres partis ne vous défendront pas, ils n'auront pas à cœur vos intérêts. Seuls les membres de mon parti peuvent répondre à vos besoins et parler d'une voix forte en votre faveur à Ottawa. » Si cette personne est élue, elle vient à Ottawa, joint les rangs du caucus de son parti et participe à un processus politique.

Puis, soudainement, le député peut estimer — par opportunisme dans la plupart des cas — que la bannière sous laquelle il s'est fait élire ne répond plus à ses attentes. De nombreuses raisons peuvent expliquer un tel geste. Le député peut choisir d'entrouvrir seulement la porte ou encore quelqu'un peut lui faire une ouverture; il y a ensuite des incitations, des offres, des ententes tacites, des dîners et des soupers où l'on sympathise; enfin, un beau jour, cette personne passe du côté de l'opposition ou du côté ministériel. Or nous ne sommes pas élus pour poser un tel geste. Nous avons été élus pour représenter les électeurs de notre circonscription et pour leur rendre des comptes.

Le projet de loi C-251 est très clair. Si un député qui siège à la Chambre des communes décide, pour quelque motif que ce soit, de quitter les rangs de son parti, il devrait continuer de siéger à titre de député indépendant jusqu'aux élections suivantes. Il pourrait faire connaître ses intentions, mais il devrait siéger comme indépendant.

Si cette personne souhaite joindre les rangs d'un autre parti politique, alors la solution est très simple. Elle doit consulter ses électeurs et démissionner de son poste de député. Après sa démission, elle pourra évidemment faire ce qu'elle voudra.

• (1300)

Elle devra être choisie comme candidate par le parti politique en question et ensuite demander aux électeurs leur permission et leur vote dans le cadre d'une élection, partielle si besoin est. Elle pourra ensuite dire qu'elle représente ses électeurs sous la bannière de son nouveau parti. Ça devrait être aux électeurs de décider de son avenir politique. Les députés ne devraient pas eux-mêmes décider de leur propre avenir. C'est aux électeurs de décider. Aux contribuables. C'est grâce à eux que nous sommes ici. Ce sont eux qui ont le dernier mot concernant nos activités.

Le projet de loi permettrait aussi au chef d'un parti de prendre des mesures contre un membre du caucus qui, par exemple, s'est comporté en fauteur de troubles ou s'est avéré nuisible au reste du parti. Le chef pourrait obliger le député à siéger comme indépendant pendant une période indéterminée.

Un certain député de l'Île de Vancouver — le nom de sa circonscription m'échappe — a quitté le Parti conservateur et a siégé comme indépendant. Il a dit qu'il avait l'intention de se présenter comme candidat libéral aux élections suivantes. C'est exactement ce qu'il faudrait faire. Les députés qui quittent leur parti devraient siéger en tant qu'indépendants. Libre à eux d'exprimer leurs intentions, mais ils devraient siéger en tant qu'indépendants.

Ce n'est pas toujours facile de siéger comme indépendant à la Chambre. Il n'y a pas de caucus. Il n'y a pas de porte-parole. On ne peut pas intervenir pendant la période des questions. Les indépendants n'ont aucun appui et ne se font pas beaucoup entendre. Dans un gouvernement minoritaire, cependant, les députés indépendants ont un peu plus de pouvoir, mais dans un gouvernement majoritaire, ils sont laissés à eux-mêmes. Ce n'est pas toujours le meilleur moyen de représenter ses électeurs.

Les conservateurs ont également un projet de loi, et je leur reconnais le mérite de leurs efforts, mais contrairement aux autres, leur projet de loi dit essentiellement la même chose que le mien, sauf que, lorsqu'un député quitte son parti, il siège comme indépendant et doit participer à une élection partielle dans les 30 jours. Les conservateurs ont porté le nom d'Alliance, de Parti réformiste, de Parti progressiste conservateur et de Caucus démocratique. Ils ont changé de nom plusieurs fois au fil des années. Dans certains cas, je crois que leur caucus se rapproche lentement, mais la grande question, c'est: pourquoi donnent-ils autant de pouvoir à leur chef? Ce dernier pourrait dire à un de leurs députés: « Si vous ne faites pas ce que je vous ai dit, vous serez obligé de siéger comme député indépendant », et le député devrait se présenter à une élection dans les 30 jours. Cela confère beaucoup trop de pouvoir au chef d'un parti. J'aime beaucoup mon chef et il accomplit un excellent travail pour le Canada, mais je ne veux pas que lui ou quiconque ait un tel pouvoir sur chacun des députés.

Il y aura toujours certaines crises au sein du parti ministériel, de l'opposition et d'autres partis lorsque, pour quelque raison que ce soit, un député ne peut se plier aux principes et aux orientations du parti. Par exemple, le député de London—Fanshawe a récemment quitté le Parti libéral pour siéger comme indépendant parce qu'il ne pouvait pas accepter le point de vue de son gouvernement au sujet d'un projet de loi en particulier. Il siège maintenant comme député indépendant. C'est fort bien.

En ce qui concerne une autre députée qui siège directement à mes côtés, le premier ministre a dit: « Cette députée cause un peu de divisions au sein du caucus. Nous allons l'obliger à siéger comme députée indépendante. » Soit, mais les députés ne devraient pas perdre leur emploi à cause de cela. En fait, les électeurs nous élisent pour quatre raisons distinctes: évincer le représentant ou le gouvernement actuel; donner leur appui à une personne, au chef d'un parti, ou à un parti. Si un député appartient à un parti politique inscrit, il ne devrait pas avoir le droit de passer à un autre parti au cours de son mandat, mais devrait consulter de nouveau les électeurs pour leur demander l'autorisation de le faire.

En somme, c'est de démocratie qu'il s'agit. Prenons le cas de David Dingwall. Pour les Canadiens, ce n'est qu'un autre exemple de corruption du gouvernement, de l'ensemble des politiciens. Le problème, c'est qu'on associe tous les politiciens à M. Dingwall. Les gens ne font pas la différence entre le gouvernement et les députés des autres partis. Ils nous considèrent tous de la même façon, comme des escrocs, des opportunistes, des êtres qui ne pensent qu'à eux.

Mon projet de loi nous responsabilisera un peu plus envers les électeurs pour qu'ils puissent nous serrer la bride un peu. Nous ne devrions pas agir sans frein. Nous sommes responsables envers la population. Nous sommes responsables envers les contribuables et les électeurs de ce pays.

Comment voulez-vous que les jeunes aient le goût de voter s'il y a sans cesse des volte-face, du favoritisme, du copinage? À l'heure actuelle, 40 p. 100 des Canadiens ne vont pas voter. S'il y avait des élections fédérales demain matin, ils seraient probablement encore moins nombreux à y aller. C'est ce que j'appelle un simulacre de démocratie.

Initiatives parlementaires

●(1305)

Nous devons encourager les Canadiens à voter, mais ils doivent d'abord avoir confiance dans leurs représentants élus. Ils doivent avoir l'assurance que nous ferons ce que nous disons et que nous disons ce que nous faisons. Nous ne pouvons pas faire de promesses fabuleuses aux gens. Nous ne pouvons pas leur dire que s'ils votent pour nous, nous ferons ceci et cela, puis changer de parti politique comme si de rien n'était. C'est inconcevable.

Je suis très curieux de savoir comment le député de Richmond votera sur ce projet de loi. Comme nous le savons tous, aux élections générales de 2000, un député de l'Alliance, Joe Peschisolido, a battu le député de Richmond, qui était ministre à l'époque. Il l'a battu de façon juste et honnête aux élections. Les électeurs de Richmond, en Colombie-Britannique, voulaient comme représentant un député de l'Alliance. C'était fort bien.

Qu'est-il arrivé six mois plus tard? Sans un mot pour prévenir les électeurs de Richmond, M. Peschisolido est devenu libéral du jour au lendemain. Les membres de l'Association du Parti libéral de Richmond ont dit qu'ils n'en voulaient pas comme représentant. Ils voulaient celui pour qui ils avaient travaillé, le député de Richmond.

Imaginons comment le candidat battu a dû se sentir. Il a été battu au cours d'une lutte équitable aux élections et, pourtant, six mois plus tard, le candidat qui l'avait battu a changé d'appartenance politique et a porté les couleurs du candidat battu à la Chambre des communes. Comment nous sentirions-nous si cela nous arrivait? Je ne peux m'empêcher de penser à tous les candidats battus qui avaient pour adversaires des gens qui, depuis, ont changé d'appartenance politique. Je me demande comment ils se sentent maintenant. Songeons aux associations et aux bénévoles qui ont travaillé très fort parce qu'ils croyaient en un parti politique. Comment se sentent-ils lorsqu'un député, tout à coup et sans aucun égard pour eux, fait volte-face et change de parti?

Cela a assez duré. Cela doit cesser maintenant. J'invite tous mes collègues de la Chambre des communes à cesser de voir leur avenir politique comme une fin égoïste qui justifie tous les moyens. Je les invite à voir leur carrière politique comme étant une façon d'aider leurs électeurs. Je les invite à voir leur carrière politique comme une responsabilité qu'ils ont à l'endroit de leurs électeurs. Les électeurs des 308 circonscriptions que nous représentons à la Chambre des communes ont le droit de s'attendre à ce que nous leur demandions la permission lorsque nous voulons changer de parti.

Cela s'est déjà produit, certes, mais l'adoption de mon projet de loi permettrait de mettre fin aux clin d'oeil et aux coups de coude entendus dans cet endroit. Nous connaissons le cas du député conservateur de Newton—Delta-Nord, qui aurait présumément enregistré des conversations indiquant qu'il sollicitait une offre pour lui-même et son épouse en échange d'un changement d'allégeance qui aiderait l'autre parti. Ce type d'aide peut prendre la forme d'une nomination ou d'un poste consulaire. Il peut aussi nécessiter un changement d'allégeance.

L'adoption du projet de loi C-251 interdirait le changement d'allégeance politique. Le copinage doit cesser. Les clin d'oeil tacites, les coups de coude entendus et les ententes secrètes n'ont pas leur place dans cette enceinte.

Bien des gens voient cette mesure comme une vengeance contre la députée de Newmarket—Aurora. Rien n'est plus faux, même si la députée est une transfuge. Si la mesure que je propose avait été en vigueur au moment où la députée a changé d'allégeance, celle-ci aurait été obligée de siéger à titre de députée indépendante. Elle aurait pu faire tout ce qu'elle aurait voulu faire en tant

qu'indépendante, mais elle n'aurait pas pu joindre les rangs des libéraux.

Je rappelle aux députés que ce projet de loi est en gestation depuis 1999. Il ne vise personne en particulier. Je n'ai pas de vengeance à assouvir. J'ai un grand respect pour tous mes collègues, y compris les transfuges. Je peux comprendre leurs motivations, mais je souhaite que les députés ne puissent changer d'allégeance à leur guise, sans que leurs électeurs ne le décident. Ce sont les électeurs qui nous confient notre mission.

Je prêterai une oreille attentive aux interventions que feront mes collègues sur mon projet de loi. Cela dit, j'aimerais prodiguer un conseil aux députés. S'ils ne croient pas ce projet de loi digne d'appui, je les invite à consulter leurs électeurs, par sondage ou dans leur bulletin parlementaire, pour savoir ce qu'ils pensent des députés qui changent d'allégeance en cours de mandat. Je suis convaincu que leurs électeurs répondront presque tous que les députés n'ont pas le droit d'agir de la sorte. Ils leur diront que les députés doivent poser la question à leurs électeurs dans le cadre d'une élection partielle ou d'élections générales.

Ce projet de loi est en gestation depuis six ans et l'occasion nous est enfin fournie d'en discuter. Je suis impatient de participer au débat. Il me tarde encore plus de voir comment mes collègues se prononceront le jour du vote sur la mesure.

●(1310)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Comme c'est la première fois que nous parlons de ce projet de loi, le député qui l'a présenté a droit à une période de questions et observations de cinq minutes.

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Monsieur le Président, la plupart, sinon toutes les observations du député, m'ont grandement intéressé. Je sais qu'il a travaillé très fort dans ce dossier pendant longtemps et il a fait une présentation très sincère.

Cela ne fait aucun doute. Lorsque nous sommes élus à la Chambre, nous avons des comptes à rendre à nos électeurs. Toutefois, nous vivons dans une démocratie représentative. Nous ne votons pas nécessairement toujours en harmonie totale avec nos électeurs, parce que nous devons également faire preuve de jugement en nous basant sur les renseignements dont nous disposons et cela nous force parfois à nous poser des questions.

Nos électeurs peuvent toujours nous renvoyer au moment des prochaines élections s'ils ne sont pas d'accord avec notre jugement. En ce qui me concerne, j'essaie toujours de tenir compte de l'avis de mes électeurs en prenant mes décisions, mais je crois que les circonstances sont bien particulières ici.

Ma question a trait à certains cas de transfuge dont nous avons été témoins récemment. À mon avis, si ces personnes ont traversé le parquet pour venir joindre les rangs libéraux, ce n'est pas tant qu'elles ont quitté leur parti, mais plutôt que leur parti, c'est-à-dire le Parti conservateur du Canada, les a abandonnées.

Initiatives parlementaires

Pour ce qui est de ceux qui croyaient en un conservatisme plus progressiste, si je peux m'exprimer ainsi, s'ils avaient dû siéger en tant qu'indépendants, ils n'auraient pas été en mesure d'aussi bien servir leurs électeurs. Comme notre collègue l'a souligné, ils n'auraient pas eu accès aux recherches effectuées par le caucus et ils n'auraient pas eu droit à autant de temps de parole au cours de la période des questions, et ainsi de suite. Je crois que cela ne rendrait pas service à ceux qui se trouvent dans une telle situation. Dans le cas présent, c'est vraiment le parti qui a laissé tomber la personne et non l'inverse.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je prierais les députés d'être concis, car il est évident que d'autres de leurs collègues voudront poser des questions.

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, en réponse à la question du député de l'Île-du-Prince-Édouard, permettez-moi de dire que rien n'empêche quelqu'un d'annoncer ses intentions, de se porter candidat à une élection partielle et de laisser les électeurs de sa circonscription déterminer s'il aurait dû siéger sous la bannière libérale. Le député ne devrait pas pouvoir prendre cette décision de son propre chef.

Je comprends que son parti l'a laissé tomber, mais il ne s'est pas porté candidat à titre de libéral. Il n'a pas été élu à ce titre. Il a été élu sous une autre bannière. S'il voulait être candidat libéral, il aurait dû obtenir l'investiture libérale.

Imaginons le scénario suivant. Il y a des élections. Un parti obtient 153 sièges. Un autre en obtient 24. Des représentants du parti qui a 153 sièges rencontrent les députés de celui qui en a 24 et leur expliquent que, si trois d'entre eux changent d'allégeance, ils obtiendront des postes de secrétaires parlementaires et que l'on s'occupera de leur famille et de tout le reste. On pourrait ainsi les attirer à se joindre au parti au pouvoir.

Soyons réalistes. Un de ces jours, je ne serai peut-être plus ici. Qu'arriverait-il si je me portais candidat et que quelqu'un me dise que, comme c'est mon dernier mandat et qu'il me reste trois ans à travailler à titre de député, pourquoi ne pas les laisser me faciliter les choses, me nommer secrétaire parlementaire ou me confier des fonctions de cette nature? Si je prenais cette décision, le sort en serait jeté, et les électeurs de ma circonscription n'auraient aucun recours.

Ce que j'essaie de dire au député est bien simple: c'est aux électeurs que cette décision devrait revenir, pas à nous.

• (1315)

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, ma question sera brève. Elle porte sur un détail du projet de loi du député. L'article 1 du projet de loi modifie l'article 30.1 de la Loi sur le Parlement du Canada. Plus précisément, le député ajouterait le paragraphe 30.1(3), dont voici le texte :

Lors du changement d'appartenance politique d'un député, le chef du parti qui accueille le député adresse sans délai au président un avis écrit du changement.

Est-ce que le chef du parti que le député quitte doit donner un préavis quelconque? Si le chef du parti qui reçoit le député néglige de donner avis du changement, le projet de loi ne prévoit rien, pas même d'élections partielles. Cela me préoccupe. Que peut me dire le député à ce sujet?

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, le député soulève une bonne question. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous devrions avoir un débat plus poussé et renvoyer le projet de loi à un comité.

En fait, avec le projet de loi, tous les députés sauraient que, s'ils changent de parti, ils deviennent immédiatement députés indépen-

dants ou doivent se préparer à des élections partielles. C'est aussi simple que cela. Que le parti qui accueille le député ou le parti qu'il quitte interviennent ou donnent l'avis exigé est une considération secondaire.

En fait, ce qui importe pour les électeurs, c'est de savoir ce que fera leur député. C'est très clair. Lorsque des députés pensent qu'ils doivent changer de parti, ils devraient retourner devant l'électorat pour se faire réélire sous leur nouvelle bannière. S'ils sont chanceux et s'ils ont raison, les électeurs les rééliront.

[Français]

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, je ne voudrais certainement pas remettre en question tout le travail du député de Sackville—Eastern Shore. Cependant, je n'aimerais pas non plus que la population ait l'impression que de siéger à titre de député indépendant donne tous les droits normalement dévolus aux membres d'un parti.

Depuis mon élection, j'ai pu remarquer que notre participation aux travaux des comités constitue probablement l'une de nos fonctions les plus valables en cette Chambre. Nous avons véritablement la possibilité d'y approfondir l'état des questions et d'améliorer les lois.

Or, le fait de siéger à titre de député indépendant pose problème, puisque notre participation en comité s'en trouve très limitée, sinon inexistante.

Comment le député pourrait-il convaincre la population canadienne d'une représentation efficace, alors que le ou la députée en question ne pourrait siéger à des comités pour s'exprimer au nom des électeurs de sa circonscription? C'est certes un élément de sa proposition que je trouve inquiétant.

Il y a un deuxième point que je soulèverai très rapidement. Il serait peut-être intéressant d'examiner les pratiques des autres pays en la matière. Sans doute le député a-t-il eu la chance d'étudier cette question également.

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, mais en réalité le projet de loi précise également que tout député élu comme indépendant doit siéger à la Chambre à ce titre et ne peut joindre les rangs d'un parti politique précisément parce qu'il a été élu comme indépendant.

Que Dieu bénisse la mémoire de M. Cadman. C'était un homme remarquable, qui a été élu à titre de député indépendant. Dans son cas, s'il avait voulu joindre les rangs d'un parti politique ou si on l'en avait persuadé, il aurait dû y avoir une élection partielle. C'est exactement comme dans le cas de M. John Nunziata. Il a été élu comme indépendant. En vertu de mon projet de loi, un député élu comme indépendant mais qui souhaite joindre les rangs d'un parti politique au cours de son mandat devrait retourner devant l'électorat pour faire confirmer son mandat.

Pour ce qui est des autres pays, je serai honnête, je n'ai pas fait énormément de recherche parce que je n'ai pas été élu ailleurs. J'ai été élu à la Chambre des communes et c'est cette institution qui m'intéresse.

Initiatives parlementaires

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Sackville—Eastern Shore d'avoir saisi aujourd'hui la Chambre de ce projet de loi. Il peut être certain que je vais prendre au sérieux sa suggestion et en parler à mes électeurs. Il a en effet suggéré à la fin de son exposé que si nous nous opposions à ce qu'il proposait, nous devrions rentrer dans nos circonscriptions et en parler à nos électeurs. Il ne s'agit pas seulement de moi. Je penserais en effet qu'une vaste majorité des députés de ce côté-ci de la Chambre n'appuient pas le projet de loi.

Le projet de loi C-251 soulève des questions importantes pour notre gouvernement et la population qu'il représente. Les députés devraient-ils être obligés de libérer leurs sièges s'ils quittaient leur parti politique entre les élections? C'est notre devoir de débattre de ce projet de loi aujourd'hui et d'en discuter les mérites sous l'angle de la démocratie canadienne.

D'autres pays ont jonglé avec cette idée, et elle a circulé au Parlement de façon intermittente sous la forme de projets de loi d'initiative parlementaire au moins cinq fois au cours des dernières années. Malgré cela, le déclenchement obligatoire d'une élection partielle lorsqu'un député change de parti politique n'a fait l'objet que d'un seul débat en profondeur, soit lors de l'examen du projet de loi C-218, que le député avait présenté à la deuxième session de la 37^e législature.

En comparant les circonstances de ce débat et de celui-ci, nous notons trois différences clés qui influenceront sur l'adoption ou non du projet de loi C-251 à la Chambre.

Lorsque le projet de loi sur le changement d'appartenance politique a été débattu, comme la plupart des initiatives parlementaires il n'a pas pu faire l'objet d'un vote. En 2003, le traitement des initiatives parlementaires a complètement changé. Maintenant, on présume au départ que toute initiative parlementaire pourra faire l'objet d'un vote. C'est important, car les députés ont plus de pouvoir que jamais pour influencer sur le programme législatif, pour légiférer et pour établir des politiques.

Grâce aux projets de loi, aux motions d'adoption des rapports de comité et aux autres motions, les députés agissent à titre de législateurs indépendants au sein de la Chambre. Un processus juste et équitable permet aux députés de faire valoir les mesures qu'ils préconisent, de manière à ce qu'elles puissent être retenues, puis ajoutées éventuellement à la liste de priorités du *Feuilleton*. Les initiatives parlementaires peuvent être ajoutées à la liste et ce, sans égard à l'affiliation politique de leur auteur et de leur objet, qu'il s'agisse de motions ou de projets de loi.

Il est à noter que les initiatives parlementaires s'inscrivent souvent en marge des programmes des partis. Grâce aux initiatives parlementaires, les problèmes locaux des circonscriptions sont exprimés sous la forme d'un texte législatif. Il est extrêmement utile, pour compléter le travail du gouvernement fédéral, de pouvoir traiter de problèmes locaux dans un forum national. En outre, des députés peuvent faire valoir les mesures et les politiques qu'ils préconisent à titre personnel et qui ne se trouvent pas dans le programme de leurs partis, ce qui enrichit le processus parlementaire de perspectives nouvelles et intéressantes.

La différence dans le traitement des initiatives parlementaires est capitale pour le fonctionnement de la Chambre. La dernière fois, nous avons consacré la plus grande partie du temps accordé au député de Sackville—Eastern Shore à déterminer si nous allions soumettre son projet de loi au vote plutôt qu'à discuter de l'intérêt

qu'il présente. Aujourd'hui, nous débattons en profondeur du projet de loi parce que celui-ci pourrait être adopté.

En fait, le député de Sackville—Eastern Shore a reconnu dans une interview récente accordée au *Hill Times* que les initiatives parlementaires ont l'avantage de ne pas nécessiter le consentement du caucus. Étant donné qu'un député peut se soustraire ainsi à la dynamique politique de son parti, il lui est possible de présenter son projet de loi à la Chambre même si ce projet ne fait pas consensus au sein de son propre parti ou des autres partis.

La deuxième différence entre le débat d'aujourd'hui et celui de la dernière législature est liée étroitement à notre manière de travailler au sein de la Chambre. Compte tenu de la situation actuelle de gouvernement minoritaire, les députés ont intérêt à chercher des objectifs communs à tous, transcendant ainsi les lignes de partis, dans le but d'améliorer la vie de tous les Canadiens. Nous devons tous nous engager à rechercher l'unité et à inclure toutes les régions et toutes les voix du pays.

Ainsi, pour compléter les changements apportés au Règlement en ce qui concerne les initiatives parlementaires, le gouvernement a travaillé avec diligence pour améliorer ses processus et infuser un esprit d'inclusion dans les institutions publiques. Par exemple, les parlementaires participent de plus en plus aux nominations gouvernementales importantes et peuvent davantage influencer sur la politique du gouvernement dans les comités parlementaires. Toutes ces mesures visent à renouveler la démocratie canadienne pour que nous puissions représenter efficacement la population.

● (1320)

Cependant, le projet de loi C-251 suppose que nous fonctionnons dans un cadre électoral et politique complètement différent. En obligeant les députés à quitter le Parlement lorsqu'ils changent de parti, le projet de loi C-251 ne tient pas compte du rôle des députés en tant que simples parlementaires et il privilégie la ligne de parti au détriment de la gouvernance démocratique.

Gouverner dans la poursuite d'un objectif commun devrait consister à bâtir des partenariats et à trouver des compromis sur les questions importantes auxquelles font face les Canadiens. Le projet de loi C-251 quant à lui préconise le factionnisme et vise à créer de la mésentente entre les parlementaires. Le projet de loi fait fi de l'évolution des circonstances pouvant légitimement amener un député à changer de parti entre les élections.

Ce mépris est étroitement lié à la troisième différence entre le dernier débat sur les changements de parti et le débat actuel. À l'époque, la Chambre traversait une période de grande transition. De nouveaux partis se formaient, leurs membres se divisaient et se regroupaient. Il y a évidemment eu une augmentation du nombre de transfuges. Techniquement, certains députés ont changé d'affiliation plus d'une ou deux fois.

Si les dispositions du projet de loi C-251 s'étaient alors appliquées, il aurait été impossible d'organiser des élections partielles entre tous les changements du Parti réformiste, à l'Alliance canadienne, à la Réforme démocratique, au Parti progressiste-conservateur et au Parti conservateur. Le coût pour les contribuables et le fardeau administratif pour Élections Canada auraient été énormes. Ces élections partielles auraient-elles vraiment fait progresser la démocratie canadienne? Je ne crois pas.

Initiatives parlementaires

Dans l'histoire, certains députés du Canada, comme de l'Angleterre, ont choisi de changer d'appartenance politique en tout dernier recours afin de mieux représenter leur électorat. Avec le temps, bien des partis se sont scindés ou transformés en tentant de trouver la meilleure structure organisationnelle pour servir la population. La création de nouveaux partis qui reflètent les intérêts de certaines régions ou de la base électorale est un excellent exemple d'engagement civique et de participation démocratique.

Le projet de loi C-251 compilera tous les cas de changement d'appartenance politique, ce qui rendra le siège de député beaucoup plus vulnérable que nous ne l'avons jamais vu. À l'heure actuelle, sauf en cas de décès ou de déclaration de culpabilité relative à certains actes criminels bien précis, les députés élus sont assurés de garder leur mandat.

Ce système favorise un climat qui donne à tous les députés la confiance et le pouvoir d'agir selon leur conscience et dans le plus grand intérêt des gens qu'ils représentent. Le projet de loi C-251 renverserait complètement ce système en accordant essentiellement aux chefs de parti le pouvoir d'expulser du Parlement les députés qui décident de siéger au sein d'un autre parti.

Bien des choses ont changé depuis la dernière fois que ce projet de loi a été débattu à la Chambre. L'évolution du contexte est au coeur même de la vie politique. C'est ce que nous abordons et ce que nous gérons afin de protéger et d'améliorer la vie des Canadiens. Cela signifie parfois un changement d'allégeance, l'établissement de nouvelles alliances ou la refonte des structures existantes. Si cela devait entraîner la perte de notre statut de député, de notre mandat de la population, cela constituerait un changement sans précédent qui ne serait pas bénéfique pour notre démocratie.

Plus que jamais, les députés ont la capacité d'influencer le gouvernement; nous devrions tous profiter de ce pouvoir pour gouverner dans le but commun d'améliorer notre nation. C'est pourquoi je ne peux appuyer le projet de loi C-251, tout comme la grande majorité des députés de ce côté-ci de la Chambre, je présume. Il soulève des questions importantes, mais les mesures qu'il propose vont à l'encontre du but visé.

Tous les députés veulent renforcer et renouveler la démocratie canadienne. C'est pour cela que nous avons choisi la carrière politique et un poste à Ottawa. C'est pour cela que je suis ici. Révoquer le mandat d'un député élu qui change de parti nous éloigne de cet objectif plutôt que de nous en rapprocher. J'exhorte tous les députés de la Chambre à rejeter ce projet de loi pour cette raison.

• (1325)

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-251.

Tout d'abord, j'aimerais dire que le caucus de mon parti estime qu'un vote libre s'impose. Nous espérons que les autres partis adopteront un point de vue similaire.

Je voudrais féliciter mon collègue. Il tente d'insuffler un certain sens moral à la Chambre, où, selon lui, l'éthique fait un peu défaut. Cependant, je pense que c'est une tentative malavisée. Je crains de devoir encourager les députés à voter contre ce projet de loi.

Je vais fournir des arguments pour expliquer un peu ce que je trouve problématique dans le projet de loi. Je vais commencer par donner un aperçu du problème général.

Je pense qu'il est malavisé en l'occurrence d'essayer d'inscrire dans une loi des façons de faire régies en grande partie par la convention et les règles de la Chambre. La définition des partis à la Chambre,

par opposition à celle de la Loi électorale du Canada, ne repose pas sur une loi, mais sur les règles de la Chambre, que la Chambre elle-même peut modifier. Il me semble qu'établir des lois pour régir le comportement des députés à la Chambre et se servir de ces lois pour définir les partis et déterminer ce que les députés peuvent faire dans cette enceinte, cela revient à affaiblir l'indépendance dont la Chambre a besoin, en tant qu'organe collégial, pour fonctionner adéquatement. C'est un pas dans la mauvaise direction.

Le chemin sur lequel nous engage le projet de loi a de quoi inquiéter. En général, je m'oppose à tout ce qui renforce la discipline de parti ou l'exercice du leadership d'un parti sur les simples députés. Le projet de loi, bien qu'il ne soit pas aussi restrictif qu'il pourrait l'être, semble avoir cet effet général.

Nous sommes élus en tant que représentants de notre parti, mais aussi en tant qu'individus. Si ce n'était pas le cas, les députés feraient beaucoup moins de travail dans les circonscriptions. Les députés comprennent combien il est important de bien travailler dans leur circonscription s'ils veulent se faire réélire. Cela fait partie de la bonne volonté politique qui les accompagnent ou, dans le cas des députés non performants, du passé politique qu'ils traînent derrière eux. Nous devrions faire tout en notre pouvoir pour renforcer cette partie de l'équation politique dans le but de consolider l'indépendance des députés.

Quand j'ai voté à l'encontre de la ligne de mon parti — ce que j'ai fait à de nombreuses occasions — par exemple sur la Loi sur les espèces en péril et la Loi antiterroriste il y a quelques années, j'ai consulté mes électeurs. Je leur ai demandé comment voter. S'ils me conseillaient d'appuyer un projet de loi ou de m'y opposer, indépendamment de la position de mon parti, je me retrouvais à l'encontre de la ligne du parti. Cependant, j'ai pu le faire, et ce, en toute liberté, notamment parce que mon parti accorde beaucoup de liberté à ses députés. En écoutant mes électeurs, je me suis établi en tant que leur représentant. C'est un statut très précieux qu'on perd quand on ne fait que représenter son parti.

Nous élisons un député par circonscription dans notre pays. Il est question de modifier ce système. Par exemple, d'aucuns parlent d'instaurer un scrutin de liste parallèlement au système fondé sur l'élection d'un seul député par circonscription; dans le cas du scrutin de liste, les électeurs votent exclusivement pour un parti. De nombreux néo-démocrates sont en faveur de cela. Ce système est en vigueur dans divers pays, dont la Nouvelle-Zélande et l'Allemagne. Il comporte à la fois des avantages et des inconvénients. Un des désavantages, c'est que les élus tendent à n'être que des machines à voter.

En Nouvelle-Zélande, en particulier, une loi intitulée la loi contre le changement d'appartenance politique — ce n'était pas son appellation officielle, mais son appellation populaire — a été présentée et adoptée il y a quelques années; elle visait les députés élus au scrutin de liste. Cette loi a eu pour effet de mettre en place une discipline de fer; dans ce contexte, le député ne défend rien du tout. Chaque parti obtient un certain nombre de députés, qui représentent un certain nombre de points ou de voix automatiques en chambre. Si le député, à quelque moment que ce soit, tente de quitter son parti, il doit quitter la Chambre des communes et on le remplace par la personne suivante sur la liste.

Initiatives parlementaires

Les députés de la Nouvelle-Zélande comprennent très clairement que s'ils deviennent des députés de liste, au lieu d'être des députés de circonscription, ils sont assujettis alors à la loi interdisant de changer de parti et leur liberté d'action est grandement réduite. Je le sais après avoir rencontré un nombre de députés néo-zélandais et avoir discuté de la question avec eux lorsque j'étais là-bas il y a quelques mois.

● (1330)

Cependant, la Nouvelle-Zélande a pris des mesures supplémentaires, et j'espère que cela ne se produira jamais ici. La Chambre des représentants permet aux députés de voter même s'ils sont absents. Ce sont toutes des choses que nous ne voulons pas voir à la Chambre des communes.

Je veux ajouter que d'éminentes personnes ont changé de parti à diverses occasions et ont été réélues, et il y a donc des cas où la décision est tout à fait légitime. Winston Churchill, qui a été élu pour la première fois en tant que conservateur, est passé chez les libéraux et il a servi pendant plus d'une décennie en tant que député libéral. En fait, il a été le premier lord de l'Amirauté durant la Première Guerre mondiale et il est passé de nouveau au Parti conservateur ensuite.

Comme les députés peuvent le voir, ces situations se sont produites et le député concerné n'a pas été puni par ses électeurs, parce qu'ils ont jugé que c'était la bonne chose à faire.

Des situations semblables se présentent très fréquemment. Cependant, il arrive plus souvent encore qu'un député qui change de camp soit puni par ses électeurs et perde son siège. L'exemple le plus célèbre est celui de Jack Horner qui, en 1977, en tant que député de Crowfoot, en Alberta, a changé de camp pour se joindre aux libéraux de Pierre Trudeau, qui l'a nommé ministre sans portefeuille, puis ministre de l'Industrie et du Commerce. Il s'est présenté ensuite aux élections de 1979 et, même s'il avait été avant cela un député extraordinairement populaire, il a été battu par plus de 20 000 voix dans sa circonscription. Il a tenté un retour en 1980 sous la bannière libérale, mais il a obtenu un score encore moins bon que celui de 1979. Il a été puni pour son geste.

La possibilité existe pour les électeurs de procéder de cette façon. Il est possible de concevoir un système où il y aurait une solution mitoyenne entre attendre les élections suivantes et tenir immédiatement une élection partielle, comme le propose mon collègue dans le projet de loi. On pourrait, par exemple, dire que l'on autoriserait la tenue d'une élection partielle si les électeurs de la circonscription en cause présentaient une pétition montrant qu'un pourcentage donné d'entre eux souhaitent la tenue d'une telle élection.

Cette idée a en fait été proposée il y a une dizaine d'années pour Jag Bhaduria, qui venait de quitter les rangs des libéraux pour siéger comme indépendant. Une pétition a circulé dans la circonscription et suffisamment d'électeurs ont signé cette pétition pour justifier, de façon raisonnable, la tenue d'une élection partielle. Cependant, il n'y avait alors aucun système le permettant et il a fini par se faire battre à l'élection générale suivante, ce qui nous fait dire que si justice n'a pas été faite aussi rapidement qu'on aurait pu le croire dans ce cas-là, ce n'était pas un résultat déraisonnable.

La deuxième chose qui me préoccupe, c'est que ce projet de loi ne permettrait pas d'atteindre l'objectif visé, selon moi. J'affirme cela parce que les partis politiques sont des organisations passablement informelles. Une personne peut siéger à titre de député indépendant, mais néanmoins favoriser constamment par son vote un autre parti à la Chambre et procurer de facto au gouvernement l'appui dont ce dernier a besoin pour survivre.

À titre d'exemple, la députée de Newmarket—Aurora aurait très bien pu quitter son parti, siéger à titre de députée indépendante et néanmoins appuyer le gouvernement lors du vote critique d'il y a quelques mois. Nous nous le rappellerons tous, il y avait un député indépendant, le regretté Chuck Cadman, qui n'a pas joint les rangs des libéraux, mais qui s'est prononcé d'une manière tout aussi efficace que la députée de Newmarket—Aurora de manière à maintenir le gouvernement au pouvoir. Par conséquent, le projet de loi n'apporte pas une solution adéquate au problème qu'il vise à régler.

Pour conclure, j'exprime mon désaccord avec une affirmation faite par le député lorsqu'il a présenté le projet de loi. Il a déclaré que la Chambre des communes n'est pas un motel discret. Certes, changer de parti ne peut se faire aussi subrepticement que se livrer à des débats amoureux dans une chambre de motel. C'est un geste public à n'en pas douter. Si un député décide de changer de parti, tout l'électorat en est témoin, et il lui en saura gré ou lui en tiendra rigueur, selon le cas. Comme je l'ai dit, le député est plus souvent puni que récompensé, mais son geste n'est certainement pas tenu secret.

À mon avis, les garanties informelles dont nous jouissons déjà sont préférables, et j'invite donc les députés à se prononcer contre le projet de loi quand il sera mis aux voix, ce qui se fera bientôt.

● (1335)

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, le débat sur le projet de loi C-251 advient au moment où le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre est à réfléchir sur une réforme de notre système électoral.

Ce n'est pas la première fois que le député de Sackville—Eastern Shore présente une telle initiative. De mémoire, il l'a déjà fait au cours de la première session de la 37^e législature. Et avant lui, au cours de la 36^e législature, le projet de loi C-265, qui traitait de la même question, n'a pas reçu l'aval de cette Chambre.

À titre d'information pour les gens qui suivent les travaux par l'entremise de la chaîne de télévision parlementaire, le projet de loi se résume à peu près à ceci: lorsqu'une ou un député décide de changer de parti politique ou d'allégeance, son siège est aussitôt réputé être vacant et la présidence de cette Chambre a le devoir de déclencher des élections. Il en va de même si un élu considéré comme indépendant en cette Chambre décidait de joindre les rangs d'une formation politique.

Le projet de loi vise donc celles et ceux qui, pour toutes sortes de raisons, ne se sentent plus à l'aise au sein de leur formation politique et souhaitent joindre les rangs d'un autre parti qui correspond davantage à leurs valeurs.

Dois-je rappeler aux collègues que c'est ainsi qu'est né le Bloc québécois sous le gouvernement conservateur de M. Brian Mulroney. M. Lucien Bouchard, mon collègue de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour et d'autres n'étaient plus à l'aise au sein de ce parti devenu trop étroit pour eux et pour les aspirations légitimes du Québec.

Initiatives parlementaires

Ce projet de loi soulève certaines questions intéressantes. Le paragraphe 30.1(1) du projet de loi fait référence au changement d'appartenance politique. Comment peut-on définir cela?

En fait, il n'y a rien dans ce projet de loi pour nous éclairer à cet effet. Doit-on comprendre que l'appartenance politique se résume ou se limite aux seuls partis politiques enregistrés auprès du directeur général des élections du Canada? Qu'en serait-il de ceux qu'on appelle les tiers partis qui sont présents lors d'une élection, mais qui n'ont fait élire aucun député en cette Chambre? Que prévoit le projet de loi C-251 pour une ou un député qui quitterait sa formation politique et voudrait donner une première voix à un parti qui n'est pas déjà représenté ici, tels le Parti action canadienne, le Parti communiste du Canada, le Parti marijuana, le Parti marxiste-léniniste ou le Parti vert, pour ne nommer que ceux-là? Le député conviendra avec moi qu'il y aurait bel et bien changement d'allégeance politique.

En revanche, le projet de loi permet à une ou un député s'étant fait élire sous une bannière *x* de quitter les rangs de celle-ci et de siéger sous le vocable d'indépendant. Cette disposition ne règle rien, car la ou le député peut choisir d'être reconnu par la Chambre des communes comme un indépendant, mais peut décider, à la suite de négociations, de toujours appuyer les positions d'un parti déterminé, jusqu'au moment d'une éventuelle élection où il tentera de se faire élire sous cette nouvelle étiquette. Le projet de loi C-251 rate donc la cible.

Dans notre jargon, les députés qui quittent une formation politique pour rejoindre les rangs d'une autre sont qualifiés de transfuges. À ce sujet, je veux signaler aux collègues que la direction de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec a recensé toute une série de textes ou d'ouvrages traitant de ce sujet. La bibliographie n° 107 intitulée *Transfuges au sein des partis politiques* nous permet d'en apprendre un peu plus sur ce qui se passe ailleurs, dans pas moins d'une quinzaine de pays.

Il y a aussi cet ouvrage réalisé en 1987 par M. Michel Rossignol, de la Bibliothèque du Parlement, ayant pour titre *Les transfuges à la Chambre et le système de parti*.

Personnellement, je crois qu'il est primordial de s'intéresser au phénomène du changement de parti, d'en comprendre la dynamique et l'incidence, et de savoir si cela est fréquent dans ce Parlement. Il y a là une étude intéressante à mener. Je sais que dans un pays comme le Brésil, les changements d'affiliation politique en cours de mandat sont très fréquents.

Donc, on aura compris que nous n'avons pas l'intention d'appuyer ce projet de loi. L'outil de référence de cette Chambre, le Marleau et Montpetit, est sans équivoque au sujet de l'élection des députés et de leur rôle. Il appert que les députés doivent assumer les responsabilités de leur statut.

● (1340)

Nous avons un poste central, et c'est très important, puisque nous incarnons en quelque sorte la démocratie directe. Nous nous faisons élire directement par les électrices et les électeurs. C'est notre propre nom qui figure sur le bulletin de vote et non le simple nom du parti au sein duquel nous évoluons.

Ainsi, selon Marleau-Montpetit :

Les députés siègent à la Chambre des communes en qualité de représentants de ceux qui les ont élus. Ils assument de vastes responsabilités dont ils s'acquittent à la Chambre des communes, dans les comités, dans leur circonscription électorale et au sein de leur parti politique respectif [...]

En plus de participer aux délibérations de la Chambre et des comités, de se faire le porte-parole des électeurs auprès du gouvernement et de défendre leurs intérêts, les députés assument aussi de nombreuses autres responsabilités :

Ils agissent comme ombudsmans en fournissant de l'information à leurs électeurs et en les aidant à régler des problèmes;

Ils font office de législateurs en proposant leurs propres projets de loi ou en proposant des amendements aux projets de loi émanant du gouvernement ou d'autres députés;

Ils acquièrent des connaissances spécialisées dans un ou plusieurs dossiers dont est saisi le Parlement et formulent des recommandations à l'intention du gouvernement;

Ils représentent le Parlement du Canada au pays et à l'étranger en participant à des conférences internationales et à des missions officielles.

Les députés assument donc les responsabilités pour lesquelles ils ont été élus et pour lesquelles ils sont rémunérés par la Chambre des communes. Dès lors, le parti auquel elles et ils appartiennent ne devrait avoir aucun pouvoir de « déclarer l'élection d'un député nulle ». On s'entend à ce qu'un tel mécanisme d'annulation soit toutefois possible si la ou le député a enfreint des lois qui réfèrent aux règles de conduite qui prévalent au cours de l'exercice de ses fonctions de parlementaire. L'annulation ne relève toutefois pas du parti mais des autorités de cette Chambre ou du directeur général des élections du Canada.

Est-ce que l'idée de contraindre à démissionner un vire-capot, un transfuge, une tourne-jaquette, nommez-les comme vous voulez, équivaut à préserver l'intégrité du choix des électrices et des électeurs? À première vue, peut-être, mais on doit tout de même faire confiance au citoyen et à l'électeur. En votant, la ou le citoyen donne le mandat à une personne de le représenter et de parler en son nom à la Chambre des communes. C'est à cette personne qu'il s'adresse, c'est à cette personne qu'il demande des comptes.

On doit donner le bénéfice du doute au député détenant un tel pouvoir, et qui estime ne plus pouvoir l'assumer correctement au sein d'un parti donné. Présument de la bonne foi de l'individu, changer d'allégeance politique lui permettra de mieux défendre ses citoyennes et citoyens au Parlement. Du reste, les électrices et les électeurs auront le pouvoir de sanctionner cette personne lors de l'élection subséquente s'ils ne sont pas favorables à sa décision.

Évidemment, en choisissant de faire campagne sous la bannière d'un parti politique, la ou le député accepte et partage implicitement les bases et les valeurs de ce parti. Or, si ce parti modifie certaines de ses politiques à la suite d'un changement de chef, d'orientation politique, morale, économique, constitutionnelle ou autre, l'élu conserve toujours la même responsabilité, à savoir de bien représenter ses citoyennes et citoyens avant de répondre aux exigences dudit parti.

En conclusion, ce projet de loi limite encore davantage la liberté politique des députés qui sont, dans notre régime de démocratie représentative, la base du système politique. C'est la population qui élit la ou le député; elle doit donc demeurer seule juge de ses actions.

Initiatives parlementaires

● (1345)

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureux qu'on me demande d'appuyer ce projet de loi. Je voudrais d'abord remercier mon collègue, le député de Sackville—Eastern Shore, et le féliciter, entre autres choses, de ce projet de loi qu'il présente, mais aussi de la persévérance extraordinaire dont il fait preuve pour faire expliquer ce qu'il estime être un important enjeu démocratique. Il l'a fait de façon constante depuis que je le connais. Il me dit qu'il défend, depuis 1999, cette question fondamentale d'équité démocratique. Je l'entends parler de cela depuis mon arrivée ici en 1997. Chapeau au député de Sackville—Eastern Shore!. Je pense qu'on sous-estime parfois son travail. Plus souvent qu'autrement, ses idées enrichissent grandement les débats de la Chambre des communes.

Cela étant dit, j'appuie sa proposition. Nous devons mettre un terme à ces chassés-croisés, à ces travestissements ou, si vous préférez, à ces changements d'allégeance dont nous sommes témoins ici. J'en ai assez. En arrivant au travail le matin, nous ne savons jamais de quel côté chacun prendra place. Mon collègue a parlé du jeu de la chaise musicale. C'est mal servir nos électeurs, les gens qui nous ont élus ici, que d'adopter un comportement aussi changeant. Mon collègue a dit que la moquette de la Chambre des communes est très coûteuse et que les députés sont en train de l'user à la corde à force de changer de camp comme ils l'ont fait dernièrement. Quelqu'un doit mettre un terme à cela.

Certains d'entre nous ont cette perception grandiose de ce qui importe vraiment dans notre système politique, comme si les députés étaient l'incarnation même de la démocratie. En fait, l'âme de notre système démocratique, ce sont les milliers et les milliers de bénévoles dévoués, les sollicitateurs de votes, les responsables de l'affichage électoral et les agents de financement de tous nos partis politiques, qui travaillent d'arrache-pied pour nous envoyer ici.

Je suis pleinement conscient du fait que c'est un honneur de prendre ma place chaque jour à la Chambre des communes pour représenter la circonscription de Winnipeg-Centre. Je sais aussi très pertinemment que c'est quelqu'un d'autre qui a fait de ma circonscription une terre fertile pour mon parti, un homme du nom de Stanley Knowles, qui a représenté ma circonscription pendant 42 ans. Dans bien des cas, les gens qui votent pour le NPD dans ma circonscription le font en mémoire de Stanley Knowles, et non à cause de moi. Autrement dit, il vote pour le parti; ils ne votent pas nécessairement pour moi en tant que personne.

Lorsqu'on m'envoie ici dans ce contexte, je ne manquerai pas de respect envers mes électeurs en changeant de parti. Plus souvent qu'autrement, les gens agissent de la sorte pour servir leurs propres intérêts. Ils ne le font habituellement pas parce qu'ils sont en conflit avec leur parti sur une question de morale ou d'éthique. Ils le font parce que quelqu'un leur a promis de les nommer secrétaire parlementaire ou encore ministre, parce que quelqu'un leur a demandé s'ils préféreraient siéger au Cabinet au lieu de rester député d'arrière-ban d'un parti de l'opposition. C'est pour cela que des gens changent de parti, et ils font preuve d'un grand manque de respect à l'égard de notre système démocratique et nuisent même à la démocratie en agissant de la sorte.

Mon collègue de Sackville—Eastern Shore nous a soumis une proposition raisonnable. Elle n'est peut-être pas encore tout à fait au point et aurait peut-être besoin de quelques ajustements. C'est exactement là le rôle des comités. Je suis surpris qu'on s'oppose à cette idée à cette étape-ci du débat. Nous en sommes à l'étape de la

deuxième lecture. Nous pourrions renvoyer ce projet de loi à un comité pour une analyse approfondie et pour voir s'il reste encore du travail à faire sur le sujet.

En ce qui concerne le principe fondamental de cette mesure, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue. Si j'ai été envoyé ici sous une bannière, c'est le choix qu'ont fait les électeurs de ma circonscription. Je ne devrais pas avoir le droit de décider, arbitrairement et unilatéralement, de ne pas respecter leurs désirs et leurs intentions en changeant de parti.

Dans ses remarques d'ouverture, mon collègue de Sackville—Eastern Shore a énuméré les quatre raisons qui poussent les gens à voter. Parfois, ils votent seulement pour se débarrasser d'un politicien qu'ils n'aiment pas. Beaucoup votent contre, plutôt que pour quelqu'un. Beaucoup votent pour un parti parce qu'ils trouvent son chef sympathique. C'est ce qui détermine les choix électoraux de nombreux Canadiens. D'autres votent pour un parti parce que leurs parents votaient pour ce parti, ou parce qu'ils sont eux-même engagés au sein de ce parti. Et au bas de la liste, il y a ceux qui votent pour une personne parce que c'est elle qu'ils veulent élire. D'après mon expérience, c'est dans cet ordre que se présentent les motivations des électeurs.

● (1350)

Il faut comprendre qu'il ne s'agit pas de nous-mêmes en tant que députés. Nous ne sommes franchement pas si importants que cela. Si un député renie son parti et les travailleurs de sa circonscription qui ont travaillé fort pour le faire élire, ce député doit siéger comme indépendant tant que des élections partielles ou générales ne lui auront pas donné la possibilité de se faire élire pour son nouveau parti. Et je lui souhaite bonne chance. S'il peut remporter la mise en candidature il pourra alors se présenter pour son nouveau parti lors des élections.

Ce serait un système transparent. La plus grande qualité de ce système c'est qu'il mettrait fin à toutes les tractations qui se font maintenant dans les coulisses. Nous n'aurions pas connu le récent incident des enregistrements qui a plongé tous les parlementaires dans l'embarras parce qu'aucune offre ne serait faite et qu'aucune accusation d'offre ne pourrait être portée. Cela mettrait fin à ces jeux de coulisses qui froissent tant les Canadiens lorsqu'ils sont mis au jour. Ce serait une amélioration qui renforcerait la transparence, la reddition de comptes et le renouveau démocratique.

L'idée me plaît beaucoup. Je suis étonné qu'elle ne suscite pas plus de passion dans les autres partis. L'idée me plaît énormément. C'est une des idées les plus intéressantes qu'il m'ait été donné d'entendre au cours de nos récents débats. Cela renvoie directement au respect envers nos électeurs, à l'élimination de la quasi-corrupcion que représentent les tentatives d'achat du soutien électoral par des promesses de récompense.

J'utiliserai les quelques secondes qui me restent pour dire simplement que le projet de loi C-251 améliorerait le système parlementaire canadien. Mon collègue de Sackville—Eastern Shore mérite les félicitations et la gratitude de la Chambre pour avoir présenté ce projet de loi qui s'inscrit dans le cadre de ses efforts inlassables pour faire de la Chambre des communes un meilleur lieu de travail pour nous tous.

● (1355)

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée, et l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

Initiatives parlementaires

Comme il est 13 h 56, la Chambre s'ajourne donc au lundi 17 octobre 2005, à 11 heures, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 56.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. MAURIL BÉLANGER

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

M. JAY HILL

L'HON. WALT LASTEWKA

L'HON. ROB NICHOLSON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. TONY VALERI

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, L'hon. Navdeep, secrétaire parlementaire du premier ministre	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Québec	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ
Boudria, L'hon. Don	Glengary—Prescott—Russell	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	Québec	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carr, Gary	Halton	Ontario	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Chatters, David	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clavet, Roger	Louis-Hébert	Québec	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	Québec	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Québec	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R.	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville ..	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix— Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique ...	PCC
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl ..	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock— Cloverdale	Colombie-Britannique ...	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River ...	Colombie-Britannique ...	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson— Cariboo	Colombie-Britannique ...	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, L'hon. Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, L'hon. Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca ...	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster ...	Colombie-Britannique ...	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge— Mission	Colombie-Britannique ...	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's ...	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods— Beaumont	Alberta	Ind.
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Québec	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	Québec	BQ
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunny, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Maloney, John	Welland	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	BQ
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Alberta	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, Rob	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Ontario	Lib.
Neville, Anita, secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine (condition féminine)	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	Ontario	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Ind.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, Bev	Durham	Ontario	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ontario	Ind.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	Lib.
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Colombie-Britannique	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales ...	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis— Matane—Matapédia	Québec	BQ
Russell, Todd Norman	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique ...	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique ...	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	Québec	BQ
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Saint Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, David	Pontiac	Québec	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher ...	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin— Kapuskasing	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique ...	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck, vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon ...	Colombie-Britannique ...	PCC
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Newmarket—Aurora	Ontario	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette— Témiscouata—Les Basques ...	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Burlington	Ontario	Lib.
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex	Ontario	PCC
White, Randy	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.
VACANCE	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Westlock—St. Paul	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Ind.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Lib.
Menzies, Ted	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	PCC
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale... ..	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission.. ..	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale ..	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	NPD
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck, vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
White, Randy	Abbotsford	PCC
VACANCE	Surrey-Nord	
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	NPD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita, secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine (condition féminine)	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Saint Boniface	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Toews, Vic	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	NPD

NOUVEAU-BRUNSWICK (10)

Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Hubbard, L'hon. Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Miramichi	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Lib.
Moore, Rob	Fundy Royal	PCC
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Zed, Paul	Saint John	Lib.

NOUVELLE-ÉCOSSE (11)

Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	PCC
MacKay, Peter	Nova-Centre	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Lib.

NUNAVUT (1)

Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
------------------------------	---------------	------

ONTARIO (106)

Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Peterborough	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Bains, L'hon. Navdeep, secrétaire parlementaire du premier ministre	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Lib.
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed.	Ottawa-Centre	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Parkdale—High Park	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Carr, Gary	Halton	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	PCC
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Lib.
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	PCC
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ianno, L'hon. Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Lib.
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Welland	Lib.
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Lib.
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ind.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, Bev	Durham	PCC
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ind.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Lib.
Poillievre, Pierre	Nepean—Carleton	PCC
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Lib.
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Silva, Mario	Davenport	Lib.
St. Amand, Lloyd	Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Newmarket—Aurora	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Lib.
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Watson, Jeff	Essex	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Lib.
QUÉBEC (75)		
André, Guy	Berthier—Maskinongé	BQ
Asselin, Gérard	Manicouagan	BQ
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	BQ
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	BQ
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	BQ
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	BQ
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	BQ
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	BQ
Clavet, Roger	Louis-Hébert	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	BQ
Demers, Nicole	Laval	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	BQ
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Lib.
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	BQ
Gaudet, Roger	Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	BQ
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	BQ
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Kotto, Maka	Saint-Lambert	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	BQ
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	BQ
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	BQ
Smith, David	Pontiac	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Vincent, Robert	Shefford	BQ

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R.	Avalon	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	PCC
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Lib.
Russell, Todd Norman	Labrador	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Lib.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Lib.
---	----------------------	------

YUKON (1)

Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles Yukon	Yukon	Lib.
---	-------------	------

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 7 octobre 2005 — 1^{re} Session, 38^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président:

Navdeep Bains
David Chatters
Odina Desrochers

Ken Epp
Marlene Jennings
Mario Laframboise

Vice-président:

Derek Lee
Tom Lukiwski
Pat Martin

Russ Powers
David Tilson
Paul Zed

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Ed Broadbent
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Michael Chong
Joe Comartin
Guy Côté
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Diane Finley
Brian Fitzpatrick

Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Michel Gauthier
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Michel Guimond
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président:

Sue Barnes
Bernard Cleary
Jeremy Harrison

Nancy Karetak-Lindell
Inky Mark
Pat Martin

Vice-président:

Serge Ménard
Jim Prentice
Carol Skelton

David Smith
Lloyd St. Amand
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Guy Côté
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Paul DeVillers
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Marc Lemay
Yvon Lévesque
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Tony Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Norman Russell
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président:

Maurizio Bevilacqua
Stockwell Day
Helena Guergis

Vice-président:

Francine Lalonde
Lawrence MacAulay
Alexa McDonough

Dan McTeague
Ted Menzies
Pierre Paquette

Bernard Patry
Beth Phinney
Kevin Sorenson

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
David Anderson
Guy André
Claude Bachand
Larry Bagnell
Navdeep Bains
Dave Batters
Colleen Beaumier
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Raymond Bonin
Don Boudria
Diane Bourgeois
Garry Breitreuz
Bonnie Brown
Gord Brown
Paule Brunelle
Sarmite Bulte
Gary Carr
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Michael Chong
Roger Clavet
Denis Coderre
Joe Comartin
Joe Comuzzi
Guy Côté
John Cummins

Johanne Deschamps
Bev Desjarlais
Paul DeVillers
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman Doyle
Claude Drouin
John Duncan
Wayne Easter
Ken Epp
Mark Eyking
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Dale Johnston
Peter Julian

Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Keith Martin
Brian Masse
David McGuinty
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Denis Paradis
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Pablo Rodriguez
Anthony Rota
Michael Savage
Andy Savoy
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Brent St. Denis
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Alan Tonks
Paddy Torsney
Bradley Trost
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich
Paul Zed

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président:

John Cannis

Vice-président:

Ted Menzies

Mark Eyking
Helena Guergis

Marlene Jennings

Peter Julian

Pierre Paquette

(7)

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:	Navdeep Bains	Vice-président:	Stockwell Day	
Diane Bourgeois Ed Broadbent	Peter Goldring	Wajid Khan	Paddy Torsney	(7)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:		Vice-président:		
David Anderson Charlie Angus André Bellavance	James Bezan Wayne Easter Mark Eyking	Réal Lapierre Larry Miller Gerry Ritz	David Smith Paul Steckle Rose-Marie Ur	(12)

Membres associés

Jim Abbott	Steven Fletcher	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Guy Lauzon	Lee Richardson
Dean Allison	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andy Savoy
Rona Ambrose	Yvon Godin	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	James Lunney	Gary Schellenberger
Guy André	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
Gord Brown	Helena Guergis	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Colin Carrie	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Bill Casey	Stephen Harper	Bob Mills	Peter Stoffer
Rick Casson	Richard Harris	James Moore	Chuck Strahl
David Chatters	Jeremy Harrison	Rob Moore	Greg Thompson
Michael Chong	Loyola Hearn	Rob Nicholson	Myron Thompson
Joe Comartin	Russ Hiebert	Gordon O'Connor	David Tilson
Guy Côté	Jay Hill	Deepak Obhrai	Vic Toews
John Cummins	Betty Hinton	Bev Oda	Bradley Trost
Stockwell Day	Charles Hubbard	Brian Pallister	Merv Tweed
Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Barry Devolin	Brian Jean	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Norman Doyle	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Claude Drouin	Randy Kamp	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Gerald Keddy	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick			

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président:

Diane Ablonczy
David Anderson
Colleen Beaumier

Vice-président:

Roger Clavet
Meili Faille
Hedy Fry

Nina Grewal
Art Hanger
Rahim Jaffer

Bill Siksay
Andrew Telegdi
Lui Temelkovski

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Eleni Bakopanos
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Paule Brunelle
Gary Carr
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Joe Comartin
Guy Côté
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Johanne Deschamps
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Helena Guergis
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Francine Lalonde

Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Pat Martin
Brian Masse
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:

Vice-président:

COMPTES PUBLICS**Président:**

Dean Allison
Alain Boire
Gary Carr

David Christopherson
Brian Fitzpatrick
Mark Holland

Vice-président:

Daryl Kramp
Walt Lastewka
Shawn Murphy

Benoît Sauvageau
John Williams
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Steven Fletcher
Paul Forseth

Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Gurbax Malhi
Inky Mark
Pat Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Louise Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE**Président:**

Jean Crowder
Nicole Demers
Christiane Gagnon

Vice-président:

Nina Grewal
Helena Guergis
Susan Kadis

Nancy Karetak-Lindell
Anita Neville
Russ Powers

Joy Smith
Paddy Torsney
Lynne Yelich

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
France Bonsant
Diane Bourgeois
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président:

Claude Bachand
Larry Bagnell
Bill Blaikie

Vice-président:

John Cannis
Rick Casson
Odina Desrochers

Betty Hinton
Judi Longfield
Dave MacKenzie

Keith Martin
Gordon O'Connor
Anthony Rota

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Garry Breitreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
David Chatters
Michael Chong
Roger Clavet
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher

Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Francine Lalonde
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
Marcel Proulx
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson

Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Scott Simms
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Rose-Marie Ur
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président:

Anthony Rota

Vice-président:

Betty Hinton

Larry Bagnell
Odina Desrochers

Gordon O'Connor

Peter Stoffer

Rose-Marie Ur

(7)

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:

Peter Adams
Eleni Bakopanos
Jean-Claude D'Amours

Vice-président:

Barry Devolin
Raymonde Folco
Paul Forseth

Christiane Gagnon
Ed Komarnicki
Yves Lessard

Tony Martin
Todd Norman Russell
Peter Van Loan

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
France Bonsant
Ken Boshcoff
Garry Breitzkreuz
Ed Broadbent
Gord Brown
Paule Brunelle
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Denis Coderre
Guy Côté
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Libby Davies
Stockwell Day
Nicole Demers
Ruby Dhalla

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Susan Kadis
Randy Kamp
Jim Karygiannis

Gerald Keddy
Jason Kenney
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Carole Lavallée
Judi Longfield
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Lawrence MacAulay
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Denise Poirier-Rivard
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Yasmin Ratansi
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Christian Simard
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LES FONDIS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Président:

Jean-Claude D'Amours

Rodger Cuzner

Yvon Godin

Vice-président:

Yves Lessard

Peter Van Loan

(5)

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:

Ruby Dhalla

Ken Boshcoff

Peter Julian

Vice-président:

Robert Vincent

Carol Skelton

(5)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président:

Bernard Bigras
Serge Cardin
Nathan Cullen

Vice-président:

Brian Jean
David McGuinty
Bob Mills

Denis Paradis
Yasmin Ratansi
Lee Richardson

Alan Tonks
Jeff Watson
Bryon Wilfert

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Guy Côté
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Pablo Rodriguez

Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Christian Simard
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Paul Szabo
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Massimo Pacetti

Vice-présidents: Yvan Loubier
Charlie Penson

Rona Ambrose	Charles Hubbard	Maria Minna	Monte Solberg	(12)
Don Bell	John McKay	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis	
Guy Côté				

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Mario Laframboise	Anthony Rota
Diane Ablonczy	Diane Finley	Réal Lapierre	Benoît Sauvageau
Dean Allison	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Michael Savage
Rob Anders	Steven Fletcher	Jack Layton	Andrew Scheer
David Anderson	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
David Anderson	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Werner Schmidt
Navdeep Bains	Peter Goldring	James Lunney	Judy Sgro
Dave Batters	Gary Goodyear	Peter MacKay	Bill Siksay
Leon Benoit	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
James Bezan	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Robert Bouchard	Nina Grewal	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Helena Guergis	David McGuinty	Brent St. Denis
Bonnie Brown	Art Hanger	Ted Menzies	Darrel Stinson
Gord Brown	Stephen Harper	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Colin Carrie	Richard Harris	Larry Miller	Paul Szabo
Bill Casey	Jeremy Harrison	Bob Mills	Robert Thibault
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Russ Hiebert	Rob Moore	Myron Thompson
Michael Chong	Jay Hill	Rob Nicholson	David Tilson
David Christopherson	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Vic Toews
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Bradley Trost
Roy Cullen	Brian Jean	Bev Oda	Merv Tweed
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Rodger Cuzner	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Peter Julian	Jim Prentice	Mark Warawa
Johanne Deschamps	Randy Kamp	Joe Preston	Jeff Watson
Bev Desjarlais	Gerald Keddy	James Rajotte	Randy White
Barry Devolin	Jason Kenney	Scott Reid	John Williams
Ruby Dhalla	Wajid Khan	John Reynolds	Borys Wrzesnewskyj
Norman Doyle	Ed Komarnicki	Lee Richardson	Lynne Yelich
John Duncan	Daryl Kramp	Gerry Ritz	

SOUS-COMITÉ SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Président: Yvan Loubier

Vice-président:

Rona Ambrose	Don Bell	Guy Côté	Judy Wasylcyia-Leis	(5)
--------------	----------	----------	---------------------	-----

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE**Président:**

Marc Boulianne
Michael Chong
Denis Coderre

Vice-président:

Paul Crête
John Duncan
Marlene Jennings

Brian Masse
Lynn Myers
Jerry Pickard

Werner Schmidt
Brent St. Denis
Bradley Trost

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Navdeep Bains
Dave Batters
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Bernard Bigras
Raymond Bonin
Ken Boshcoff
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
David Christopherson
Guy Côté
Jean Crowder
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle

Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Sébastien Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon

Jack Layton
Yvon Lévesque
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Tony Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Scott Reid

John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Bill Siksay
Scott Simms
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Paddy Torsney
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président:

Garry Breitzkreuz
Joe Comartin
Roy Cullen

Marc Lemay
Paul Harold Macklin
John Maloney

Vice-président:

Richard Marceau
Judy Sgro
Myron Thompson

Vic Toews
Mark Warawa
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Bill Blaikie
Gord Brown
Paule Brunelle
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Nicole Demers
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher

Paul Forseth
Hedy Fry
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon

Derek Lee
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
David McGuinty
Réal Ménard
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Guy Reid

John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Bill Siksay
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
David Tilson
Paddy Torsney
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich
Paul Zed

SOUS-COMITÉ SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE

Président:

Richard Marceau

Vice-président:

Joe Comartin
Paul Harold Macklin

David McGuinty
Serge Ménard

Rob Moore

Vic Toews

(7)

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président:

Paul Zed

Vice-présidents:

Serge Ménard
Kevin Sorenson

Joe Comartin

Roy Cullen

Peter MacKay

Tom Wappel

(7)

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président:	John Maloney	Vice-président:	Libby Davies
Paule Brunelle	Hedy Fry	Art Hanger	(5)

LANGUES OFFICIELLES

Président:		Vice-président:	
Françoise Boivin	Jean-Claude D'Amours	Gary Goodyear	Pablo Rodriguez
Paule Brunelle	Marc Godbout	Guy Lauzon	Raymond Simard
Guy Côté	Yvon Godin	Pierre Poilievre	Maurice Vellacott

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Jack Layton	Lee Richardson
Dean Allison	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	James Lunney	Gary Schellenberger
David Anderson	Jim Gouk	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Gurmant Grewal	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Nina Grewal	Inky Mark	Joy Smith
James Bezan	Helena Guergis	Alexa McDonough	Monte Solberg
Don Boudria	Art Hanger	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Stephen Harper	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Ed Broadbent	Richard Harris	Larry Miller	Chuck Strahl
Gord Brown	Jeremy Harrison	Bob Mills	Greg Thompson
Colin Carrie	Loyola Hearn	James Moore	Myron Thompson
Bill Casey	Russ Hiebert	Rob Moore	David Tilson
Rick Casson	Jay Hill	Rob Nicholson	Vic Toews
David Chatters	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Michael Chong	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Joe Comartin	Brian Jean	Bev Oda	Peter Van Loan
John Cummins	Dale Johnston	Brian Pallister	Mark Warawa
Stockwell Day	Peter Julian	Charlie Penson	Judy Wasylycia-Leis
Barry Devolin	Randy Kamp	Jim Prentice	Jeff Watson
Norman Doyle	Gerald Keddy	Joe Preston	Randy White
John Duncan	Jason Kenney	James Rajotte	John Williams
Ken Epp	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Diane Finley	Maka Kotto		

LIAISON

Président:	Vice-président:
-------------------	------------------------

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-président:	John Williams
Marlene Catterall	Gurmant Grewal	Bernard Patry	Andrew Telegdi

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:

Leon Benoit
Ken Boshcoff
Marc Godbout

Vice-président:

Gary Lunn
Diane Marleau
Pat Martin

Pierre Poilievre
Joe Preston
Francis Scarpaleggia

Christian Simard
Paul Szabo
Louise Thibault

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
James Bezan
Françoise Boivin
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Guy Côté
Roy Cullen
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Roger Gallaway
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Derek Lee
Tom Lukiwski
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Jim Prentice
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PATRIMOINE CANADIEN

Président:

Charlie Angus
Gord Brown
Sarmite Bulte

Marlene Catterall
Sébastien Gagnon
Maka Kotto

Vice-président:

Deepak Obhrai
Bev Oda
Yasmin Ratansi

Gary Schellenberger
Mario Silva
Scott Simms

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Paule Brunelle
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Guy Côté
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Jean-Claude D'Amours
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson

Gerry Ritz
Michael Savage
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Werner Schmidt
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Lui Temelkovski
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président:

Raynald Blais
John Cummins
Rodger Cuzner

Vice-président:

Loyola Hearn
Randy Kamp
Gerald Keddy

Bill Matthews
Shawn Murphy
Jean-Yves Roy

Scott Simms
Peter Stoffer
Tom Wappel

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Gerry Byrne
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Guy Côté
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle

John Duncan
Wayne Easter
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Nancy Karetak-Lindell
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Norman Russell
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Paul Steckle
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Gary Carr	Vice-président:	
Bill Casey	Rodger Cuzner	Yvon Godin	Pauline Picard (5)

SANTÉ

Président:		Vice-président:	
Bonnie Brown	Jean Crowder	Marcel Gagnon	Rob Merrifield (12)
Colin Carrie	Ruby Dhalla	James Lunney	Michael Savage
Brenda Chamberlain	Steven Fletcher	Réal Ménard	Robert Thibault

Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Guy Lauzon	John Reynolds
Diane Ablonczy	Hedy Fry	Jack Layton	Lee Richardson
Dean Allison	Christiane Gagnon	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
James Bezan	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
Bill Blaikie	Helena Guergis	Keith Martin	Kevin Sorenson
Robert Bouchard	Art Hanger	Brian Masse	Darrel Stinson
Don Boudria	Stephen Harper	Ted Menzies	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Larry Miller	Paul Szabo
Gord Brown	Jeremy Harrison	Bob Mills	Lui Temelkovski
Bill Casey	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Rick Casson	Russ Hiebert	Rob Moore	Myron Thompson
David Chatters	Jay Hill	Rob Nicholson	David Tilson
Michael Chong	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Vic Toews
Guy Côté	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Bradley Trost
Nathan Cullen	Brian Jean	Bev Oda	Merv Tweed
John Cummins	Dale Johnston	Brian Pallister	Peter Van Loan
Stockwell Day	Peter Julian	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Nicole Demers	Susan Kadis	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Denise Poirier-Rivard	Judy Wasylcyia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Ed Komarnicki	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Daryl Kramp	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick			

TRANSPORTS**Président:**

Dave Batters
Don Bell
Raymond Bonin

Vice-président:

Robert Carrier
Roger Gallaway
Jim Gouk

Charles Hubbard
Peter Julian
James Moore

Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Caroline St-Hilaire

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Leon Benoit
James Bezan
Françoise Boivin
Marc Boulianne
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Guy Côté
Paul Crête
John Cummins
Jean-Claude D'Amours
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Brian Masse
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Norman Russell
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Alan Tonks
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident: Marilyn Trenholme Counsell

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Jean Lapointe
Marjory LeBreton

Vivienne Poy
Terrance Stratton

Guy André
Gerry Byrne
Mark Eyking
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Susan Kadis

Gurbax Malhi
Denise Poirier-Rivard
Bill Siksay
Darrel Stinson
Lui Temelkovski
Maurice Vellacott

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Paule Brunelle
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Lawrence MacAulay
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Rob Anders
John Bryden

Vice-coprésidents: Lynn Myers
Judy Wasylcyia-Leis

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

George Baker
Michel Biron
Céline Hervieux-Payette
James Kelleher

John Lynch-Staunton
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Gary Goodyear
Monique Guay
Randy Kamp
Derek Lee
Marc Lemay

Paul Harold Macklin
Lloyd St. Amand
Merv Tweed
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Richard Marceau
Inky Mark
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore

Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton

Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ LÉGISLATIF

Président:

Vice-président:

PROJET DE LOI C-38

Président: Marcel Proulx

Vice-président:

Françoise Boivin
Don Boudria
Gord Brown
Brian Jean

Jason Kenney
Paul Harold Macklin
Richard Marceau

Réal Ménard
Rob Moore
Anita Neville

Michael Savage
Bill Siksay
Vic Toews

(14)

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Jean Lapierre	ministre des Transports
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Stéphane Dion	ministre de l'Environnement
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Andy Scott	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Bill Graham	ministre de la Défense nationale
L'hon. Albina Guarnieri	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. R. Efford	
L'hon. Liza Frulla	ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine
L'hon. Joseph Volpe	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Joe Fontana	ministre du Travail et du Logement
L'hon. Scott Brison	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Ujjal Dosanjh	ministre de la Santé
L'hon. Ken Dryden	ministre du Développement social
L'hon. David Emerson	ministre de l'Industrie
L'hon. Belinda Stronach	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Nord canadien)
L'hon. Raymond Chan	ministre d'État (Multiculturalisme)
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre d'État (Développement des ressources humaines)
L'hon. John McCallum	ministre du Revenu national
L'hon. Stephen Owen	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Mauril Bélanger	ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Jacques Saada	ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie
L'hon. John Godfrey	ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)
L'hon. Tony Ianno	

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Navdeep Bains	du premier ministre
L'hon. Claude Drouin	du premier ministre (collectivités rurales)
L'hon. Charles Hubbard	du ministre des Transports
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Roy Cullen	de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Gerry Byrne	de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Bryon Wilfert	du ministre de l'Environnement
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Sue Barnes	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Mark Eyking	du ministre du Commerce international (marchés émergents)
L'hon. Wayne Easter	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Keith Martin	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Diane Marleau	du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Dominic LeBlanc	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Paddy Torsney	de la ministre de la Coopération internationale
L'hon. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Ressources naturelles
L'hon. Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine
Mme Anita Neville	du ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine (condition féminine)
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Judi Longfield	du ministre du Travail et du Logement
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Robert Thibault	du ministre de la Santé
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre du Développement social (économie sociale)
L'hon. Jerry Pickard	du ministre de l'Industrie
L'hon. Peter Adams	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Jim Karygiannis	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Gurbax Malhi	du ministre du Revenu national
L'hon. Raymond Simard	du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 7 octobre 2005

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur le commerce des spiritueux

Projet de loi S-38. Deuxième lecture	8543
M. Comartin	8543
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	8544

Loi sur les aliments et drogues

Projet de loi C-28. Étape du rapport	8544
M. Valeri (au nom du ministre de la Santé)	8544
Motion d'adoption	8544
Adoption de la motion	8544
M. Graham (au nom du ministre de la Santé)	8544
Projet de loi C-28. Troisième lecture	8544
M. Thibault (Nova-Ouest)	8544
M. O'Connor	8545
M. Thibault (Nova-Ouest)	8546
M. Côté	8546
M. Côté	8547
M. Thibault (Nova-Ouest)	8549
M. Côté	8549

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les personnes âgées

M. Szabo	8550
----------------	------

La circonscription de Selkirk—Interlake

M. Bezan	8550
----------------	------

La course Terry-Fox

M. Easter	8550
-----------------	------

Jean-Philippe Paiement et Anouk Charbonneau

Mme Deschamps	8550
---------------------	------

Relief Aid International

M. Powers	8550
-----------------	------

Le bois d'oeuvre

M. Kamp	8551
---------------	------

La Semaine de la prévention des incendies

M. Bagnell	8551
------------------	------

Le 150^e anniversaire de Sainte-Sophie

Mme Guay	8551
----------------	------

La Semaine de sensibilisation aux maladies mentales

Mme Kadis	8551
-----------------	------

Les Grands Lacs

M. Brown (Leeds—Grenville)	8552
----------------------------------	------

Le projet Des héros se racontent

M. Godbout	8552
------------------	------

Les passeports

M. Comartin	8552
-------------------	------

La Journée mondiale de la vue

M. Sorenson	8552
-------------------	------

La Caisse de dépôt et placement du Québec

Mme Lavallée	8552
--------------------	------

La remise pétrolière et gazière

Mme Hinton	8553
------------------	------

Madeline-Ann Aksich

M. Scarpaleggia	8553
-----------------------	------

L'Université du Québec à Trois-Rivières

Mme Picard	8553
------------------	------

Les personnes âgées

M. Stoffer	8553
------------------	------

QUESTIONS ORALES

Le bois-d'oeuvre

M. MacKay	8553
-----------------	------

M. Goodale	8554
------------------	------

David Dingwall

M. MacKay	8554
-----------------	------

M. McCallum (Markham—Unionville)	8554
--	------

M. MacKay	8554
-----------------	------

M. Goodale	8554
------------------	------

M. Nicholson	8554
--------------------	------

M. McCallum (Markham—Unionville)	8554
--	------

M. Nicholson	8554
--------------------	------

M. McCallum (Markham—Unionville)	8554
--	------

Les surplus budgétaires

Mme Guay	8554
----------------	------

M. Goodale	8555
------------------	------

Mme Guay	8555
----------------	------

M. Goodale	8555
------------------	------

M. Loubier	8555
------------------	------

M. Goodale	8555
------------------	------

M. Loubier	8555
------------------	------

M. Goodale	8555
------------------	------

Le bois d'oeuvre

Mme Davies	8555
------------------	------

M. Goodale	8555
------------------	------

L'industrie automobile

M. Comartin	8556
-------------------	------

M. Brison	8556
-----------------	------

Les coûts du chauffage domestique

M. Moore (Fundy Royal)	8556
------------------------------	------

M. Goodale	8556
------------------	------

M. Moore (Fundy Royal)	8556
------------------------------	------

M. Goodale	8556
------------------	------

Partenariat technologique Canada

M. Chong	8556
----------------	------

M. Brison	8556
-----------------	------

M. Chong	8556
----------------	------

M. Brison	8556
-----------------	------

La fiscalité

M. Côté	8557
---------------	------

Mme Stronach	8557
--------------------	------

M. Côté	8557
---------------	------

Mme Stronach	8557
--------------------	------

M. Clavet.....	8557	Mme Robillard.....	8561
M. Pettigrew.....	8557	Le développement social	
M. Clavet.....	8557	M. Silva.....	8562
M. Pettigrew.....	8557	M. Dryden.....	8562
Le financement des campagnes		Présence à la tribune	
M. Scheer.....	8557	Le Président.....	8562
M. Bélanger.....	8557	Les comités de la Chambre	
M. Scheer.....	8558	Procédure et affaires de la Chambre	
M. Bélanger.....	8558	M. Carr.....	8562
Les aéronefs du gouvernement		Motion d'adoption.....	8562
M. Trost.....	8558	Adoption de la motion.....	8562
M. Graham (Toronto-Centre).....	8558	La période des questions orales	
Les anciens combattants		Le Président.....	8562
M. MacKenzie.....	8558	Les travaux de la Chambre	
M. Graham (Toronto-Centre).....	8558	Le Président.....	8562
Le Sommet des Amériques			
M. Rodriguez.....	8558		
M. Pettigrew.....	8558		
Les anciens combattants			
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	8559		
Mme Guarnieri.....	8559		
La fonction publique du Canada			
M. Broadbent.....	8559		
M. McCallum (Markham—Unionville).....	8559		
L'agriculture			
Mme Finley.....	8559		
M. Easter.....	8559		
Mme Finley.....	8559		
M. Easter.....	8559		
M. Komarnicki.....	8559		
M. Easter.....	8560		
Les aéroports			
Mme Oda.....	8560		
M. Karygiannis.....	8560		
Le bois d'oeuvre			
Mme Picard.....	8560		
M. Peterson.....	8560		
M. Bouchard.....	8560		
Mme Stronach.....	8560		
La sécurité publique			
M. Lauzon.....	8560		
M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	8560		
Le Service correctionnel du Canada			
M. Bezan.....	8560		
M. McCallum (Markham—Unionville).....	8561		
Le prix de l'essence			
M. Maloney.....	8561		
M. McCallum (Markham—Unionville).....	8561		
Les pêches			
M. Keddy.....	8561		
M. Regan.....	8561		
M. Kamp.....	8561		
M. Regan.....	8561		
Le développement économique			
M. Asselin.....	8561		
		AFFAIRES COURANTES	
		La Prestation nationale pour enfants	
		M. Dryden.....	8562
		Nominations par décret	
		M. Thibault (Nova-Ouest).....	8562
		Loi sur les excédents budgétaires imprévus	
		M. Goodale.....	8563
		Projet de loi C-67. Présentation et première lecture.....	8563
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	8563
		Le Code criminel	
		M. White.....	8563
		Projet de loi C-427. Présentation et première lecture.....	8563
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	8563
		Loi visant la conservation et la protection d'ordres, de décorations et de médailles pour les générations futures	
		Mme Hinton.....	8563
		Projet de loi C-428. Présentation et première lecture.....	8563
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	8563
		La nomination de la greffière	
		M. Valeri.....	8563
		Motion.....	8563
		Adoption de la motion.....	8563
		La nomination d'un haut fonctionnaire honoraire de la Chambre des communes	
		M. Valeri.....	8563
		Motion.....	8563
		Adoption de la motion.....	8564
		Pétitions	
		Le mariage	
		M. Stinson.....	8564
		La justice	
		M. Stinson.....	8564
		L'assurance-emploi	
		M. MacKenzie.....	8564
		Le mariage	
		M. MacKenzie.....	8564
		L'aide au suicide	
		M. MacKenzie.....	8564

Questions transformées en ordre de dépôt de documents	
M. Thibault (Nova-Ouest).....	8564

Recours au Règlement

La Loi sur les relations avec Taiwan

M. Carr.....	8564
--------------	------

Les comités de la Chambre

Finances et défense nationale et anciens combattants

M. Carr.....	8565
Motion.....	8565
Adoption de la motion.....	8565

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur les aliments et drogues

Projet de loi C-28. Troisième lecture.....	8565
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	8565
M. Clavet.....	8567

M. Thibault (Nova-Ouest).....	8568
Report du vote sur la motion.....	8569

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur le Parlement du Canada

M. Stoffer.....	8569
Projet de loi C-251. Deuxième lecture.....	8569
M. Easter.....	8571
M. Reid.....	8572
M. Godbout.....	8572
M. Powers.....	8573
M. Reid.....	8574
Mme Picard.....	8575
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	8577

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**